SOCIETE D'HISTOIRE DE REVEL-SAINT-FERREOL

Les CAHIERS de

L'HISTOIRE de REVEL



LE COMTE de LAS - CASES et son FILS

Numéro 11

SOCIETE D'HISTOIRE DE REVEL-SAINT-FERREOL

Les

CAHIERS

DE

L'HISTOIRE

DE

REVEL

Numéro 11

Maurice de Poitevin: La Fête de l'Être Suprême.

Marie-Odile Munier: Projet d'éducation nationale présenté par dom FERLUS.

Bernard Velay: Las Cases mort tragique du père du Mémorialiste.

Claude Pouzol: Isidore de Beauregard.

Jean-Paul Salvat: Quelques cloches de la commune de Revel.

Jacques Rey: Extraits des chroniques d'Antoine Rodier 1890.

Claude Pouzol: Bibliographie.

Jean-Jacques Imart: Sommaire des cahiers d'Histoire déjà parus.

La Fête de l'Etre Suprême

Sous la Révolution, l'An II est la période de la déchristianisation systématique. Après la proscription des prêtres réfractaires, le culte est interdit. Tous les signes extérieurs du culte, censés rappeler le « *fanatisme* » disparaissent de la vie quotidienne : les croix, les images, les fêtes et les objets de dévotion. Cet essai de bannissement du christianisme est sans précédent dans notre Histoire. Cette réalisation est progressive : le calendrier grégorien remplacé par le calendrier révolutionnaire, la fermeture et le pillage des églises, l'abdication des prêtres et l'inauguration du culte de la Raison[1]

Comment maintenant situer Robespierre et sa fête de l'Etre Suprême du 20 prairial an II (8 juin 1794) par rapport à la déchristianisation ? Issu de l'esprit des philosophes du XVIIIème siècle, notamment de Rousseau, l'Etre Suprême était une Divinité impersonnelle qui aurait créé l'Univers. A peine mentionné au début de la Révolution, l'Etre Suprême prit peu à peu de l'importance en raison de l'opposition croissante entre le christianisme et la Révolution. En automne 1793, les Hébertistes introduisirent le culte de la Raison[2].Mais Robespierre était hostile à la déchristianisation totale et à l'athéisme. Il estimait qu'on ne pouvait pas gouverner sans l'idée de Dieu ; il fallait absolument restaurer une morale, sans laquelle la société allait se désintégrer ; or, il ne pouvait y avoir de morale si l'on n'admettait pas l'existence de l'Etre Suprême, ni l'immortalité de l'âme. Le 18 floréal an II (7 mai 1794), Robespierre fit voter par la Convention le décret suivant : « *le peuple français reconnaît l'existence de l'Etre Suprême et de l'immortalité de l'âme* ». Ce culte déiste et patriotique instituait de grandes fêtes (célébrées chaque décadi) en l'honneur des principales journées révolutionnaires (comme le 14 juillet), mais aussi en l'honneur de l'Etre Suprême, de la Nature, du genre humain ou des « *vertus les plus utiles à l'homme* » comme l'Amour de la Patrie. La plus grande de ces fêtes, celle de l'Etre Suprême, organisée par le peintre David, se déroulera à Paris, aux jardins des Tuileries, 8 juin 1794[3]. A l'imitation de Paris, la province - c'est-à-dire tous les chefs-lieux de départements, les autres villes importantes et parfois même de simples villages – s'empressera de célébrer l'Etre Suprême.

Nous avons eu la chance de retrouver aux Archives départementales de la Haute Garonne, « *le plan de la fête à l'Etre Suprême qui doit être célébrée, [à Revel], le 20 prairial, conformément au décret de la Convention Nationale* »[4]. Essayons d'en distinguer les principaux traits. Dès « la pointe du jour », les tambours parcourront toutes les rues de la commune pour annoncer la fête de l'Etre Suprême. Les citoyens garniront leur porte de banderoles tricolores et décoreront leur fenêtre avec de la verdure. A dix heures, le tirage d'une « boîte » d'artifice donnera le signal du rassemblement des citoyens et des citoyennes, par quartier et selon un ordre bien précis. Le cortège se rendra « à la place d'armes sur deux lignes » : d'un côté, les hommes et les adolescents portant des branches de chêne, de l'autre, les femmes et les jeunes filles avec des bouquets de roses ; celles-ci, « *si le temps le permet* », seront habillées de blanc et décorées de ceintures tricolores.

Une première cérémonie aura lieu, après l'arrivée des Corps constitués, au pied de l'arbre de la Liberté : l'agent national du district y prononcera « *un discours laconique* » pour inviter « *tous les citoyens à honorer l'auteur de la nature* ». Le « *peuple* » ainsi rassemblé se dirigera, en chantant des hymnes patriotiques vers le temple dédié à l'Etre

[1] Viguerie (Jean de), Christianisme et révolution, Paris, Nouvelles Editions latines, 1986, pp 155-167.
[2] Tulard (Jean), Fierro (Alfred) et Fayard (Jean-François), Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799, Paris, Robert Laffont, 1987, p.807.
[3] Viguerie (Jean de), op. cit. pp 177-181.
[4] Voir Annexe.

Suprême. Les autorités constituées prendront place au milieu du cortège, près d'un char, tiré par des bœufs décorés de guirlandes et chargé d'instruments aratoires et de « *productions de la nature* » ; sur ce char, une jeune fille, « *tenant à la main un bouquet d'épis, de fleurs et de fruits* », symbolisera la Liberté ; elle « *sera environnée par l'enfance, ornée de violettes, l'adolescence, de myrte, la virilité, de chêne, et la vieillesse, de pampre et d'olivier* ». A côté du char, deux canons seront traînés par des Jeunes Gens, entourés par « *douze citoyennes vêtues de blanc, portant des corbeilles de fleurs qu'elles prodigueront durant la marche à la Liberté* ».

Une fois parvenu au temple, le « *peuple* » y sera installé de manière à ce que chacun puisse suivre très visiblement tous les mouvement de la fête. Alors, dans « *le plus profond silence* », un orateur, « *du sommet de la Montagne* », prononcera un discours succinct « *analogue à la fête* ».A la fin de ce dernier, « *les Citoyens s'empresseront de répéter le serment de ne jamais souffrir que le sol de la patrie puisse être souillé par des Esclaves* », et les Citoyennes, de ne prendre pour époux que de vrais républicains. « *Au même instant* », les parents présenteront leurs nourrissons à l'Etre Suprême. La cérémonie terminée, le cortège se reformera dans le même ordre qu'à l'aller, pour se rendre – après avoir fait « le tour extérieur de la Cité » - à nouveau auprès de l'arbre de la Liberté. Un dernier hymne et une décharge de mousqueteries marqueront la fin de la fête.

Quels sont les éléments matériels de cette fête ? L'arbre de la Liberté est l'un des principaux symboles de la Révolution. Pour la pensée révolutionnaire, l'arbre est d'abord un témoin ; il survit aux êtres humains et arrache à l'oubli les évènements dont il fut contemporain. L'arbre est aussi un centre de la fête révolutionnaire, vers lequel convergent les rassemblements collectifs : autour de lui, se déroulent les défilés, les chants et les danses, de sorte qu'il est constamment cité dans les programmes des cérémonies révolutionnaires. Autre motif de la fête révolutionnaire, « *la Montagne* » : construite pour la première fois à Paris pour honorer les Montagnards, c'est une « *motte naturelle* » en terre ou en maçonnerie recouverte de gazon et ornée de genièvre, de fougères et d'arbrisseaux avec des « *sentiers* » et des « *chaumières* ». D'après le programme de David, obligation est faite aux communes d'élever une « *montagne* » où puisse se ranger « *le peuple* »[5]. Cependant, les « *Montagnes* » eurent une existence éphémère : les Thermidoriens obtinrent leur destruction par le décret du 2 ventôse an III (20 février 1795).

Le travail est honoré dans ses outils et ses productions : le char, évocateur des activités de la ville et de la campagne, est le char de l'abondance avec une profusion de fruits et de fleurs, qui donnent à la fête son cachet particulier de fête de la Nature ; cette fête pourrait s'appeler « *tout bonnement fête du printemps* » (Mona Ozouf).

La fête révolutionnaire est « *bavarde* » (Michel Vovelle) au dire de ses détracteurs ; en effet, elle est remplie de mornes lectures, de discours interminables présentés néanmoins comme « *laconiques ou succincts* », auxquels s'ajoutent parfois des déclamations souvent maladroites des enfants des écoles. Sans doute, il y a la musique qui tient une place importante, mais le plus souvent, il s'agit de chants et d'hymnes (et donc de paroles encore) qu'il faut apprendre ou « *répéter* ». Nos documents n'indiquent pas les œuvres jouées ou chantées. Les renseignements fournis par le programme sont très vagues : les tambours et les hautbois joueront des « *airs patriotiques* », les citoyens entonneront des « *hymnes patriotiques* ». Enfin, il ne faut pas oublier les accessoires de la fête, c'est-à-dire les décharges de mousqueteries et le tirage des « *boîtes* » d'artifice, qui sont parties intégrantes du cérémonial de l'Ancien Régime[6].

Quels sont les éléments doctrinaux de cette fête ? Pour les révolutionnaires, croire

[5] Ozouf(Mona), La fête révolutionnaire,1789-1799,Paris, Gallimard 1976, pp 130-139 et 300-303.

[6] Vovelle (Michel), Les métamorphoses de la fête en Provence de 1750 à 1820, Flammarion, 1976, p 250 et suivantes.

en Dieu est conforme à la raison. Ils emploient rarement le mot « *Dieu* » qui leur rappelle le catholicisme de l'Ancien Régime ; le plus souvent, ils le désignent par différentes périphrases : « *Etre Suprême* », « *Suprême intelligence* », « *Etre des êtres* », « *Grand Ordonnateur de l'Univers* », etc... L'Etre Suprême est un être supérieur, totalement bon, le créateur de l'Univers et de l'Homme. L'homme libre communique directement avec Dieu par sa conscience sans aucun intermédiaire, c'est-à-dire sans prêtre. Il honore l'Etre Suprême par sa vertu[7].

Quelques historiens font une place exceptionnelle à la fête de l'Etre Suprême, considérée comme « *la plus brillante et la plus populaire* » de la Révolution, selon Albert Mathiez ; elle serait la fête révolutionnaire exemplaire, la dernière de quelque attention. Par rapport aux fêtes précédentes (par exemple, celle de la Fédération), elle est la moins improvisée. Comme le scénario de David a été envoyé à toutes les communes de France, les autorités municipales l'ont appliqué à la lettre, parfois dans les plus infimes détails, par souci d'ordre public et d'organisation. Tout est prévu par les autorités qui décident de la composition des groupes, de leurs déplacements, des paroles à prononcer ou à chanter, de la musique et de tous les à-côtés de la fête. Cette réglementation très minutieuse, qui ne comporte que très peu d'initiatives locales ou personnelles, enlève à la cérémonie tout aspect naturel ou spontané ; ce caractère artificiel, inspiré peut-être par le théâtre, est encore accentué par l'abus des symboles (feuillage, fleurs) et des représentations symboliques (la Montagne).

Comme le montre très clairement l'historien Jacques Godechot, toutes les villes du Midi toulousain eurent « *des fêtes analogues* », c'est-à-dire officielles et « *guindées* ». A Toulouse, il y eut un cortège, dispersé un moment par « *une pluie abondante* », une « *montagne* » (au Boulingrin) et plusieurs discours exaltant la Nature, « *véritable prêtre de l'Etre Suprême* » ; le soir, les théâtres jouèrent des pièces « *patriotiques* ». A Montauban, à l'occasion de la fête de l'Etre Suprême, « *six filles vertueuses et indigentes* » furent dotées par la Société populaire. A Albi, d'après un rapport de la municipalité, la cérémonie eut lieu avec « *un grand concours de population* »[8]

Finalement, dans le culte de l'Etre Suprême, l'essentiel consiste en une procession d'adolescents, de pères et de mères de famille avec leurs enfants, et de vieillards, marquée par des stations, avec des hymnes et des fleurs jetées en l'honneur de l'Etre Suprême, ce qui rappelle les fêtes de l'Ancien Régime et notamment la Fête-Dieu[9].

Maurice de Poitevin

[7] Barre (Michel), Les fêtes révolutionnaires à Toulouse 1789 – 1800, Thèse de 3e cycle, Bibliothèque d'histoire de l'Université Toulouse le Mirail (cote th87), 1976, pp 95-101.

[8] Godechot (Jacques), La Révolution française dans le Midi toulousain, Toulouse, Privat, 1986, p 202.

[9] Furet (François) et Ozouf (Mona), Dictionnaire critique de la Révolution française, Flammarion, 1988, Article La Religion révolutionnaire, p 609.

Annexe

Ce texte qui décrit la Fête à l'Etre Suprême célébrée à Revel est tiré des Archives Départementales de la Haute Garonne ($2^{E}691$)

« Plan de la fête à l'Etre Suprême qui doit être célébrée le 20 prairial, conformément au décret de la Convention Nationale.

A la pointe du Jour, les tambours et les hautbois parcourront toutes les rues et annonceront par leur batterie et leurs airs patriotiques la fête à l'Etre Suprême.

Les Citoyens à leur lever s'empresseront de décorer une fenêtre extérieure et la porte d'entrée de leur maison de banderoles tricolores. A dix heures, une Boiette sera tirée et ce sera le signal du rassemblement des Citoyens et Citoyennes par quartier en suivant l'ordre des Compagnies de la garde nationale qui sera fait, savoir,

Pour le quartier de la première Compagnie, par les Citoyens Fernandes et Franc, orfèvres.

Pour le quartier de la Seconde, par les Citoyens Combes cadet et Ricalens.

Pour le quartier de la Troisième, par les Citoyens Durand cadet et Etienne Roques.

Pour le quartier de la Quatrième, par les Citoyens Gui père et Maraval fils.

Pour le quartier de la Cinquième, par les Citoyens Mary cadet et Salvain Laval.

Après avoir réuni tous les individus de tout âge et de tout sexe, ils seront conduits sur deux lignes, l'une formée des hommes et des jeunes gens, et l'autre, des femmes et jeunes filles, à la place d'armes : les hommes portant à la main des branches de chêne et les femmes des bouquets de roses ; elles sont invitées, si le temps le permet, à s'habiller de Blanc et à se décorer de ceintures tricolores.

Lorsque cette réunion sera ainsi faite, paraîtront les Corps constitués à qui le peuple annoncera que tout est préparé pour célébrer la fête de l'Etre Suprême, alors l'agent national du district (élevé sur le piédestal de l'arbre de la Liberté) invitera par un discours laconique tous les citoyens à honorer l'auteur de la Nature. Cette première cérémonie terminée, on partira pour se rendre au temple sur deux colonnes, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, formant deux files parallèles.

Les Corps constitués marcheront au Centre : au milieu d'eux des taureaux, couverts de festons et de guirlandes, traîneront un char, sur lequel sera un trophée composé d'instruments d'agriculture, arts et métiers et de productions de la nature.

Au milieu du Char sera élevé un pavillon dans lequel sera une jeune fille représentant la Liberté, tenant à la main un bouquet d'épis, de fleurs et de fruits ; ce pavillon sera environné par l'enfance ornée de violettes, l'adolescence, de myrte, la virilité, de chêne, et la vieillesse, de pampre et d'olivier.

Deux canons, montés sur leurs affûts, seront traînés par des Jeunes Enfants, à côté du char, autour duquel marcheront douze citoyennes vêtues de blanc, portant des corbeilles pleines de fleurs qu'elles prodigueront durant la marche à la Liberté

Cette marche sera exécutée de la manière suivante : on sortira d'abord par la rue de Sorèze, on parcourra le chemin extérieur jusqu'à la porte de Castres, par laquelle on rentrera ; de là, on suivra cette rue et celle de Veauré faisant le tour jusqu'à la porte ci-devant Saint-Antoine, et en suivant cette rue ainsi que celle de Dreuilhe également, on sortira pour se rendre au temple dédié à l'Etre Suprême.

Les citoyens et citoyennes entonneront des hymnes patriotiques dans le cours de la marche.

En entrant dans le temple, on y sera distribué de manière que tout individu puisse être témoin de cette cérémonie auguste, entendre et répéter les diverses strophes qui y seront chantées.

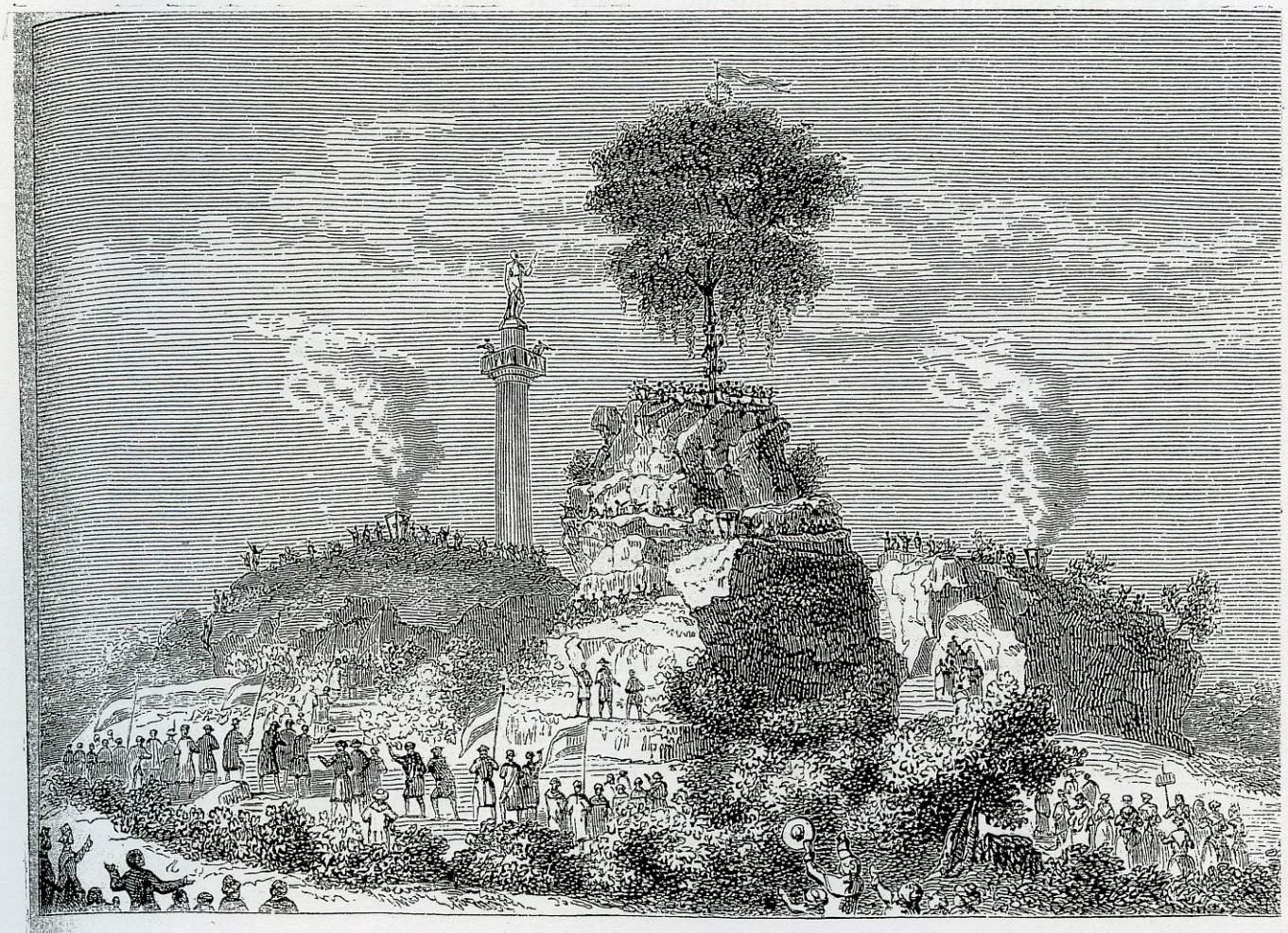
Lorsque le peuple sera ainsi arrangé, le plus profond silence régnera et alors du sommet de la Montagne se fera entendre un orateur qui prononcera un discours succinct analogue à la fête, à la fin duquel les Citoyens s'empresseront de répéter le serment de ne jamais souffrir que le sol de la République puisse être souillé par des Esclaves, et les Citoyennes, de ne jamais s'unir qu'avec des défenseurs de la Patrie.

Au même instant, les pères et les mères élèveront leurs enfants en l'air et les présenteront en hommage à l'auteur de la Nature.

On sortira ensuite du temple avec le même ordre, et ayant fait le tour extérieur de la Cité, on se rendra auprès de l'arbre de la Liberté où l'on chantera un hymne dont la finale sera répétée par tout le peuple et la fête sera terminée par une décharge de boiette ».



Fête de l'Être suprême.



20 prairial an 2 (8 juin 1794). — Fête de l'Être suprême. Montagne élevée au Champ de Mars. — Gravure du temps

Projet d'éducation nationale présenté
à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1791
et agréé par elle,

par dom FERLUS

de la ci-devant Congrégation de Saint-Maur,
principal de l'École militaire de Sorèze

Il semble nécessaire, avant de présenter le projet d'éducation de François Ferlus de proposer au lecteur de ces lignes, une brève biographie de celui qui fut religieux de la congrégation de Saint-Maur[1] pendant près de trente ans.

François Ferlus

François est né le 16 février 1744 à Castelnaudary[2]. Il est le fils de François Ferlus, marchand et de demoiselle Marguerite Poulaille. François, père, est lui-même fils d'un marchand, Raymond Ferlus, époux de demoiselle Claire Tholose. Marguerite Poulaille est la fille de Bertrand Poulaille, également marchand de Castelnaudary, et de Élisabeth Rigaud.

Les parents s'étaient mariés à Castelnaudary le 30 janvier 1742. L'acte de mariage est ainsi rédigé :

« L'an mil sept cent quarante deux et le trente de janvier après les publications faites pendant les trois dimanches consécutifs et publiées à la messe paroissiale, François Ferlus, marchand, fils de feu Raymond Ferlus également marchand et de demoiselle Claire Tholose d'une part et demoiselle Marguerite Poulaillé, âgée de vingt et un ans, apportée par son père, fille naturelle et légitime de M. Bertrand Poulaillé, marchand et de demoiselle Élisabeth Rigaud ont été conjoints en mariage par moi en présence de Dominique Ferlus, clerc tonsuré, frère de M. Jean-Pierre Tholose, avocat en parlement, cousin germain de l'épouse, de M. Poulaillé, père de Monsieur, de M. J.-Alexis Poulaillé, grand-père de l'épouse, ont signé… [3]».

François est le second d'une fratrie qui comptera au moins cinq enfants : Claire, l'aînée est née en 1742, viennent ensuite François, Jeanne en 1745, Raymond-Dominique en 1756 et Jean-Pierre en 1759.

Raymond-Dominique, ex-doctrinaire, rejoindra son frère à Sorèze au moment de la Révolution,

François entre au noviciat de La Daurade à Toulouse et « prend le froc [4]le» le 22 décembre 1764.

[1] La congrégation bénédictine de Saint-Maur, fondée en 1618, à l'instar des autres ordres monastiques, est supprimée par le décret de la Constitution civile du clergé voté le 13 février 1790.

[2] François Ferlus décède à Sorèze le 11 juin 1812. Il avait été inhumé dans l'ancien cimetière des Vigariés, aujourd'hui disparu.

[3] A.C. Castelnaudary, GG 59, f° 4, acte non numéroté.

[4] Le terme de *froc* disparaît vers 1772 pour être remplacé par *vêture* à partir de 1778. Le texte de la profession est rédigé en latin et en français.

L'an mil sept cent soixante quatre et le vingt-deux de décembre, François Ferlus, âgé de dix-sept ans, de Castelnaudary, diocèse de Saint-Papoul, fils de François Ferlus, marchand et de demoiselle Marguerite Poulaillé, après avoir resté quinze jours dans le présent monastère Notre-Dame de la Daurade à Toulouse dans le dessin d'embrasser la vie monastique a été revêtu du froc de novice pendant la messe conventuelle par le Révérend Père Charles Chapus, prieur claustral qui lui avait donné la veille l'habit au chapitre dudit monastère en présence des religieux et de plusieurs personnes séculières, en foi de quoi, j'ai dressé le présent acte signé du R. P. Prieur, des deux sénieurs, dudit fr. François Ferlus, et de deux témoins séculiers et de moi secrétaire du chapitre.

Fr. Ferlus — *R. P Prieur, Charles Chapus*
Sancené, senieur — *Louis Pech et Bertrand Rech, témoins séculiers*
Fr. Bonnefoy, sous-prieur — *fr. Étienne Ô Sullivan, secrétaire du chapitre*[5]

Frère François Ferlus fera profession le 23 décembre 1765, le Révérend Père Jean-Baptiste Uteza étant prieur. Le jeune moine arrive à Sorèze, enseigne la rhétorique et adhère pleinement au projet d'éducation mis en place par dom de Fougeras ; tout au long de sa carrière d'enseignant, il prône l'innovation, l'asservissement de la routine et désire que l'enseignement dispensé dès le plus jeune âge soit pour tous une façon de s'épanouir et de trouver le bonheur. L'éducation de la jeunesse est un des devoirs essentiels du moine-enseignant.

Professeur à Sorèze depuis sa sortie du noviciat, dom Ferlus connaît les méthodes d'enseignement et d'éducation mises en places par ses frères religieux, méthodes qui ont fait leurs preuves puisque, à la veille de la Révolution, l'École a une renommée internationale. Ferlus peut donc s'exprimer à la Nation et présenter son projet.

Ferlus est déjà connu pour son patriotisme. N'a-t-il prononcé un discours sur le *patriotisme chrétien* en 1787, devant les États du Languedoc ! Après la tenue des États-Généraux en mai 1789, Ferlus épouse rapidement les idées nouvelles, se souciant de ceux qui œuvrent pour la *res publica* et qui attendent avec impatience les décrets des législateurs.

Au début de 1790, il publie *De l'influence que doit avoir la Révolution sur l'éducation de la jeunesse.* Il publie à Toulouse, en 1791, *l'éloge funèbre de Mirabeau*[6]. Il prête serment et il ne se rétracte pas.

Lorsqu'il publie, le 10 juillet 1791, le *Projet d'éducation nationale,* les mauristes n'ont pas quitté Sorèze et Ferlus n'est pas encore directeur. Le procès-verbal de la Constituante du 10 juillet en rend compte :

« Le sieur Ferlus, religieux de la ci-devant congrégation de Saint-Maur, ordre de saint Benoît, professeur de rhétorique et d'histoire naturelle à l'École militaire de Sorèze, a fait hommage à l'Assemblée d'un ouvrage manuscrit intitulé *Projet sur l'éducation nationale*. L'Assemblée a ordonné que ce manuscrit serait envoyé à son comité de constitution ».

L'ouvrage est publié en 1791, à Paris, chez Belin, libraire, rue Saint-Jacques, n° 16[7]. Il est mentionné que le texte aurait dû être publié le lendemain de sa présentation à l'Assemblée, mais des causes non précisées en ont retardé l'impression.

Ferlus s'adjoint comme collaborateurs cinq de ses frères religieux, ayant également prêté serment : les citoyens Abal, Amoureux, Donadieu, La Chapelle et Reboul. Il conserve la majeure partie du corps enseignant.

[5] AD H.G., série H – 102 h 58, cahier 1762-1767, f° 10.
[6] DIDOT, *Nouvelle biographie générale*, 1856, art. Ferlus,
[7] De l'imprimerie de Cl. SIMON, imprimeur de M. l'ÉVÊQUE Métropolitain de Paris, rue Saint-Jacques, près Saint-Yves, n° 27 – 1791.

Lors de la présentation de son projet sur l'éducation nationale, le moine philosophe ne s'attendait certainement pas à toutes les difficultés qu'il rencontrerait à Sorèze pour maintenir l'École en vie, et ce, malgré l'inquiétude des familles qui avaient retiré leurs enfants. Les effectifs avaient sensiblement diminué dès 1791. L'objet de cette publication n'est pas d'entrer dans les problèmes posés à Ferlus, mais de comprendre comment Ferlus avait osé présenté un projet audacieux en s'appuyant sur ce qu'avaient mis en place ses prédécesseurs, et comment ce moine avait su expliquer que l'éducation était l'œuvre de la Nation.

Ferlus présente son projet en deux parties. La première est celle qui concerne cette étude. La seconde – que nous n'avons pas – est réservée à des notes afférentes au développement « qu'exigent ces objets ». D'après le texte, il s'agit, pour l'auteur, de la conception envisagée de l'amour, de la vertu, du patriotisme, de toutes les qualité utiles et nécessaires à la société. L'ouvrage (12 x 20,5) qui compte 94 pages est divisé en 5 chapitres :

Ch. I – De l'éducation nécessaire, de la p. 1 à 25 ;
Ch. II – De l'éducation utile, de la p. 25 à 58 ;
Ch. III – De l'éducation agréable, de la p. 58 à 62 ;
Ch. IV – Des instituteurs, de la p. 62 à 82 ;
Ch. V – Paris, de la p. 86 à 94.

Ferlus s'adresse à l'Assemblée nationale pour lui présenter son projet sur l'éducation au milieu de l'année 1791. Louis XVI est encore à la tête du royaume de France, et Ferlus, dans son long plaidoyer, n'emploie le terme de « royaume » que par deux fois et ne fait référence également au roi que par trois fois. Il exalte la Nation, la Patrie, l'État, l'Empire. Ferlus n'avait jamais voyagé et il est à constater combien il est imprégné de la culture d'Outre-Manche et il exalte les méthodes anglo-saxonnes, soulignant le modèle des Anglais :

« La France est bien loin d'être aussi libre que l'Angleterre et la liste de nos auteurs peut soutenir le parallèle des leurs… » ;

En parlant de l'industrie, il souligne : « … la supériorité des Anglais [qui tient] par la perfection de leurs machines, l'intelligence des ouvriers, à toute une infinité de causes, mais une des principales est certainement l'instruction répandue dans toutes les classes du peuple… », et encore :

« … Les formes charmantes, réservées en France pour les objets de luxe le plus recherché, [sont] beaucoup plus communes en Angleterre… ».

Enfin, quand Ferlus explique l'importance de l'art qu'est la médecine, il rappelle la supériorité des Anglais qui « forment des médecins savants, exercés, joignant une théorie profonde à une pratique sûre ».

Pour le moine adepte des idées nouvelles – car en 1791, Ferlus est encore religieux -, le peuple doit se secouer du joug de la féodalité, il ne doit plus se considérer comme asservi et abusé par les seigneurs et les intendants. Sujet de l'Ancien régime, et de plus religieux bénédictin, il ne peut oublier que l'instruction du peuple était une obligation pour les communautés, imposées pour la somme de 50 écus. Le régent devait se contenter d'un modeste salaire, mais la Nation, si elle le désire, mettra tout en œuvre pour que les maîtres aient un salaire décent. Et ainsi, chacun des enfants de la Nation devra savoir lire, écrire, compter et faire l'exercice militaire.

L'École de Sorèze

L'école de Sorèze est restée ouverte durant toute la période révolutionnaire. Le projet d'éducation nationale présenté par dom Ferlus en 1791 et qui fait l'objet de cette étude demande quelques mises au point afin que le lecteur puisse faire connaissance de l'établissement qui, à la fin du XVIII[e] siècle, avait acquis une renommée régionale, nationale et même internationale.

L'antique abbaye bénédictine avait eu depuis toujours une école, spécialement une école de latin. Les moines y enseignaient les enfants de la petite cité blottie entre la Mandre et l'Aurival. Après les guerres de religion qui ont sévi dans la région au cours du XVI[e] siècle, l'abbaye est reconstruite. En 1682, le monastère étant agrégé à la congrégation de Saint-Maur, le prieur, dom Jacques de Hody ouvre un *séminaire*. Dès cette époque, les sciences et l'histoire sont enseignées comme les langues mortes. Le séminaire devient peu à près un collège. Fermé durant plusieurs décennies au début du XVIII[e] siècle, il rouvre ses portes en 1757. Sous l'impulsion de son prieur, dom Victor de Fougeras, l'école est avant l'heure une école militaire. Les élèves portent un uniforme et celui des grands jours est « un habit bleu de soie, collet, parements, veste et culotte pourpre ». Un programme extrêmement varié, conçu par un moine, permet aux jeunes enfants d'être instruits d'un grand nombre de disciplines : latin, grec, langues vivantes, mathématiques, géographie, blason, musique et danse. Les moines « élèvent et entretiennent gratuitement vingt-quatre gentilshommes peu fortunés de la province[8]».

La réputation de la maison dépasse rapidement les frontières du royaume. En 1763, il est recensé un élève du Canada et les Espagnols sont très nombreux à franchir les Pyrénées pour rejoindre Sorèze.

Le roi Louis XV avait décidé de supprimer, par économie, l'École militaire de Paris, où étaient formés les cadets du royaume et les futurs officiers. Louis XVI, en 1776, charge son ministre de la guerre, le comte de Saint-Germain, d'établir douze écoles militaires en province. Les jésuites n'étant plus en France depuis quelques années, six de ces écoles sont confiées aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, réputés pour leur compétence en matière d'éducation et d'enseignement.

Par le décret du 25 mars 1776, l'école de Sorèze est une de douze Écoles royales militaires. Elle le sera jusqu'en 1793, date à laquelle les écoles militaires seront supprimées par le décret de la Convention du 9 septembre 1793.

Survient la Révolution.

Les décrets de 1789 abolissent les dîmes et confisquent les biens ecclésiastiques. La loi du 13 février 1790 supprimant les ordres religieux, entraîne la fermeture des établissements. Les moines ne sont pas inquiétés par le premier serment, appelé «serment patriotique », mais le second serment, celui de 1791, approuvant la Constitution civile du clergé, est, pour la plupart des religieux, un vrai problème de conscience.

Dom Despaulx, prieur de l'Abbaye et principal de l'École royale militaire, refuse de prêter serment, et le 24 juillet, discrètement, quitte Sorèze avec une partie de la communauté. Il se réfugie à Paris avec son neveu[9].

Après le départ des religieux, il ne reste que François Ferlus et quelques frères. L'École ne fermera pas ses portes durant trois siècles.

[8] HESSELN (Robert de), *Dictionnaire universel de la France,* art. Sorèze : « Il y a une fondation pour l'éducation de douze pauvres gentilshommes ».

[9] Dom Louis Barreau de la Touche est un des martyrs du 2 septembre 1792 du couvent des Carmes, rue de Vaugirard à Paris. Le couvent fut transformé en prison lors de la Révolution. Avec ses frères martyrs, il sera béatifié en 1926.

Chapitre I

De l'éducation nécessaire

L'instruction est indispensable chez un peuple libre, mais elle n'est pas nécessaire chez un peuple d'esclaves. L'auteur établit une comparaison entre l'Angleterre, le pays le plus libre connu à la fin du XVIII[e] siècle et les pays de la Tunisie et de l'Algérie. Plus le peuple est libre, plus il est instruit. La France n'est pas un pays aussi libre que l'Angleterre, bien que ses auteurs soient au moins aussi capables de dispenser leur savoir. Il ne faut pas juger une Nation par le nombre et la perfection de ses livres. Les Romains, au temps de l'empereur Auguste, n'étaient pas libres, mais ce n'est pas moins le siècle d'or de la littérature.

Si la France aspire à une plus grande liberté politique, il lui faut une instruction universelle. Il faut qu'elle pénètre toutes les classes de la société, qu'elle entre dans les villages, les moindres hameaux. L'instruction doit être mise à la portée de tous les individus, et la Nation a contracté une dette vis-à-vis des citoyens quand elle a déclaré que « tout Français était libre et citoyen ». Les décrets donnent la liberté, et peu importe si les chaînes de la politique sont brisées et que subsistent les chaînes morales avec tout ce que cela comporte d'ignominie, de préjugé, d'ignorance. Le peuple ne marchera plus sous le joug de la féodalité, mais le peuple pourra être libre à la condition de connaître la loi, de l'aimer et il s'attachera à lui obéir. Alors vraiment le sentiment qui l'animera lui fera désirer et aimer la « chose publique ». Cela n'est possible qu'avec de l'instruction et le citoyen sans instruction ne peut rien.

Quel sont les droits et les devoirs du citoyen ? Le citoyen, en jetant son bulletin dans l'urne connaît-il celui qui va le représenter ? S'il ne sait pas lire et n'est pas instruit, ce geste reste un geste mécanique. Il se peut même qu'un ambitieux ait cherché son intérêt en influençant le citoyen qui n'a pas d'instruction. En revanche, le citoyen instruit sera attentif et impartial pour donner sa voix à des administrateurs fidèles, à des juges respectueux des lois. Le citoyen, muni d'une bonne instruction, mettra sa bonne volonté au service de la Société en assistant aux assemblées, en servant l'État. Un citoyen instruit sera un citoyen actif. Pour être à même de pouvoir porter ce titre, « il suffit de bien savoir lire, écrire, compter et faire l'exercice militaire [10] ».

Ce dernier point semble important pour tout citoyen d'un pays libre. Il se fait inscrire sur le registre des Gardes nationales. Pourtant il ne suffit pas d'être « couché » sur un registre, car une armada de gardes sans instruction ne servirait à rien. Il faut, de très bonne heure, les façonner, les éduquer, leur apprendre les notions d'exactitude et pour cela, des vertus sont essentielles : le courage, la fierté. Le citoyen forge ainsi son âme, discipline son corps et se trouve ainsi apte à protéger sa Patrie.

Par trois fois, à quelques lignes de distance, Ferlus rappelle ce qui serait la clef du *Projet de l'éducation* « il suffit de bien savoir lire, écrire, compter et faire l'exercice militaire ». Afin d'être instruit, et bien instruit, il faut que la Société soit consciente de ses devoirs envers le citoyen : elle doit mettre à sa disposition des maîtres bien formés et soucieux de communiquer leur savoir avec dévouement et sagacité. Ces maîtres seront choisis de façon à inspirer confiance aux parents et aux élèves ; ils recevront un salaire décent et tout en étant surveillés, ils seront encouragés, car la tâche, une noble

[10] (p. 10).

tâche, est difficile. Le peuple est depuis si longtemps délaissé qu'il faut remédier sans tarder à lui communiquer l'inestimable trésor : celui de l'instruction.

Dans l'Ancien Régime, l'école n'était pas une obligation, mais certaines communautés avaient un régent et elles étaient imposées d'une somme de 50 écus.

La lecture est la base de l'instruction. Différentes méthodes peuvent être proposées et il sera retenu celle qui conviendra le mieux pour apprendre à lire. « L'Assemblée Nationale pourrait proposer un prix pour celle qui serait reconnue la plus expéditive et tous ceux qui ont le patriotisme dans le cœur encourageront les recherches… [11]». Des livres doivent être mis à la disposition de tous ; il ne s'agit pas d'un livre, mais de plusieurs livres dont le premier serait un « Recueil de récits historiques ». Tout un principe de pédagogie est ensuite énoncé pour ce premier livre. Ferlus prend le soin d'expliquer que le livre doit être simple, à la portée de tous, petits ou grands, et que le maître, avant de faire lire, racontera l'histoire aux enfants. Ensuite, les enfants la raconteront à leur tour. L'enfant, ayant saisi le sens de l'histoire après en avoir fait l'analyse et gravé le texte dans sa mémoire, en fera la narration, le soir à la veillée, au coin de l'âtre.

Le second livre intitulé « Recueil de sentences » sera le catéchisme du citoyen : des sentences, courtes, aisées à mémoriser, afin de valoriser les principes de la morale et d'exalter certaines vertus.

Le troisième serait un abrégé de géographie historique et universelle et le cinquième, un ouvrage sur l'Histoire de France. Pour ces deux livres, Ferlus reprend les cours de l'École royale militaire qui figurent dans les *Cahiers d'Exercices*[12].

Le quatrième, un abrégé d'Histoire naturelle, fera connaître les trois règnes de l'univers. Ce livre, orné de dessins, de figures, ferait « les délices de la jeunesse de toutes les classes et [serait] un trésor pour les campagnes ».

Ferlus, après avoir salué l'utilité des livres qui sont un des beaux cadeaux de la Nation et avant de parler des maîtres, explique ce que doit être le cursus scolaire d'un élève. La première année est consacrée à la lecture et, en fin d'année, l'élève doit lire couramment ; la seconde année, il doit pouvoir lire et analyser les deux premiers livres, c'est-à-dire les « Recueils » ; la troisième, le livre de géographie ; la quatrième, celui d'histoire naturelle et la cinquième, l'Histoire de France et la Constitution. En résumé, un enfant ayant commencé vers l'âge de 6 ou 7 ans aurait terminé ses cours vers 13 ou 14 ans, âge où les parents ont besoin de l'aide de leurs enfants.

Le maître, enfin, car c'est lui qui enseigne à lire, à écrire et à compter…

Il doit donner son temps sans compter, tout en exerçant une surveillance à la fois sévère et pleine de bienveillance pour ceux qui serviront un jour la Patrie.

Les municipalités, toutes nouvelles dans leur fonctionnement[13] ont un devoir envers les maîtres et les élèves. Les écoles devraient être l'un des soucis des conseillers municipaux. Ces derniers, tout en exerçant une surveillance de l'enseignement dispensé, devront savoir encourager les maîtres et récompenser les élèves.

Après la lecture et l'étude des leçons, Ferlus revient sur l'exercice militaire.

Où sont installées ces écoles : dans les villes ? dans les campagnes ?

Ferlus est précis dans son plaidoyer : « Dans chaque municipalité, il y aura une école ; on fera construire une grande place couverte qui servira de Champ de Mars : ce sera le lieu des fêtes publiques. Elle sera environnée d'une double allée d'arbres pour servir de promenade au village et aux jeunes élèves. Les élèves, entrés dès l'âge de huit ans,

[11] (p. 13).
[12] Archives de l'Abbaye-École de Sorèze
[13] Les municipalités ont été créées en 1790.

doivent se présenter, à l'âge de dix avec le fusil et un petit équipement militaire ; les jours de congé, les manœuvres seront pour tous.

Chaque mois, les élèves du canton se réuniront au chef-lieu et les plus avancés feront l'exercice du feu. Tous les trois mois, le rassemblement se fera au chef-lieu du district et ils célèbreront *La petite fête de la jeunesse.* Les prix seront alors distribués par les administrateurs du district aux quatre élèves qui, tout au long de l'année, se seront distingués par leur exactitude et leur sagesse.

Ensuite viendra le temps de *La grande fête de la jeunesse* qui se déroulera au chef-lieu du département. Les manœuvres seront exécutées avec grande solennité, et à cette occasion, les administrateurs des départements distribueront les grands prix. Ayant très présent le souvenir du théâtre de Sorèze créé à l'initiative des bénédictins, Ferlus engage les municipalités à engager des troupes qui joueront devant les plus jeunes sans omettre la poésie et le chant.

Ferlus, tout en présentant un programme pour les cités urbaines, n'oublie pas la campagne. Il veut développer le sens de l'hospitalité et encourage les citadins à recevoir les enfants de la campagne, à être des maisons d'accueil, afin que les plus défavorisés puissent partager la vie de leur hôte. Il n'hésite pas à fustiger ceux qui n'accepteraient de pratiquer les devoirs de l'hospitalité, devoirs qu'il juge absolument indispensables en ces temps troublés.

La création des écoles est une préoccupation pour Ferlus et il incite les municipalités à ouvrir des écoles, à avoir des Champs de Mars, à encourager les jeunes qui veulent commencer et, ensuite, poursuivre des études. Il y avait un bassin de natation[14] à Sorèze, et Ferlus encourage les enfants à la pratique de la natation, sous la surveillance de maîtres compétents. Et insistant :

« Les livres, les exercices, la méthode seront les mêmes dans tout l'Empire [15]».

C'est ainsi que le jeune citoyen, muni de toute l'instruction nécessaire, répond à ce que la « chose publique » exige de lui. L'instruction nécessaire n'est pas à confondre avec l'instruction utile qui est proposée au ch. 2.

Ferlus mentionne très brièvement la *religion* et il ne pense pas qu'elle puisse être inscrite au programme des *Écoles générales*. Il évoque, avant l'heure, la séparation de l'étude de la religion et des matières indispensables dont tout citoyen doit être instruit. Les citoyens doivent être traités sans aucune distinction, sans aucune animosité, et le maître sera très vigilant dans ses propos. Le maître ne peut se disperser et en aucun cas l'enseignement de la religion peut être considéré comme secondaire. Il importe donc que cet enseignement soit réservé à des pasteurs et ils considéreront cette activité comme la plus sacrée de leurs occupations.

Ferlus termine ce premier chapitre en énonçant 8 décrets :

« ... Nul citoyen ne pourra recevoir de patente pour aucune profession s'il ne justifie qu'il sait lire, écrire, écrire, compter et faire l'exercice militaire ;

... Les écoles générales ne devront pas être distantes de plus de trois lieues...

... On fera construire une école s'il n'y a pas de lieu propre pour contenir les classes nécessaires, et un appartement pour le maître ;

... Il y aura un maître pour enseigner les matières de bases et un maître pour l'exercice ;

... les maîtres seront nommés par le conseil d'administration du département ; les appointements des maîtres de lecture seront au moins de 500 livres et ceux du maître d'exercice de 150 livres. Il y aura à considérer les cas des maîtres enseignant en ville et ceux enseignant à la campagne, la responsabilité n'étant pas la même ;

[14] L'ancien vivier des moines avait été transformé en bassin de natation, un véritable bassin olympique.
[15] p. (21).

... L'Assemblée nationale dotera d'un prix de ... la méthode de lecture qui aura été jugée la plus efficace, la plus expéditive, la plus sûre et la plus agréable ;

...et également, l'Assemblée proposera un prix pour chacun des livres élémentaires dont on publiera le programme ;

... Les écoles générales seront sous la surveillance étroite des municipalités et des inspections seront effectuées par les commissaires de districts et de départements ».

Chapitre II

De l'éducation utile

Quand Ferlus parle de *l'éducation utile*, il ne limite pas ses propos à ceux qui ont reçu un certain enseignement et qui peuvent exercer, suivant l'instruction acquise et l'éducation reçue, la profession de leur choix. Éducateur d'avant-garde, Ferlus se lance dans un long plaidoyer pour valoriser les professions manuelles :

« Nous n'avons pas d'établissement public pour enseigner les métiers de menuisier, de maçon, de serrurier... ».

Et de continuer pour l'apprentissage des langues :

« Quand nous n'aurions pas de même des écoles publiques pour apprendre les langues... ».

Les maîtres ne manquent pas, les élèves non plus, mais il est urgent que les auteurs des plans d'éducation se considèrent comme les interprètes de la société. Si une instruction nécessaire est indispensable à chaque individu, une instruction utile est absolument indispensable.

Que faut-il entendre par instruction utile ?

D'après Ferlus, cette instruction est indispensable à deux classes de la société sur lesquelles repose essentiellement l'agriculture et l'industrie.

« La culture des champs est un art qui s'apprend dans les champs et par la pratique...Elle demande des bras habitués dès l'enfance ... ».

Ferlus suggère que des prix soient attribués aux cultivateurs qui auront tiré le meilleur des produits de leurs champs, favorisé la multiplication et l'amélioration des animaux utiles, que des fêtes, de belles fêtes patriotiques soient organisées...

La Nation aurait déjà beaucoup œuvré pour mettre en place l'éducation nécessaire, mais elle devra mettre à la portée de tous deux écoles : l'une de géométrie, de « méchanique », de « dessin géométral » et l'autre de dessin. Mais la grande Nation aura un vif intérêt à ce que tous les citoyens aient toutes les connaissances qui peuvent les mener à la perfection. À cette Nation, il lui faut des ministres du culte, des médecins, des gens de loi, des citoyens habiles dans l'art du commerce, art qui requiert liberté et protection.

Avec beaucoup de conviction et de pédagogie, Ferlus expose son plan d'études, plan calqué sur ce qui est enseigné à Sorèze depuis 1757. Il rappelle les différentes matières qui doivent être enseignées. Un médecin ne paraîtrait-il pas ridicule s'il ne savait le grec, car les sciences qu'il doit étudier sont héritées de termes grecs et cette langue est continuellement dans leur bouche ? L'histoire, la géographie, l'allemand, l'anglais doivent faire partie de l'enseignement donné aux futurs ecclésiastiques comme aux hommes de loi. Ferlus conscient de l'ampleur du projet à mettre en place par l'Éducation nationale, propose quelques décrets :

1 – titre 1er : *des écoles établies en faveur de l'industrie* :

Par 4 articles, il précise l'ouverture d'écoles de dessin et de mathématiques dans chaque chef-lieu de districts ;

2 – titre 2e : *de l'établissement des Universités* :

11 articles sont consacrés aux universités. Elles seront établies dans 12 villes[16] et dans chacune d'elle, il se trouvera 1 recteur, 2 professeurs de médecine, 2 de chirurgie, 2 d'anatomie, 2 de chimie, 2 de botanique, 2 de physique, 2 de droit français, 2 de droit public et de droit des gens, 2 d'histoire, 2 de philosophie, 2 d'éloquence, 2 de grec, 2 d'allemand et 2 d'anglais[17].

Ferlus n'oublie pas tout ce qui a contribué à la renommée de Sorèze, et il ajoute : « … que dans l'enceinte de l'Université, il y ait un théâtre d'anatomie, un laboratoire de chymie, un cabinet de physique, un jardin des plantes[18]».

Il précise ensuite l'âge minimum pour l'entrée à l'Université, c'est-à-dire 16 ans, que la durée des études pour les médecins sera de 7 ans, pour les étudiants en droit, de 5 ans.

3 – titre 3e – *Des maisons d'éducation pour recevoir les étudiants* :

En 11 articles également, Ferlus donne un aperçu de ce que doivent être ces maisons et chaque étudiant « aura une chambre commode, meublée aux frais de la Nation ». Il précise le règlement et du principal et des élèves, le port d'un costume particulier ; il y aura une chapelle et un lieu de culte pour les étudiants d'une autre religion et également une bibliothèque comportant les livres nécessaires aux étudiants.

Après avoir abordé dans un nouveau paragraphe, intitulé § 3e, l'âge d'admission des étudiants, ses connaissances, Ferlus se fait l'apôtre des langues « dites » mortes. Il ajoute : « C'est une idée absurde de borner l'éducation de la jeunesse aux leçons de cette langue morte, […] isolée de tout autre rapport, elle est une connaissance utile… elle est la langue universelle des savants… Si les langues vivantes s'altèrent, la langue des beaux auteurs latins serait perdue et nous voudrions priver de cette richesse nos médecins, nos avocats… La langue latine est indispensablement nécessaire… [19]».

Les 10 autres articles de ce paragraphe sont relatifs au principal de l'établissement, aux inconvénients d'un pensionnat, aux écoles générales installées dans les districts, aux méthodes d'enseignement, au temps des vacances, aux exercices militaires et aux distributions de prix.

Chapitre III

De l'éducation agréable

Ferlus fait de nouveau référence à Sorèze en évoquant les colonies et l'arrivée des jeunes créoles « déterminés à venir chercher l'éducation française… ». Il incite également la Nation à mettre en place l'enseignement des arts et des talents de pur agrément, comme la musique, la danse, le manège[20]. Il insiste en montrant que « ce vernis relève l'éclat d'une éducation solide ; c'est en quelque chose le luxe des sciences… ». Ferlus fait l'éloge de la musique en France et de l'école de peinture, cet

[16] Ferlus évoque les 12 villes sans les nommer.
[17] Titre 2e – art. 3.
[18] Id., art. 4.
[19] p. (51)-(54).
[20] Il y avait à Sorèze, avant la Révolution, 12 professeurs de musique et un manège avec 30 chevaux.

art trouvant toute sa nouveauté dans les récits de voyages, et par 8 articles présente les futurs *pensionnats nationaux*.

L'art. 1 fait référence aux écoles militaires et Ferlus avance le nombre de 13. Il est d'ailleurs bien connu que Louis XVI n'avait érigé que 12 établissements en Écoles royales militaires[21]. Ces écoles font désormais partie des biens de la Nation et porteront le nom de *Pensionnats nationaux*. Et reprenant l'idée du comte de Saint-Germain quant à l'implantation de ces pensionnats, il précise :

- leur implantation – en dehors des villes ;
- le nombre des élèves – pas plus de 300 ;
- le nombre de personnes nécessaires à la direction et à l'administration, celui de maîtres nécessaires pour l'enseignement des disciplines énoncées à l'art. 5[22] ;
- le prix de pension payé par chaque pensionnaire ;
- les livres nécessaires ;
- enfin le nombre de chapelains (6) pour instruire les élèves et un certain nombre de ministre pour les élèves ne professant pas la religion catholique.

Chapitre IV

Des instituteurs

Après avoir exposé ce qui serait le corps de l'enseignement, Ferlus, l'apôtre de l'enseignement, prône pour l'âme de ce grand service de la Nation.

Que seraient ces établissements, même les plus beaux, s'il n'existe pas d'instituteurs capables de prodiguer leurs savoir ? Les instituteurs, dégagés de toutes entraves, de tous préjugés, doivent être embrasés d'un feu, le feu du patriotisme. Ils doivent susciter le respect de tous, pouvoir mener une vie aisée, donc à l'abri de toute inquiétude financière ; enfin il faut que les instituteurs soient des hommes libres.

Naguère, les instituteurs recrutés dans les « corps » des religieux avaient certains avantages : habitude du travail, aisance indépendante de l'enseignement, espoir d'un avancement, considération de la part des familles, mais ces « corps » vivant loin d'une société n'en n'avaient pas l'esprit et ne pouvaient guère inciter au civisme. Ferlus n'hésite pas à évoquer « les intrigues du cloître, le despotisme absolu des chefs, l'esprit de ces corps étant trop peu tourné vers les travaux de l'éducation… [23]». Dom Ferlus n'avait-il pas toujours été au diapason du principal du collège, dom Despaulx ?

Mais ces « corps » ont été dissous, ils n'existent plus et l'Assemblée a rompu les liens qui unissaient ces individus. C'est à partir de ces pages du *Projet de loi* présenté par celui qui se présente comme le réformateur de l'Éducation nationale que le lecteur perçoit que Ferlus ne se considère plus comme un religieux. S'il reconnaît que toutes les professions exigent un apprentissage, combien plus les instituteurs doivent-ils être formés, encouragés, soutenus. Un instituteur digne de ce nom devra recevoir un salaire décent et Ferlus rappelle que le maître, soucieux de son devoir, ou le maître négligent,

[21] Auxerre, Beaumont-en-Auge, Brienne-le-Château, Effiat, La Flèche, Pont-à-Mousson, Pontlevoy, Rebais, Sorèze, Thiron, Tournon, Vendôme.

[22] p. (65)-(66) « … pour enseigner la lecture, l'écriture, le latin, les Belles –Lettres, la philosophie, l'histoire naturelle, les mathématiques, l'histoire et la géographie, le grec, l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol ; les différents genres de dessin, la miniature, la musique vocale et instrumentale, la danse, l'escrime, le manège, l'art de nager, l'exercice militaire. Cf. *Exercices publics*, Arch. Abbaye-École de Sorèze : 1775-1789.

[23] Ch. IV, *Des instituteurs*, p. (69).

sont rémunérés de la même façon. Il faut que la Nation puisse avoir un corps d'instituteurs si elle veut asseoir sur des bases solides et sûres ses lois, ses mœurs, sa liberté. L'État, s'il n'a pas ces ressources, doit renoncer à tout projet d'éducation publique.

Ferlus, formé au noviciat de La Daurade à Toulouse, a continué, grâce à la riche bibliothèque de l'abbaye de Sorèze, à se nourrir des auteurs grecs et latins. Ce qui se pratiquait à Athènes et à Rome « où jamais il n'y eut de maîtres payés aux dépens du public… », cela existe déjà pour une foule de connaissances indispensables aux citoyens. Ferlus se fait plus pressant et poursuit :

« … J'ose le répéter ; c'est le seul parti que la Nation ait à suivre, si elle ne veut pas prendre la résolution, grande et nécessaire, de former, sur un plan entièrement nouveau, le corps des instituteurs [24]…»

« …un corps d'instituteurs qui fasse partie de la Société et ne s'en distingue que par la supériorité de ses lumières et la sublimité de sa destination… [25]».

Ferlus, avant de terminer ce chapitre, rappelle qu'il existe un corps d'ingénieurs, de marins, d'officiers des Ponts et Chaussées. Il propose en 5 parties, divisées elles-mêmes en plusieurs articles ce que doit être ce corps d'instituteurs ;

Titre 1er – *Composition du corps* ;
Titre 2e – *Ordre d'admission et d'avancement* ;
Titre 3e – *Fonctions et régime* ;
Titre 4e – *Les retraites* ;
Titre 5e – *De la formation actuelle*.

1 - Les instituteurs auront leurs places dans les écoles de district, dans les Universités, les pensionnats nationaux et enfin dans les maisons d'éducation. Le bureau central, sous la direction du ministère de l'Intérieur, sera composé de 12 directeurs généraux et de 83 inspecteurs (soit un par département). Les appointements sont ensuite clairement énoncés, y compris pour les élèves-aspirants et pour les élèves-professeurs.

2 - Les futurs maîtres seront admis à subir un examen dès l'âge de 17 ans ; d'après le résultat et le goût de l'élève, celui-ci sera admis dans l'une des 12 villes d'Université pour suivre un cursus d'une durée de 4 ans. Un autre examen, à la fin de ces années de probation, sanctionnera le degré d'instruction acquis. Deux cas peuvent se présenter : ou l'élève, par sa conduite et son travail, n'est pas admis à poursuivre, ou il obtient le brevet d'élève-professeur. Dès ce moment, envoyé dans une école de district ou à l'Université, il sera occupé à des travaux littéraires selon sa compétence.

3 – Le bureau central (cf. voir *supra* § 1) a tout pouvoir sur le fonctionnement des écoles, les formes d'examens, les travaux des élèves, les ouvrages en usage. Les principaux, chargés de surveiller les professeurs, auront une vraie responsabilité et ils auront toujours possibilité d'avoir recours aux municipalités. L'art. 3 porte plus spécialement sur l'ordre qui doit régner dans les classes, l'absence des maîtres – qui ne peut être supérieure à 3 jours. En cas d'absence prolongée ou de maladie, le principal fera exercer le remplacement par un élève-professeur. Les professeurs sont astreints à 4 heures de cours chaque jour.

4 – Les retraites – en 4 art. – sont envisagées par Ferlus. Pour être admis à la retraite, il faut avoir travaillé un certain nombre d'années, à moins qu'une infirmité ne rende le travail impossible. Les mensualités, en fonction des infirmités ou non, sont également étudiées et prévues.

5 – C'est dans cette dernière partie (en 9 art.) que Ferlus fait référence au roi.

[24] Ch. IV, *Des instituteurs*, p. (75).
[25] Ch. IV, *Des instituteurs*, p. (76).

« … il nommera [le roi] incessamment parmi les personnes qui, par leurs lumières et leur expérience, peuvent diriger avec succès l'Éducation publique, les 12 directeurs, qui sous la tutelle du ministre de l'Intérieur, formeront le bureau central… »

« …Le roi nommera les 83 inspecteurs, et pour éclairer son choix, sans le gêner, le Directoire de chaque département lui enverra le nom de 3 personnes ayant déjà rempli des fonctions dans l'enseignement public… [26]».

Pour terminer son exposé, Ferlus évoque le rôle des commissaires dans les villes d'Université, leur importance dans le conseil d'administration. C'est à eux que reviendront, les nominations des professeurs d'Universités et des pensionnats nationaux, de concert avec les inspecteurs, les principaux, les sous-principaux.

Les départements nommeront les principaux des écoles de district, et avec eux, les professeurs de la 1ère et 2e classes ainsi que les maîtres de dessin. Les principaux, les professeurs de 1ère classe seront aptes à former le bureau d'administration. Il appartiendra à ce bureau de congédier, si le besoin s'en fait sentir, les maîtres, les chapelains et autres personnes de l'administration interne.

Dans le ch. V consacré à la ville de Paris, Ferlus, lui-même, constate qu'il n'est besoin de présenter un plan d'éducation nationale pour la capitale. Paris « où tous les sujets semblent faits pour le roi… » est la ville où la jeunesse profitera des mêmes ressources que dans les départements et les districts ; il accepterait pourtant une exception : avoir une chaire de langues orientales. Paris est le centre où vivent tous les grands savants, où sont réunis les grands talents. Que Paris qui renferme tant de richesses, de musées soit « le temple des sciences et des arts, mais qu'elle n'en soit pas le berceau ».

Ainsi se clôt la première partie du *Projet d'Éducation nationale* présenté par François Ferlus en 1791.

Marie-Odile Munier
Archiviste de l'Abbaye-École de Sorèze

[26] Ch. IV, *Des instituteurs*, titre V : *De la formation actuelle*, pp. (86)-(89).



Lith de Langlumé

Le Comte de Las-Cases,
et son fils ;

Recevant la lettre que l'Empereur Napoléon écrivit au premier, le 11 décembre 1816, de Longwood, d'où il avait été enlevé le 25 du mois précédent, pour être mis au secret à Rose-Cottage :

« Votre conduite a été, comme votre vie, honorable et sans reproches.... Combien vous avez passé de nuits pendant mes maladies !.... J'ai su qu'on vous entendait avec des exclamations de joie ferme Je connais les sauvages des îles de la mer du Sud dansant autour des prisonniers qu'ils vont dépouiller..... Si vous revoyez un jour ma femme et mon fils, embrassez les.... Recevez mes embrassements, l'assurance de mon estime et de mon amitié.. Soyez heureux. »

Napoléon

LE COMTE DE LAS CASES ET SON FILS, recevant la lettre que l'Empereur Napoléon écrivit au premier, le 11 décembre 1816, de Longwood.
Dessin de Langlumé dans le *Recueil de Pièces authentiques sur le Captif de Sainte-Hélène*, . 1821. *Cl. B.N.*

MORT TRAGIQUE DU PÈRE DU MÉMORIALISTE

Octobre 1865, érection de la statue d'Emmanuel de Las Cases à Lavaur (Tarn), à cette occasion la Comtesse de Las Cases, née Isaure Bigot de la Presle, belle-fille du Mémorialiste*, effectue un voyage au pays des ancêtres de son mari, au château de Las Cases, sis à 2 kilomètres des Crozes, près de Revel. Elle découvre avec émotion les lieux de la fin dramatique du père du Mémorialiste ; quelques années plus tard dans une correspondance à sa fille Madame Raindre, elle rend compte de ce triste événement.

30 septembre 1995, la journée commémorative d'Emmanuel de Las Cases, Mémorialiste de Sainte Hélène, rassemble beaucoup de monde au domaine de Las Cases (commune de Blan, près de Revel) pour l'inauguration du monument qui lui est consacré. Parmi les participants à cette manifestation, de nombreuses personnalités dont des descendants Monsieur et Madame de Guigné (descendants directs d'Emmanuel de Las Cases par les femmes). Après les discours et hommages appuyés à la gloire du Mémorialiste et de sa famille, Monsieur et Madame de Guigné me remettent, en le commentant avec gravité, un document révélant un événement longtemps tenu secret par la famille : le décès tragique du père du Mémorialiste.

11 mars 2005, Jean-Pierre Gaubert, auteur du remarquable ouvrage : "Las Cases, l'Abeille de Napoléon", présente son livre au cours d'une conférence donnée dans le cadre des activités de la Société d'Histoire de Revel-Saint-Ferréol, je lui ai auparavant confié ce "secret de famille", il répond à ma lettre en ces termes : «...j'ai été vivement intéressé par les documents joints à votre lettre... mais la découverte que vous m'apportez et qui me comble, est l'extrait de la correspondance de la Comtesse de Las Cases, née Isaure Bigot de la Presle, avec sa fille, Madame Raindre. J'apprends à travers elle les circonstances précises ainsi que les raisons de la mort du père du Mémorialiste. Je l'ignorai, car le Mémorialiste se montre très discret à ce propos dans le Mémorial, tout en y faisant allusion sans être davantage explicite...»

Outre l'extrait de la correspondance de la Comtesse de Las Cases, née Isaure Bigot de la Presle, avec sa fille, Madame Raindre, je pense que pour mieux situer le contexte familial, il est intéressant d'y ajouter :

- le tableau généalogique des Las Cases et leurs alliances avec des familles de Revel et des environs. Ce tableau est illustré d'armoiries, on notera la modification d'armoiries d'Emmanuel de Las Comtesse lors du passage de l'ancien régime à l'Empire.
 La famille de Las Cases utilisait deux devises : *"Semper Paratus"* et *"Noblesse oblige"*.
- l'extrait de baptême du Mémorialiste collationné par Monsieur Pratviel, secrétaire en chef de la mairie de Revel.
- des documents iconographiques représentant le Mémorialiste.
- des documents concernant sa descendance, personnalités du XX^{ème} siècle.

Bernard VELAY

* Mémorialiste avec un M, conformément à la graphie utilisée par J-P Gaubert.

Extrait de la correspondance de la Comtesse de Las Cases, née Isaure Bigot de la Presle, avec sa fille Madame Raindre (18 Août 1888). Récit d'un voyage à Revel à l'occasion de l'érection de la statue de Las Cases à Lavaur (Octobre 1865).

«..... Notre intention, en nous arrêtant dans cette petite ville (Revel) était de visiter la plaine, d'aller à Couffinal où s'élève le castel des Las Cases, de monter à Puylaurens, de parcourir ces sites dont mon beau-père nous parlait avec amour, les larmes aux yeux, comme on parle des lieux qui vous ont vu naître, grandir sous les ailes protectrices d'un père et d'une mère.

Nous commençâmes naturellement par la maison paternelle. Ce n'était pas un château ni une forteresse, ni un manoir, ni une ferme et pourtant, cette habitation était un peu de tout cela, cachée sous les arbres comme les maisons dans le midi ; sa tour carrée avec mâchicoulis lui donnait un air féodal, tandis que les pressoirs ouverts sur le côté, les étables à la suite rappelaient Florian et ses pastorales. Si le Chevalier Bertrand de Las Cases tout bardé de fer, pouvait sortir de la porte à ogives, certes Lisette et Némorin étaient cachés dans quelques coins tout tremblants devant la terrible apparition.

Pendant la Révolution, cette propriété avait été vendue comme bien national et depuis était passée entre les mains d'un pasteur protestant qui ne voulait s'en défaire ni pour or, ni pour argent. On nous permit de jeter un coup d'œil à l'intérieur. La première chose qui nous frappa c'est le nom de Las Cases inscrit sur la rampe de l'escalier ; mais avant de monter à droite, nous trouvâmes une petite chapelle avec une tribune pour Mr le Marquis et Mme la Marquise ; à gauche, un salon, une salle à manger, une grande porte vitrée donnant sur le jardin. Y avait-il d'autres pièces au rez-de-chaussée, je ne m'en souviens plus.

Au premier, les chambres à coucher et parmi elles, ma sinistre pièce où se passa un drame qu'on racontait tout bas dans la famille. François Hyacinthe, Marquis de Las Cases, chevalier, seigneur justicier dans les consulats de Puylaurens, Revel et Palleville, seigneur suzerain, était né en 1733. Il mourut en 1780. Il avait épousé, en 1765, Jeanne Naves de Ranchin. François Hyacinthe avait suivi son père au service, dès l'âge de 7 ans ; se trouva avec lui dans la campagne d'Italie en 1746, sous le Prince de Condé et y fut blessé à l'œil gauche. Il avait alors onze ans. Fait en qualité de capitaine les campagnes d'Allemagne, Chevalier de Saint-Louis, est nommé aux commandements de Revel, Sorèze et pays dépendants... lorsqu'il mourut à l'âge de 47 ans.

Quelle maladie l'enlève si jeune encore à ses espérances d'honneur et de fortune ? hélas ! ce fut une triste vie que la sienne. Il aimait sa femme, elle était coquette et il était jaloux. Que d'angoisses il cacha, que de fureurs étouffées, que de reproches il laissa échapper malgré lui.

Jeanne était vive, légère, spirituelle ; elle se moqua de sa colère, elle prétendit qu'il "voyait de travers". Cette moquerie le blessa mortellement. Il y avait ce jour là plusieurs personnes à déjeuner. Elle fut cruelle, rieuse et redoubla d'avances et d'agaceries...

Il ne dit rien, monta dans sa chambre et se tira un coup de pistolet dans la tête...

On cacha le plus qu'il fut possible l'horrible événement. Pour le monde, il avait été enlevé par une attaque d'apoplexie ! Mais le curé de Couffinal qui savait la vérité refusa de l'enterrer dans la chapelle de la famille et par grâce, la nuit on lui creusa une fosse en dehors, contre le mur. Cinquante ou soixante ans plus tard, mon beau-père allant visiter une dernière fois le nid où il avait été élevé, obtint la faveur secrète de faire transporter le corps de son

malheureux père, auprès de ses ancêtres, dans l'intérieur de l'église.

Je frissonnai en entrant dans la salle à manger où il avait tant souffert et je cherchai dans la chambre, s'il n'y avait pas encore quelques traces de sang. Je ne trouvai pas d'empreintes sanglantes, mais sur le mur, à demi-effacée une toute petite croix presque imperceptible, marquait la place où le corps était tombé.

Nous étions fort émus, et joignant les mains, j'adressai à Dieu, dans mon for intérieur une prière pour ce malheureux dont la douleur avait été plus forte que le courage moral.

Je possède à la Presle, le boulet qui en passant avait éteint l'œil du petit Chevalier. Il était tombé à quelques centaines de pas plus loin, avait été ramassé par un soldat, donné au capitaine et pendant des années et des années avait servi de jouet aux enfants, lorsqu'ils prenaient leur récréation sur la plate-forme de la tour».



GIRAUDON-BNF

Napoléon à Sainte-Hélène, dictant ses Mémoires à Las Cases. Le « Mémorial de Sainte-Hélène »



Le Comte de Las Cases

Certificat de baptême du Mémorialiste

Marie-Joseph-Emmanuel-Auguste-Dieudonné de Las Cases naquit le 21 juin 1766 au château de Las Cases sis à deux kilomètres de Crozes, sur la route de Revel à Castres

Au moment de la naissance de Las Cases, l'église de Saint-André de Couffinal était en reconstruction. Aussi l'enfant fut-il baptisé à Bellesserre, comme l'atteste l'extrait de baptême suivant collationné par M. Pratviel, secrétaire en chef de la mairie de Revel :

L'an mil sept cent soixante six et le vint et deuxième du mois de juin, a été baptisé par moy soussigné, dans l'église de Bellesserre, du consentement de maître Guillaume Pontier, curé de Bellesserre, docteur en théologie, Marie-Joseph-Emanuël, Auguste Dieu-donné de Lascases, fils de messire [marquis ?] de Lascases, comendant de Revel, Sorèse et pais dépendants, et de dame Jeanne Naves de Ranchin, mariés, né le vint et un juin à huit heures du matin.

Parrain, messire Marie-Joseph Emanuël de Guinard, haut et puissant seigneur, viconte de Saint-Priest, chevallier, seigneur d'Olivet, Renage, Beaucroissan et autres lieus, conseiller du roy en ses conseils, maître des requette ordinaire de son hôtel, intandant de justice, police et finance en la province de Langued'oc, absent, tenant pour lui messire Jacques de Ranchin, grand oncle de l'enfant ; marraine, dame Victoire, Sophie, Aimable de Souviniarges, présidente de Rongla, absente, tenant pour elle dame Marie de Ranchin, grand'mère de l'enfant.

Témoins, messire Bermond de Ranchin, officier dans la maison du Roy, aussi grand oncle dudit enfant, et Jean Pujet, premier consul de la communauté de Bellesserre et maître Antoine Rech, signés avec le parrain et la marraine, en foy de ce :

[Signé :] Ranchin ; Ranchin, granmère ; Ranchin, chevauléger du Roy ; Lascases, père ; Pujet, consul ; Rech ; Pontier ; curé ; Anaus ; Bauduer, curé.

[Guillaume Bauduer, curé de Couffinal, signe pour la première fois aux registres de cette paroisse le 27 septembre 1743.]

INVITATION

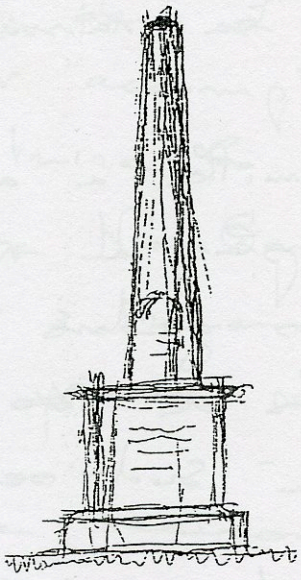
à la

JOURNÉE COMMÉMORATIVE

d'Emmanuel de LAS CASES

Mémorialiste de Sainte Hélène

le Samedi 30 Septembre 1995



Organisée par

L'ASSOCIATION EMMANUEL DE LAS CASES
MÉMORIALISTE DE SAINTE HÉLÈNE

&

LES VIEILLES MAISONS FRANÇAISES
DÉLÉGATION DU TARN

Paris 9 septembre 1995

Lettre envoyée à Bernard Velay, alors président de la Société d'Histoire de Revel-Saint-Férréol, à l'occasion de la préparation de la journée commémorative d'Emmanuel de Las Cases Mémorialiste, par Emmanuel de Las Cases petit-neveu de Valéry Giscard d'Estaing Pdt de la République Française. Nous le qualifierons « d'Emmanuel V » (voir généalogie ◄), il est d'ailleurs légitimement fier de porter le prénom du Mémorialiste.

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu informer ma famille de l'action que vous entreprenez pour honorer la mémoire d'Emmanuel de LAS CASES au lieu même de sa naissance, il y aura bientôt 230 ans.

Si notre famille a aujourd'hui fixé ses racines un peu plus au nord dans le Massif-Central, nous gardons en mémoire sa présence pendant plus de 500 ans dans différents points du Sud-ouest et notamment à Revel.

C'est là pendant 8 ans durant ses années si formatrice qu'en fait il acquit le patriotisme de ses aïeux français et le goût de l'aventure de la bravoure espagnole.

Né au fond du Languedoc avec un

mince patrimoine il devint un méridional parfaitement aristocrate à la fois timide et spirituel, empiégé en tempérament sensible.

Son éducation provinciale pendant ses jeunes années, appuyée sur une solide mémoire, lui a-t-elle permis de s'adapter aux changements de son époque ?

Sans renier son nom d'ancien régime il a su retrouver dans l'Empire la gloire de la France et accomplir par la suite sa mission: "détruire les préjugés et vaincre la prévention contre Napoléon".

Aujourd'hui à travers souvenirs de famille d'usage de son prénom nous pérennisons sa mémoire.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous nous associons à votre démarche pour que se maintienne le souvenir de cet oncle qui de ce fait appartiendra encore un peu plus à l'Histoire.

Permettez-moi de conclure signer ce petit mot avec mon fils Emmanuel-Jean-

Emmanuel de Las Cases



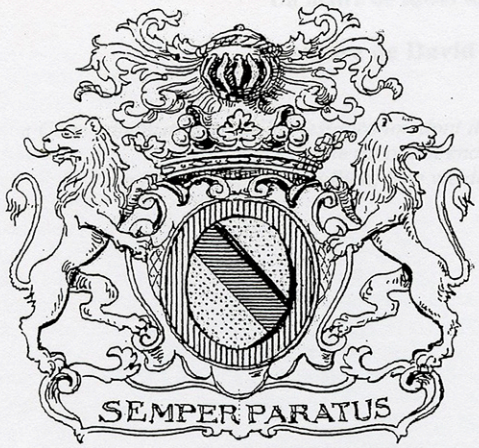
EMMANUEL DE LAS CASES

(1766 - 1841)

AU RETOUR DE L'ÉMIGRATION

Généalogie

de **LAS CASES** (d'après : d'Hozier : Mr E. de LAS CASES et Mme BAZIN de JESSEY)



Armes de la famille de Las Cases
au dix-huitième siècle.



Ranchin

François de LAS CAZES Sgr de BELVEZE
Testa en 1547

Antoine EYR de LAS CASES Sgr de BELVEZE
× en 1580 Catherine de PINS

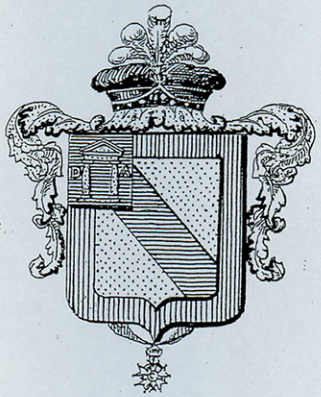
Marc Antoine de LAS CASES Sgr de BELVEZE
× en 1623 Jeanne de PERES

Jean de LAS CASES chevalier Sr de la NAUZE (maintenu noble en 1668)
× en 1647 Marie de BESSET (mariage protestant) fille de Pierre de BESSET Sr de Couffinal et de Ramonde d'ARAILHAUSI)

Marc de LAS CASES chevalier Sr de la CAUSSADE, Cr du Roy, Perpétuel du Consulat dit Marquis de LAS CASES (de DOURNES)
× en 1687 Marie de POITEVIN

Jean de LAS CASES chevalier Sr de la CAUSSADE, de DOURNES
× en 1716 Marque Elisabeth TALON

François Hyacinte de LAS CASES Sr de la CAUSSADE, de la MOTHE et du DOURN, capitaine des grenadiers, Commandant de Revel dit Marquis de LAS CASES Chevalier de Saint-Louis
× en 1765 Marie Jeanne de NAVES de RANCHIN



Armes du Comte de Las Cases.



KERGARIOU (de)

Marie Joseph EMMANUEL Dieudonné Comte de LAS CASES
dit le MEMORIALISTE né le 21.06.1766 au domaine de LAS CASES
communauté du DOURN diocèse de LAVAUR
- mort à PARIS le 14.05.1842 (+ à Passy)
× Henriette de KERGARIOU née à Coëtillion en 1770
morte à PARIS le (+ à Passy) Coëtilliou

Marie-Josephe EMMA
soeur jumelle
d'E. A. D.
21.06.1766
morte le même jour

Benjamin Alexandre François Jacques Marie
de Las CASES né le 20.04.1767
Elève de l'Ecole de Sorèze/Officier
Sous préfet sous l'Empire de FIGUERAS
× Joséphine BADERON DE St-GENIES
(La chartreuse de Corneilhan près Béziers) 5 enfants 3 filles et 2 fils dont

Charlotte Henriette
1770-1771
sp

EMMANUEL PONS de LAS CASES
1800-1854 Député/Sénateur
× Elisa Poudret de Sevret
sp

BARTHELEMY Charles
1809-
Marquis de LAS CASES
Député du M. et Loire
× en 1844 Isaure Rosalie
BIGOT de la PRESLE

OFRESIE-Emma
× baron de Chanaleiles
sp

Auguste 1815-1854
officier d'intendance Guerre de Crimée
× Cécile ROBIN 5 enfants dont

Félix
× Berthe MERLE ?
veuf devient évêque
de Constantine
sp



Barthélémy de LAS CASES
× Mlle Mercier de Los
TENDE dont 6 filles

Paul EMMANUEL
de LAS CASES
× Claude de Guilloux
une fille sp

OFRESIE
× Baronne
des MICHELS.

NAPOLEONE
× Baronne
RAINDRE

HELENE
× de FRADEL

Augustin Emmanuel de LAS CASES 1854/1934
Avocat Sénateur de la Lozère
× Marguerite MAYRAN (fille de sénateur) le 8.7.1880
(apporte la Baume en héritage achetée en 1858) 3

Marque
M. de Morville
B. du Closel
sp

Jeanne
Baronne
de Cholet
puis Soeur
Thérèse de la
Trinité(Carmel)
sp

Jacqueline
Mme GAY

Napoléone
Mme de Rochecourte

Madeleine
Mme de Féligonde

Elisabeth
Comtesse
de Guigné

Bne TERRAY

Jean TERRAY

Antoinette REILLE

Jacques

Pierre

Georges

Lola

Annie VEIL

Jean RAINDRE •1• Iéana de VOGUE
× Geneviève
de NOAILLES

Philippe de LAS CASES avocat (1881-1962)
× Françoise SALET (1885-1953
7 enfants (5 filles et 2 fils) dont

Gabriel

Emmanuel Avocat (1910-1995)
× Sylvie Giscard d'Estaing 4

Cécile
de NERVO

Madeleine
Bonaparte
WYSE

Louis Napoléon
Bonaparte WYSE

Donald

France

Isaure

Jacqueline

Michèle
BAZIN de
JOSSEY •2•

Evelyne
de
Pontbriand

Arnauld

Marie Madeleine

Bertrand

Jacques
de GUIGNE

Marie Philippe

Alix

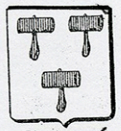
Florence

Geneviève

Stéphanie

FRANCOIS

Emmanuel de LAS CASES (1985



Armorial de la famille De Las Cases et alliés, Grand armorial de France
Armorial des prélats français du XIX° siècle, Armorial général de Riestap
Armorial du Languedoc

3 Château de la Beaume restauré début 18° siècle par César de Peyre Lt général du roi en Languedoc
4 Sylvie Giscard d'Estaing (maire de Prinsuéjols), sœur du président de la République Valéry Giscard d'Estaing

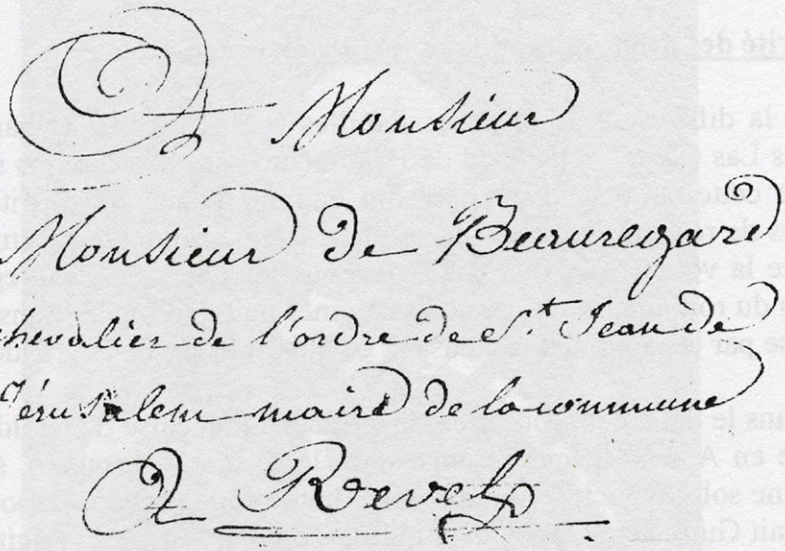
la Beaume Prinsuéjols Lozère.

•1• château de Maintenon
•2• Le marquis Bazin de Jessey était propriétaire des mines de Chalonne s/Loire (M. et L.) et du domaine viticole du Clozel à Savennières (M. et L.)

Un maire de Revel sous la Restauration

Isidore de David de Beauregard

« Cette administration de la Restauration dont il faut bien dire, que quelques ultras mis à part, elle fut plutôt encline à l'oubli »,
Jean Lacouture, Champollion, Une vie de lumière, p 245 (édition Club Express).



Adresse d'une lettre envoyée au Maire de Revel (Archives de la Commune)

Préambule :

C'est un livre* qui est à l'origine de cette étude et non le château de Beauregard, un peu à l'écart de la voie départementale Revel-Castres (D.622), peu connu des Revélois car resté propriété privée et aux confins de la section de Couffinal, hameau rattaché à la ville de Revel, comme Vaure et Dreuilhe, depuis la création de la Bastide.

Ce livre a été consacré au père d'Isidore, Alexandre-Aimable, soldat de Louis XV et Louis XVI, par une descendante de la famille d'après des correspondances oubliées et retrouvées dans une autre résidence provençale, à Hyères. Ce n'est pas un livre d'histoire, car l'auteur a voulu conserver le charme et l'authenticité de la vie d'Ancien Régime en lui donnant une apparence romanesque. Mais chaque fois que nous avons pu en vérifier les dires à la lumière des documents d'archives, nous avons pu en constater la véracité, sans la moindre contestation. Par contre Hélène de David-Beauregard ignore tout de Revel-Couffinal et du château, en dehors de ce que lui ont raconté ses sources épistolaires et c'est ce qui nous a passionnés : reconstituer l'aspect local de cette histoire, vue du Lauragais et le relier à l'ensemble des autres données.

Place donc à cette famille revéloise peu connue localement et qui a joué un rôle à une période historique, elle-même souvent méconnue, la Restauration.

L'obscurité des origines familiales des Beauregard

A la différence de bien des familles nobles locales, et particulièrement de leur proche voisin, les Las Cases[1], les David de Beauregard sont très discrets sur leurs origines. Que faut-il penser de cette extrême discrétion, qui entraîne beaucoup d'irritation chez les généalogistes, incapables de restituer la lignée et les étapes de la progression naturelle de cette famille ? Sinon sans doute la volonté des de David, devenus seigneurs de Beauregard et nobles au service des régiments du roi, à masquer certaines origines bourgeoises. Et dans leur cas précis, l'accession à la noblesse par le capitoulat toulousain, ce qui est le cas de la grande majorité des familles nobles locales[2].

Dans le document fourni par la « Société Française d'Héraldique et de Sigillographie » et qui figure en Annexe I, ces origines sont longuement discutées, sans qu'il ait été possible de dégager une solution nette. Quant à nous, nous proposons une hypothèse : le vrai fondateur de la lignée serait Guillaume David, capitoul de Toulouse en 1439, originaire du quartier de la Pierre-Saint Géraud et dont le portrait figure dans « Les Capitouls de Toulouse, l'Intégrale des portraits des Annales de la Ville », le répertoire des portraits des capitouls de Christian Cau. Ce qui nous encourage dans cette voie est le blason de ce capitoul qui figure dans ce livre, à savoir « bande d'azur sur gueule surcharge un lévrier en bande ».

Or à la gauche du portrait d'Arnaud de David (n° IV de la Généalogie en Annexe I), il y a une représentation d'armoiries et cette bande d'azur y figure dans le quart supérieur droit.[3]

Autre document allant dans ce sens : sur un relevé, fort confus, des « pièces notariales des Procès du 9bre 1724 » il y a cette phrase énigmatique : « Jean David un des ancêtre (?) du capitoul de Toulouse en 1480, et que son fils avait servi en qualité de capitaine sous le règne d'Henri III... » et en surcharge une autre écriture « 12 novembre 1668 recherche de faux nobles ». Et dans la Généalogie de l'Annexe I il est dit à propos de Pierre de David [VI] : « il fut condamné comme usurpateur du titre de noblesse, le 20 août 1679, par jugement de M. de

*Le livre : DAVID BEAUREGARD Hélène de, Alexandre – Aimable gentilhomme des pays d'Oc (1721-1806, Aubanel éditeur (collection Pages Nouvelles), in 8, 1982, 223 p.et plus. photogr.h.t., broché, couverture illustrée.

[1] Dans « Las Cases, le mémorialiste de Napoléon », le comte Emmanuel de Las cases, petit neveu du compagnon de Napoléon à St Hélène, énumère avec orgueil la lignée des Las Cases, espagnols célèbres.

[2] Dans ses réflexions sur la noblesse revéloise qu'il dénomme « noblesse de cloche », Paul Redon range les David de Beauregard dans cette catégorie de bourgeois anoblis aux XVIème et XVIIIème siècles avec les de Séverac, de Terson, de Franc, de Faucon de Rogles, de Gouttes, de Poitevin et de Las Cazes, ce qui n'avait jamais été prouvé (voir Paul Redon, « Las Cazes un Revelois à St Hélène » , Cahier de l'Histoire de Revel, n°2, p.65)

[3] Voir le portrait d'Arnaud de David, seigneur de la Borie Blanche qui acheta Beauregard en 1597 dans le livre d'Hélène de David Beauregard, Alexandre – Aimable (op.citat. p.113)

Hélène de DAVID-BEAUREGARD

ALEXANDRE-AIMABLE

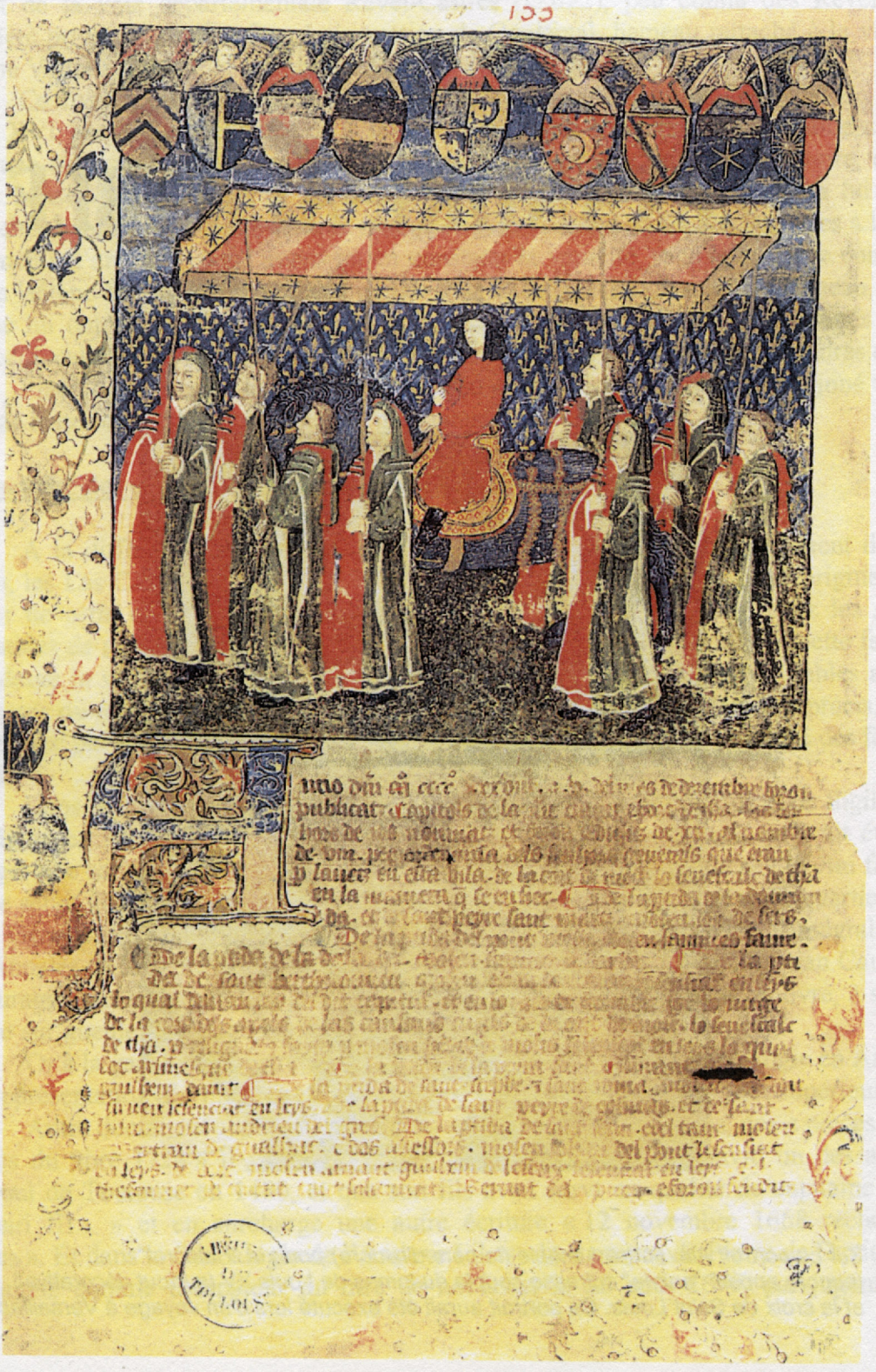
Gentilhomme des Pays d'Oc
1721-1806



Sur ce portrait Alexandre Aimable (le père d'Isidore) porte le "Halecret" (encore appelé "anime" cuirasse souple du temps de Louis XV (surtout décorative" et la croix de Saint Louis. Ce portrait aurait été exécuté lors d'un voyage à Versailles.

1438

1439



"Reproduction de l'ouvrage "Les Capitouls de Toulouse-l'intégrale des portraits des annales de la ville 1352 - 1778"

Privat, 1990, p.81

Guillaume David serait le 6ème personnage en partant de la gauche tenant la hampe du dais sous lequel chevauche Lois XI et son blason serait le 6ème à partir de la gauche.

Bezons, intendant du Languedoc, n'ayant pu prouver sa filiation ». Il y a donc au sujet des origines familiales des David, un bel imbroglio.

Ce qui est sûr est que le dit Pierre de David de Beauregard, dont la réputation est de mauvais caractère et de nature encline à la procédure, revendique pour son compte le fief de Saint André de Couffinal qui comprenait l'église, le cimetière, les parties qui l'environnaient alors et une pièce de terre. Il marque ses prétentions en affichant le dénombrement de ses terres à la porte de l'église, le 4 avril 1728 et cela en niant les droits de Mr de Besset, seigneur de Couffinal. Dans la pièce qui est parvenue jusqu'à nous[4] les droits de la famille voisine, celle des Las Cases sont également affirmés : « Le marquis de Las Cases, seigneur de Las Cases de la Caussade, coseigneur justicier dans le Consulat de Puylaurens, paroisse de Lempaut, coseigneur suzerain des terres de Lamothe, de Dournes, commandant pour le roi à Revel, Sorèze et pays indépendants. » d'après ses dires, ce titre de seigneur de Couffinal lui revenait de par le fief de Lavaisse qui était homager du roi, l'église de Saint André de Couffinal se trouvait enclavée dans sa propriété, il avait le droit au banc seigneurial, le seuil, c'est-à-dire la Loise (?), les honneurs et les préséances aux processions.

Les litiges, en ligne directe avec la possession de très anciens droits féodaux, sont fort classiques à la fin du XVIIIème siècle. Il en résulte des procès, souvent très coûteux et la tradition familiale des Beauregard imputait au dit Pierre de David de Beauregard la perte de leur fortune. Car il est à peu près sûr que la balance judiciaire pencha en faveur des de Besset qui « en 1760 achètent le château de Couffinal avec les fiefs en dépendant et en plus la moitié du fief de la Vaisse.... »

Quoiqu'il en soit de ces questions nobiliaires, questions qui de nos jours ont perdu beaucoup de leur intérêt, le capitoulat offrait la certitude de la noblesse reconnue par la royauté. « Les dits capitouls acquièrent par leur charge, pour eux et leurs descendants, le droit de noblesse. Ils ont joui de tout temps de ce droit, même avant l'union du Comté de Toulouse à la Couronne et cette noblesse est si ancienne qu'on n'en connaît pas l'origine[5]. »

Les Beauregard militaires au service du Roi

De fait les David de Beauregard devinrent de bons officiers au service des armées du Roi et avec l'esprit de dévouement, de bravoure, proche de l'abnégation qui caractérise ces nobles d'épée.

Sur le premier Beauregard à tenir se rôle, Georges de David [le III] on connaît mal sa carrière militaire, sauf qu'il devint gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi en considération de son rôle pendant les guerres de religion, au siège de Mirande (Gers).

Avec son fils Arnaud de David [le IV] la carrière des armes s'affirme et de nombreux services rendus pendant les guerres de religion lui valent les félicitations des rois Henri III en 1556 et Henri VI (en 1595, 1596 et 1599) et le titre de gouverneur de Louhans, petite ville de la Bresse, distinction honorifique sans responsabilité administrative. Il était mestre de camp, ce qui équivalait au grade de colonel, d'un régiment de dix enseignes, donc d'une certaine importance, sous les ordres du maréchal de Biron. C'est lui qui acheta Beauregard et Lavaisse : par lui les de David deviennent seigneurs de Beauregard. Il fut aussi gouverneur de la Mirandole en Italie, ce qui ne peut s'expliquer que par son mariage avec la fille des marquis d'Aqua Viva en mars 1595.

Jean de David [le V], le fils d'Arnaud d'un deuxième lit est chevalier c'est-à-dire noble. Il est officier (prévôt) dans les chevau-légers de la garde du roi. Il décède pendant la Fronde, au siège de Bordeaux (1650), alors qu'il était sous les ordres du Maréchal de la Meilleraye commandant l'armée royale du Poitou, Saintonge et Limousin. En 1638, il est premier consul de Revel. En 1662, sa métairie de Fau de Moulinier, située à Labécède (Aude) est confiée à la communauté de Labécède faute par lui « Jean de Davit (sic) seigneur de Beauregard » d'avoir payé le montant des tailles[5 bis]. Et cela par lettre d'amortissement accordée par le roi Louis XIV à la dite communauté (Fontainebleau octobre 1688) : « les bâtiments d'icelle sont inhabitables et la

[4] Cette pièce d'archives porte à la fin : « cette copie a été faite d'après les archives restées dans le château du seigneur de Couffinal »

[5] Ces propos de Louis XV sont rapportés par le professeur Henri Gilles (« Etre Capitoul », Images et fastes des Capitouls de Toulouse, p.23)

[5 bis] Ramière de Fortanier, Chartes de franchises du Lauragais, 1939, p.465sq

plus grande partie des terres est en fricheet il a plusieurs années qu'on ne peut fournir au paiement de ces tailles avec ladite ferme... ».

Pierre de David [le VI] considéré comme noble (chevalier) et dont nous avons narré les tracas judiciaires est le seul à ne pas figurer dans la carrière des armes, sinon dans l'arrière-ban (dernier reste des survivances féodales). En 1722, il est premier consul de Revel.

La flatteuse carrière militaire d'Alexandre de David [le VII] prend fin le 17 juillet 1747 alors que, commandant de la brigade de la Reine, il attaque le retranchement du col de l'Assiette (vers Briançon ?). Il avait alors cinquante années de service et était chevalier de l'ordre de Saint Louis.

Avec Alexandre – Aimable [le VIII] dont le portrait en armes figure en couverture du livre d'Hélène de David de Beauregard, on touche à l'image même de ces officiers d'Ancien Régime qui sacrifient tout à leur carrière militaire. Sa vie racontée en détail dans le livre précité laisse apparaître des qualités de caractère fort admirables. A noter son mariage avec Elisabeth Fortia de Pilles, une provençale qu'il ne rencontra que le jour de ses noces, lui, à la guerre en Espagne, elle, chanoinesse d'un couvent à la règle peu rigoureuse, et qui devait lui donner sept enfants dont Isidore, l'objet de notre étude. Il met fin à sa carrière militaire peu de temps après son mariage ; il était alors colonel, chevalier de Saint Louis (1769). A la fin de sa vie, après les épisodes mouvementés de la Révolution, il se consacre à un beau verger dans la région d'Hyères, que visite, admirative, Johanna Schopenbauer et son fils, le futur philosophe A. Schopenbauer[6].

A noter que son frère cadet Alexandre – Auguste de David de Beauregard, dit « le chevalier de Beauregard » eut une carrière militaire bien remplie, très détaillée dans les documents de l'annexe I qui l'amène au grade de chef de bataillon avec lieutenance colonelle (en 1774). Cadet de famille, il ne se marie pas, vit au château de son frère lorsqu'il est en campagne et termine chevalier de Saint Louis.

Les deux frères siègent comme membres de l'ordre de la Noblesse à l'Assemblée de la Sénéchaussée d'Hyères tenue le 30 mars 1789 pour l'élection des députés aux Etats Généraux.

Les Fortia de Pilles

L'ascendance maternelle d'Isidore nous met en contact avec une toute autre famille, les Fortia de Pilles, prestigieuse famille provençale, qui comptait des viguiers (Maires) de Marseille depuis trois générations. Le père d'Elisabeth, Toussaint, Alphonse de Fortia était marquis de Pilles en Dauphiné, Duc de Baume au Comtat Venaissin, Baron de Peyrins, Montfort, etc..., gouverneur du Château d'If et des îles de Marseille, viguier de Marseille et gouverneur particulier de cette ville, lieutenant du roi en Provence. Il s'était allié par mariage à la famille d'Antreschaus d'Arènes dont Jean, le grand père de la mère d'Isidore, était conseiller au parlement de Provence. Esprit distingué, le marquis de Pilles écrit la musique d'opéras et des livres plutôt mondains[7].

Par cette alliance les David de Beauregard font partie de la vieille noblesse provençale[8].

Les Monspey

C'est une famille alliée et amie des Beauregard, séparée après Georges de David [II] et dont il est beaucoup question dans le livre d'Hélène de David de Beauregard sur Alexandre Aimable.

Isidore de David de Beauregard – Sa biographie

[6] Johanna Schopenhauer, Promenades françaises, Arte éditions, p.180 sq.

7 Voir sur ce personnage, le Nouveau Larousse Illustré.

8. Les Fortia famille française originaire d'Aragon connue depuis la fin du Xème siècle. Divisée en quatre branche dont les Fortia de Pilles. La famille Fortia de Pilles avait fait une donation au Collège des Jésuites d'Avignon, dont les revenus servaient à acheter des livres (le catalogue de Philippe Sérignan, Avignon, n°18, mars 1994 comporte au n° 208 un de ces livres frappés à leurs armes)

Pour l'instant, nous sommes en 1783, Isidore prendra la place d'Alphonse au régiment de Soissonnais. Il ne rejoindra vraiment son régiment qu'en octobre1788, en garnison à Uzès (Gard). Il fait souvent des visites à sa famille à Hyères. Son frère Hippolyte l'a rejoint à ce régiment. Les deux frères n'oublient pas qu'ils doivent faire « leurs caravanes », sous peine d'abandonner leurs droits dans l'Ordre de Malte et en mai 1790, ils demandent la permission de s'absenter du royaume pour aller remplir leurs obligations à Malte. Dès lors commencent pour eux, la Révolution française bouleversant les données militaires et patriotiques, toute une série de tracasseries administratives qui les touchera eux, mais aussi et surtout leurs parents restés à Hyères.

Ils obtiennent des autorités militaires françaises un congé jusqu'au 1er octobre 1792. Sans qu'ils puissent être réputés avoir quitté leur service ni perdre leur rang dans l'armée. Isidore à 24 ans.

En mars 1792, Isidore et Hippolyte sont reçus chevaliers de Malte. Mais d'après l'article IV de la Législative « Tout français qui conservait l'affiliation à des Ordres de chevalerie en pays étranger perd sa qualité et ses droits de citoyen » : Ils sont donc désormais privés de la nationalité française. Ultime conséquence : leurs parents sont considérés comme parents d'émigrés et leurs biens mis sous séquestre. Ils discutent avec les autorités de la Convention qui se montrent intraitables.

Lettre autographe d'Isidore de David de Beauregard

Monsieur

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'ayant un vignoble clos séparé de celui de Coussoul, mais situé dans le même canton: je me propose de le vendanger mercredi prochain, Doute du courant.

J'ai l'honneur de vous saluer

L. de David-Beauregard

à Beauregard ce 10. 6bre 1814.

A Monsieur

Monsieur le Maire de Revel

A Rével

Nous pouvons tenter une reconstitution de la vie d'Isidore grâce à quelques renseignements donnés par ci, par là, dans le livre d'Hélène de David de Beauregard.

Isidore est le fils cadet d'Alexandre Aimable. Son aîné est Alexandre. Deux autres frères sont à Couffinal : Joseph Alphonse et Alphonse Auguste avec lequel Isidore passa toute sa jeunesse.

Voici son acte de baptême (15 mai 1766).

Registre de Couffinal
Archives communales de Revel GG19

Acte de baptême d'Isidore de David de Beauregard – 15 mai 1766

L'an mil sept cent soixante six et le seizième May a été baptisé par moy soussigné Alexandre Jacques Isidore de David de Beauregard né le jour de hier fils de messire Alexandre Aimable de David de Beauregard seigneur de Beauregard commandant de bataillon chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis et de noble dame Elisabeth Denis de Fortia de Pilles mariés : parrain messire Jacques Geoffroy chevalier.... ?.. ancien capitaine du régiment de Mortemor, chevalier de l'ordre royal de St Louis, qui a été représenté par noble Louis Magniol de la Barre ancien capitaine de grenadiers du régiment de ?..... Marraine dame Marie Jacobé de Cierge (?) épouse du parrain, représentée par mademoiselle Adélaïde, marié sœur de David ; présents mess.Bern de Marça ; Jean Durand 1er de la Barre, mr de Beauregard père de mademoiselle de Beauregard tante et marraine, tous signés que moy et foy de quoi

Ont signé : Magnol de La barre *Adélaïde de Beauregard*
Beauregard père *Marça*
Jean Durand *Baudueur curé*

Isidore passe son enfance chez ses parents, à Beauregard, dans une famille heureuse et unie. Avec deux de ses frères, Alexandre l'aîné et Alphonse le cadet, ils sont placés à l'école Royale Militaire de Sorèze, toute proche[9]. En 1780, soit à l'âge de quatorze ans, il reçoit la tonsure des mains de l'évêque de Lavaur : comme pour beaucoup de cadets de familles nobles, il est envisagé qu'il fera ses études dans un petit séminaire, sans que ce soit un engagement réel pour son avenir. L'année suivante, il est retiré de l'école de Soréze, avec son frère et est envoyé à Hyères où il rejoint sa mère. Son père reste à Beauregard : il organise la gestion de ses biens en réunissant en une seule main les métairies de la plaine qu'il donne en fermage pour 5.000 livres annuelles à un marchand de Revel[10]. Alexandre – Aimable en profite pour terminer ses démarches pour l'admission d'Alphonse dans l'Ordre de Malte[11]. En octobre 1783, séjour d'Isidore pour Saint Sulpice, à Paris : son oncle de Pilles doit l'accompagner dans ce voyage qui pourrait aussi le conduire à une visite à la Cour de Versailles. Sans qu'il ait préparé le moins du monde sa famille à ce retournement d'intention, Isidore déclare qu'il ne se sent pas de disposition pour l'état ecclésiastique et s'entête dans cette décision. Ses parents n'insistent pas. Lorsque, après la mort brusque de son frère Alphonse, qui venait d'être reçu chez les Frères Soldats de Malte comme Enfant d'Honneur du Grand Maître, il demande à être reçu à son tour à Malte, ils font les démarches nécessaires. Cela les conduira à solliciter un ajournement du « droit de passage » qui consistait en un embarquement sur les galères de l'ordre (du temps où les chevaliers de Jérusalem protégeaient le commerce chrétien contre le barbaresques). C'est ce qu'on appelait « faire ses caravanes ».

[9] Les archives de l'Abbaye – Ecole, en pleine réorganisation, ne permettent pas d'avoir de certitudes sur la date d'entrée à cette école.

[10] Par contre, les terres de la montagne sont louées pour 2.100 livres, sans qu'il soit possible pour nous de savoir en quoi elles consistent. Elles devaient sans doute provenir d'une alliance matrimoniale d'un ancêtre (peut-être de Jeanne de Darfort épouse de Jean de David [V]).

[11] Les commissaires de l'Ordre, les chevaliers de Gras Préville et de Gaillard d'Agout, s'installent à l'auberge du « Cheval vert » à Revel pour l'enquête de moralité qui les mène à Arfons (sans doute en liaison avec les terres de la montagne), Sorèze, Couffinal, Montégut.

Après un essai de retour à Marseille, le 15 août 1797, les deux nouveaux chevaliers de Malte sont rejoints par un troisième frère Camille, car « tous ceux qui a juste titre ou par erreur ont été inscrits sur une liste d'émigrés ont l'ordre de s'expatrier sous peine d'être fusillés ».

En juin 1798, Bonaparte qui part pour l'Egypte, fait escale à Malte. Après un début de résistance des chevaliers dont les deux tiers sont français, le Grand Maître Ferdinand de Hompesh suspend les armes puis capitule : Bonaparte est maître de Malte. Les trois frères hésitent à suivre Napoléon en Egypte, puis s'embarquent sur la frégate « Le Patriote » accompagnés de quarante autres chevaliers. Dès leur arrivée en Egypte, ils sont versés dans l'administration des finances, d'abord à Rosette (où fut trouvée la fameuse pierre qui fut si utile à Champollion pour la compréhension des hiéroglyphes) puis à Kéboulieh dans la région du Caire. En septembre 1798, Isidore est nommé Directeur de l'Enregistrement chargé de l'établissement du cadastre local. Durant l'été, il est blessé dans un accident. Il embarque sur le navire hôpital « l'América », mais Kléber annule l'ordre d'évacuation. En août 1800, il est de retour à Rosette comme Directeur des douanes, son frère Hippolyte étant chargé de la caisse. Puis c'est l'évacuation de Rosette et le repli sur Alexandrie. Kléber est remplacé par Menou et après la capitulation du 2 septembre 1801 c'est l'embarquement sur des transports anglais. Ils mettent quarante cinq jours pour atteindre Marseille. Ce n'est qu'après une quarantaine qu'à la Noël 1801, ils retrouvent leur père à Aix. Ils y apprennent la mort de leur mère usée par les graves turpitudes subies du fait des révolutionnaires provençaux, mais aussi de leur grand père Monsieur de Pilles et du frère d'Alexandre – Aimable, « le chevalier de Beauregard ». Isidore était parti depuis dix ans.

En 1802, Isidore reste trois mois à Paris, où il obtient son certificat d'amnistie (pour fait d'émigration). En octobre, ils sont à Beauregard avec son frère Hippolyte où ils peuvent constater les effets des dévastations subies dans leur maison natale pendant la période révolutionnaire.

Après une réunion de famille à Hyères en septembre 1803, Isidore s'installe définitivement à Beauregard. Il y est à partir de 1804.

Beauregard – le Château – les propriétés familiales.

« L'aventure » égyptienne terminée, Isidore de David de Beauregard vécut au château de Beauregard. Beaucoup plus que n'importe quel Beauregard, à part peut-être Pierre de David de Beauregard et certainement beaucoup plus qu'Alexandre – Aimable, Isidore fut l'homme de Beauregard.

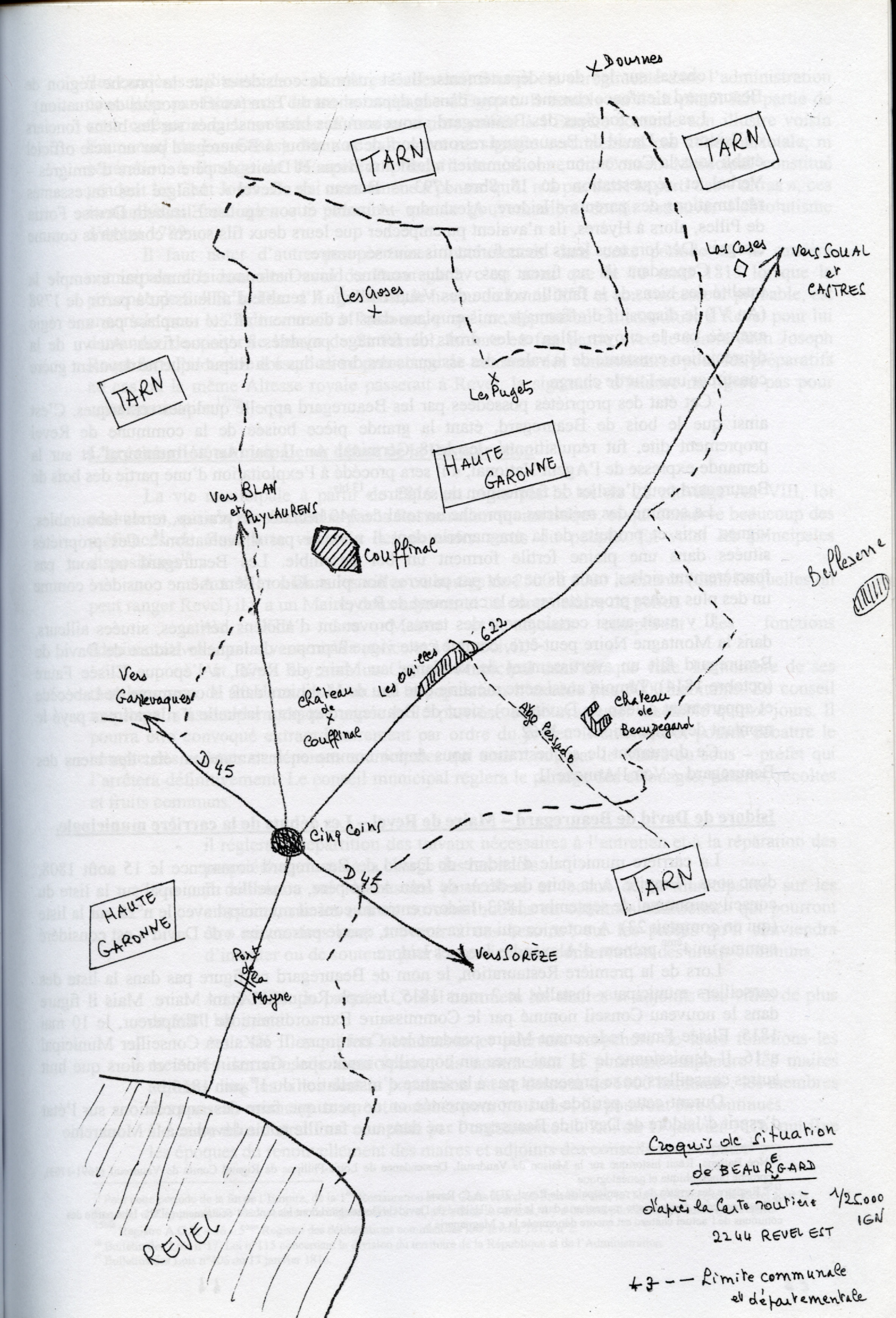
On ne sait pas quand le château fut construit et par qui. Quant au style architectural, cette grande bâtisse formée d'un corps de logis flanqué de deux tours carrées reste plutôt impersonnelle.

La situation dans cette belle plaine fertile et ces bois profonds, face à la Montagne Noire a dû tenter bien des occupants. Et l'on a quelques vestiges, bien peu archéologiquement probants, d'une présence gallo-romaine : des monnaies du Bas Empire romain trouvées dans les sables d'un ruisseau voisin, l'Ayguo Pescado[12] ainsi que la tradition orale d'une « voie romaine », à propos d'un chemin allant de la métairie Le Ric (ou Alric) à proximité du château, tout cela ne constituant pas d'éléments propres à faire penser à un habitat romain.

Le nom même de Beauregard évoque poétiquement une vue de grande ampleur sur la plaine de Revel et la chaîne de la Montagne Noire. A l'heure actuelle, il est difficile d'en juger car de la terrasse du château, des bois de chênes cachent la vue. Par contre, tout autour de très belles et profondes allées, fort bien entretenues par les propriétaires actuels, sont aménagées dans les bois voisins, ce qui constitue une rareté dans la plaine de Revel peu boisée.

La situation administrative du château est originale, car la limite communale de Revel (Couffinal n'est qu'une section de Revel et n'a pas d'institution communale) cerne le château et cette limite étant aussi la limite départementale de la Haute Garonne et du Tarn, une partie des terres autrefois dépendant du château sont dans le Tarn, comme cette métairie d'En Calcat, à

[12] Voir l'article d'Yves Blaquière, Bulletin de la Société Spéléologique du Sorézois et du Revélois, n°11, 1972-73.



Croquis de situation de BEAUREGARD

d'après la Carte routière 1/250 000 IGN 2244 REVEL EST

47 — — Limite communale et départementale

cheval sur les deux départements. Il est juste de considérer que la proche région de Beauregard s'enfonce comme un coin dans le département du Tarn (voir le croquis de situation).

Les biens fonciers des Beauregard : nous sommes bien renseignés sur les biens fonciers qu'Isidore de David de Beauregard retrouve lors de son retour à Beauregard par un acte officiel établi sous la Convention, « le Sommier relatif aux Biens et Droits de père et mère d'émigrés – Verbal et séquestration du 18 8bre 1793 – Bureau de Revel ». Malgré les incessantes réclamations des parents d'Isidore, Alexandre –Aimable et son épouse Elisabeth Denise Fortia de Pilles, alors à Hyères, ils n'avaient pu empêcher que leurs deux fils soient considérés comme émigrés. Dès lors tous leurs biens furent mis sous séquestre.

Cependant ils ne furent pas vendus comme biens nationaux comme par exemple la totalité des biens de la famille voisine des Vaudreuille[13]. Il semble d'ailleurs qu'à partir de 1798 (An VI) le dispositif d'affermage, mis en place dans le document ait été remplacé par une régie exercée par le citoyen Blan et les droits de fermage payables à époque fixes. Au vu de la dépréciation constante de la valeur des assignats ces droits dus à la République ne devaient guère constituer une lourde charge.

Cet état des propriétés possédées par les Beauregard appelle quelques remarques. C'est ainsi que le bois de Beauregard, étant la grande pièce boisée de la commune de Revel proprement dite, fut réquisitionné dès le 8 Germinal An II par Arrêté municipal et sur la demande expresse de l'Agent National, « il sera procédé à l'exploitation d'une partie des bois de Beauregard pour l'atelier de fabrication du salpêtre »[13 bis].

La somme des métairies approche un total de 340 hectares de prairies, terres labourables, vignes, bois et produits de la magnanerie dont il n'existe pas d'évaluation[14]. Ces propriétés situées dans une plaine fertile forment un bel ensemble. Les Beauregard ne sont pas foncièrement riches, mais ils ne sont pas pauvres non plus. Isidore sera même considéré comme un des plus riches propriétaires de la commune de Revel.

Il y avait aussi certainement des terres, provenant d'anciens héritages, situées ailleurs, dans la Montagne Noire peut-être, comme cette vigne à propos de laquelle Isidore de David de Beauregard fait un avertissement de vendange au Maire de Revel, à l'époque Elisée Faure (octobre 1814). Témoin aussi cette métairie dite Fau de Moliniers dans la commune de Labécède et appartenant à Jean de Davit (sic), sieur de Beauregard et pour laquelle il n'avait pas payé le montant des impositions en 1662.

Ce document de séquestration nous donne comme en instantané un état des biens des Beauregard – Voir l'Annexe II.

Isidore de David de Beauregard – Maire de Revel – Les débuts de la carrière municipale.

La carrière municipale d'Isidore de David de Beauregard commence le 15 août 1808, donc sous l'Empire. A la suite du décès de Jean Assié père, conseiller municipal sur la liste du conseil communal de septembre 1803, Isidore entre au conseil municipal avec le n°22 sur la liste (qui en comptait 23). A noter, ce qui arriva souvent, que le patronyme « de David » est considéré comme un 4ème prénom d'Alexandre Jacques Isidore.

Lors de la première Restauration, le nom de Beauregard ne figure pas dans la liste des conseillers municipaux installés le 2 mars 1815, Joseph Roquefort étant Maire. Mais il figure dans le nouveau Conseil nommé par le Commissaire Extraordinaire de l'Empereur, le 10 mai 1815, Elisée Faure redevenant Maire pendant les Cent jours. Il est alors Conseiller Municipal n°16. Il démissionne le 31 mai, avec un conseiller municipal, Germain Noël et alors que huit autres conseillers ne se présentent pas à la séance d'installation du 1er juin 1815.

Durant cette période fort mouvementée on ne peut que faire des suppositions sur l'état d'esprit d'Isidore de David de Beauregard : né dans une famille noble dévouée à la Monarchie

[13] Noé Batigne, Récit historique sur la Maison de Vaudreuil, Descendance de Louis-Philippe de Rigaud Comte de Vaudreuil (1691-1763), Approche biographique et généalogique

[13 bis] Registre des arrêtés de la municipalité de Revel, 2D3, A.C. Revel.

[14] Il est beaucoup évoqué cette magnanerie dans le livre d'Hélène de David de Beauregard dont les tantes s'occupaient (p.31). Une partie des communs de l'actuel château est encore dénommée la « Magnanerie »

(les carrières militaires de ses ancêtres l'attestent) il avait été enrégimenté dans l'administration consulaire par Bonaparte durant la campagne d'Egypte. Il semble qu'il ait plutôt fait partie de cette catégorie de la noblesse d'Ancien régime ralliée à l'Empire (comme son illustre voisin Emmanuel de Las Cases). Mais ce ralliement ne signifie certainement pas adhésion totale, ni vénération à l'image de l'Empereur puisqu'il démissionne du Conseil Municipal constitué pendant les Cent Jours. Ce qui nous amène à penser qu'il n'a pas suivi le parti des « ultras », ces monarchistes fanatiques qui pensaient que le gouvernement devait retrouver l'absolutisme d'avant 1789.

Il faut noter d'autre part certaines incohérences dans cette période de la carrière municipale d'Isidore de David de Beauregard, c'est ainsi que le 10 mars 1815 lorsque la présence de S.A.R. le Duc d'Angoulême, le neveu de Louis XVI et son successeur probable, est annoncée pour le 22 de ce mois à Toulouse, et qu'une députation est constituée à Revel pour lui demander de visiter le bassin de St Ferréol, Isidore en fait partie avec le Maire Jean Joseph Roquefort. Par contre lorsqu'on se préoccupe de nommer des commissaires pour les préparatifs au cas où la même Altesse royale passerait à Revel, la signature d'Isidore ne figure pas pour cette nomination[15bis].

L'organisation municipale au début de la Restauration

La vie municipale à partir de 1816 est régie par la loi du 28 pluviôse An VIII, loi consulaire, qui n'a pas été abolie par la Restauration monarchique, et qui conserve beaucoup des méfiances de Bonaparte vis-à-vis des pouvoirs sortis du peuple. En voici les principales dispositions[16] :

Art. XII : « Dans les villes ou bourgs de 2500 à 5000 habitants (dans lesquelles on peut ranger Revel) il y a un Maire, deux adjoints et un commissaire de police.

Art. XIII : Les Maires et adjoints rempliront les fonctions administratives....relativement à la police et à l'état civil

Art. XV : Il y aura un Conseil Municipal dans chaque ville. Le nombre de ses membres sera de 20 dans les lieux ou la population n'excède pas 5000 habitants. Le conseil municipal s'assemblera chaque année le 15 pluviôse et pourra rester assemblé quinze jours. Il pourra être convoqué extraordinairement par ordre du préfet. Il entendra et pourra débattre le compte des recettes et dépenses municipales qui sera rendu par le Maire au sous – préfet qui l'arrêtera définitivement. Le conseil municipal réglera le partage des affouages, pâtures, récoltes et fruits communs.

- il réglera la répartition des travaux nécessaires à l'entretien et à la réparation des propriétés qui sont à la charge des habitants.
- Il délibèrera sur les besoins particuliers et locaux de la municipalité, sur les emprunts, sur les octrois ou contributions en centimes additionnés qui pourront être nécessaires pour subvenir à ces besoins ; sur les procès qu'il conviendra d'intenter ou de soutenir pour l'exercice et la conservation des droits communs.

Art. XVIII : le premier Consul nommera les maires et adjoints des villes de plus de 5000 habitants.

Art. XX : les préfets nommeront et pourront suspendre de leurs fonctions les membres des conseils municipaux ; ils nommeront et pourront suspendre les maires adjoints dans les villes dont la population est au dessous de 5000 habitants ; les membres des conseils municipaux seront nommés pour trois ans ; ils pourront être continués.

Ce cadre administratif est complété par l'ordonnance du Roi du 13 janvier 1816, qui fixe les époques du renouvellement des maires et adjoints des conseils municipaux[17].

[15] Pour cette période de la fin de l'Empire, de la 1ère Restauration et des Cents Jours, cf. Francis Pujol, le Conseil Municipal de Revel sous le Consulat et l'Empire (1800-1815), cahiers de l'Histoire de Revel, n°2 ; dans cet article, il y a un bref portrait de David de Beauregard.

[15bis] Registre A.C.R. – 16 – 5ème Registre des délibérations commencées le 9 février 1815, n°2.

[16] Bulletin des Lois n°17. Loi n°115 concernant la division du territoire de la République et de l'Administration.

[17] Bulletins des Lois n°406 du 13 janvier 1816.

Au château des Tuileries

Art. 1er – Le renouvellement des maires et adjoints qui devait avoir lieu en 1818 aura lieu en 1816, 1821, 1826 et ainsi de suite de cinq en cinq ans.

Art.2 – Le renouvellement des conseillers municipaux qui devait avoir lieu en 1823, aura lieu en 1821, 1831 et ainsi de suite de dix en dix ans

….signé Louis

La nomination d'Isidore de David de Beauregard, comme maire de Revel

Elle résulte de l'ordonnance du 18 décembre 1815 dont voici le texte :
« Sur le rapport du Ministre Secrétaire d'Etat et de l'Intérieur. Nous avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er

Le sieur Alexandre Jacques Isidore David de Beauregard chevalier de Malte est nommé Maire de la ville de Revel département de la Haute Garonne en remplacement du sieur Faure.

Art. second

Sont nommés 1er adjoint au Maire le sieur M.A.Durand notaire en remplacement du sieur Roquefort

2ème adjoint le sieur Jean François Pons conseiller municipal en remplacement du sieur Melier de la Barthe.

Art.3ème

Sont nommés Membres du Conseil Municipal de la même ville le sieur Louis Paul Guillaume de Terson chevalier de St Louis en remplacement du sieur Loup etc…. (suit l'énumération des conseillers municipaux à chaque fois en remplacement de ….)

Le sieur Louis Combos notaire en remplacement du sieur David de Beauregard nommé Maire à l'article premier.

Le sieur Jean Baptiste Siret négociant en remplacement du sieur Durand nommé Adjoint en second

Art. 4ème

Notre Ministre secrétaire d'Etat et d'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des tuileries le 18 Décembre de l'An de Grâce mil huit cent quinze et de notre règne le 21ème

Signé Louis

Le Ministre Secrétaire d'Etat et d'Intérieur

Maublanc

Pour ampliation le préfet de la Haute Garonne

Comte de Rémusat

Le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche

Félix de Mauremont

La cérémonie d'installation d'Isidore de David de Beauregard comme Maire de Revel

Nommé Maire de Revel, Isidore de David de Beauregard est installé comme Maire au cours d'une cérémonie du 9 janvier 1816 :

Le 1er janvier 1816, Isidore de David de Beauregard est nommé Maire de Revel. Il est installé comme Maire au cours d'une petite cérémonie du 9 janvier 1816 dont voici le récit[18] *:*

Sous préfecture de l'arrondissement de Villefranche, département de la Haute Garonne. « L'an mil huit cent seize et le 9 janvier à huit heures du matin dans la maison communale de Revel par devant nous Armand Joseph Maire de St Félix, Marquis de Maurémont, sous préfet de l'arrondissement de Villefranche se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la ville de Revel auquel nous avons dit que le but de leur réunion était l'installation du Maire, adjoints et membres du Conseil qu'il a plu à sa Majesté de nommer par ordonnance du 18 décembre dernier. La séance ayant été ouverte par un discours que nous avons prononcé et dans lequel nous avons cherché à donner une idée des fonctions municipales et des conditions nécessaires pour les remplir dignement nous avons fait donner lecture de l'ordonnance du roi. Après cette lecture, Monsieur de Beauregard appelé s'est présenté et a prêté entre nos mains le serment suivant : « Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au roi, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui soit contraire à son autorité et si dans le ressort de mes fonctions ou ailleurs j'apprenais qu'il se trame quelque chose à son préjudice je le ferai savoir au roi ». Cette formalité remplie nous avons proclamé, au nom du roi, monsieur Alexandre Jacques Isidore David de Beauregard Maire de la ville de Revel.

Immédiatement après nous avons appelé successivement et individuellement M. Marc Antoine Durand homme de loi nommé premier adjoint et le sieur Jean François Pons nommé second adjoint par la même ordonnance lesquels après avoir prêté chacun le même serment ont été également installé dans leurs nouvelles fonctions.

La cérémonie se poursuit par l'appel de chaque nouveau conseiller et chaque nouveau conseiller prête individuellement le serment précité entre les mains du maire après quoi ce Magistrat les a proclamés membres du Conseil Municipal de la ville de Revel.

De tout quoi nous avons dressé procès-verbal et l'avons signé avec les nouveaux magistrats et les membres du conseil municipal présents.

Suivent les signatures des dits… … ….

Ce récit de l'installation du nouveau Maire est raconté de façon simplifiée et notoirement différente dans un autre document de nos Archives Municipales.

Dans le registre des Délibérations du Conseil Municipal, lors de la séance du 2 août 1816 nous trouvons : en présence de Armand Joseph Marie de St Félix, Marquis de Mauremont, sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche, lecture de l'ordonnance du Roi au 13 janvier 1816 et de celle du 28 mai 1816 nomme M. David de Beauregard maire et M. Durand Marc Antoine Adjoint et Pons adjoint. Le serment d'Isidore de David de Beauregard : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume ».

Il est à noter que la Charte constitutionnelle n'était pas mentionnée dans le texte du serment prêté par Isidore de David de Beauregard, tel que nous le rapporte l'autre registre figurant dans les Archives Communales de Revel. Comment interpréter cette différence tout à fait importante, sinon par une révision des positions de l'autorité royale, jugeant le premier serment trop personnalisé par rapport au Roi. L'expérience de la 1ère Restauration et de son échec aurait certainement conduit le Roi à introduire la Charte et les lois du Royaume dans le texte du serment prêté.

On a, conservés dans le registre des délibérations lors de la 1ère séance du Conseil Communal du 17 janvier 1816, les premières paroles prononcées par Isidore de David de Beauregard en tant que Maire : *« appelle (sic) seulement depuis quelques jours aux honorables fonctions de Maire de cette ville j'ai à me féliciter de trouver parmi vous des*

[18] Registre 5 D2, p.192 et suivantes

hommes éclairés qui me secondent pour cela et suppléeront au vuide que pourra présenter ce rapport…. »

Ces paroles montrent un certain sens politique chez le nouveau Maire : on pourrait dire « qu'il passe de la pommade ».

Les premières décisions du nouveau Maire.

Suite à la nomination d'Isidore de Beauregard comme Maire de Revel, sont nommés :

- le sieur Fagot, commissaire de police de Revel (en remplacement du sieur Cailhassou révoqué) 27 janvier 1816
- le sieur Paul Borelly, receveur de l'octroi de Revel (1er février 1816)
- Louis Cramaussel, surveillant d'octroi de Revel
- Pons de Vier Fortuné fils maintenu percepteur de Revel
- Pierre Viela nommé pasteur de l'église consistoriale en remplacement de Jean Auguste Mourgues révoqué

Le pasteur Viela jure fidélité au roi

En réalité l'impression générale concernant les premières réactions du Maire nous fait penser à une sincère désillusion qui ne fera que s'accroître et culminera lors de la séance du Conseil Communal du 28 août 1816 qui est une « exposition de la situation de la Commune pour parvenir à éteindre la dette et pour parer aux dépenses de 1817 ».

Isidore de David de Beauregard dit crûment : « *sur l'énorme déficit qui nous accable du à se que l'autorité supérieure refuse d'écouter le vœu du conseil communal pour que l'octroi soit mis en ferme non en régie…. Je ne puis que regretter que de laisser encore pendant un an nos chemins publics, nos promenades, nos réservoirs dans un état de détérioration toujours croissant, notre seule église sans être agrandie ou du moins sans qu'une tribune y soit pratiquée, notre cloche de la ville qui se trouve cassée sans être refondue, notre maison commune sans la réparation urgente qu'elle exige, nos maisons presbytérales, nos églises des succursales, notre belle halle sans les réparations qu'il faudrait pour les empêcher de s'écrouler ; enfin c'est le grand de nos maux de rester pendant encore une année sans apporter d'abondants secours à nos pauvres dont le nombre augmente sans cesse d'une manière effrayante ».*

Peut-on accuser notre Maire récemment nommé de « manier la langue de bois » ?

« Le Conseil prend en considération l'exposé de M. le Maire » dit sobrement le rédacteur de ce rapport du Conseil Municipal.

A mesure qu'Isidore de David de Beauregard, durant l'année 1816, assure la fonction de Maire, notamment en présidant les séances du Conseil du Municipal en avril, juin, août 1816, il prend conscience du peu de ressources dont peuvent disposer les finances municipales. Et une certitude l'envahit : le seul moyen serait d'abandonner la perception des droits d'octroi au jour le jour en fonction des entrées de marchandises, mais de mettre en ferme ces droits d'octroi. Cela assurerait une rentrée assez importante de ressources dont on pourrait se servir pour établir un budget solide.

Ce problème de l'octroi va devenir une obsession chez lui, d'autant plus lancinante que l'autorité supérieure préfectorale se fait tirer l'oreille et ne répond guère à ses attentes. Lors de la séance du 22 mai 1817, il explose : *« Messieurs vous venez d'arrêter les comptes du receveur Municipal ; l'opération dont vous devez actuellement vous occuper est la formation du budget 1818 ; vous ne vous dissimulerez pas la difficulté de ce travail et vous considérerez avec moi combien il eut été avantageux que nous eussions sous les yeux le budget. J'ai demandé plusieurs fois à l'autorité supérieure, je l'ai suppliée à plusieurs reprises de me faire l'envoi de cette pièce importante, mes sollicitations ont été vaines…… »*

Dans cette même session du conseil Municipal « il a démontré la nécessité de recourir à des moyens extraordinaires pour sortir de ce dédale de dettes provenant en grande partie de l'exercice 1814 époque à laquelle les droits d'octroi ne procuraient qu'une recette presque nulle ».

Lors de la séance extraordinaire du 17 août 1817, consacrée à la proposition d'un nouveau tarif d'octroi et au règlement de l'octroi, il fixe les limites de l'octroi par des poteaux avec OCTROI et un local pour déposer les objets en transit. Puis il intervient personnellement dans le détail des tarifs et les nouveaux tarifs, notamment sur l'article 6 qui a trait aux filatures de laine, de toile cirée ou de taffetas ciré, les teinturiers de coton, les tanneurs, etc..... *« Je pense que les fabricants désignés en cet article devraient être admis à l'entrepôt et dispensés de tout droits d'entrée sur les huiles..... »*

Il reviendra sur ce nouveau tarif de l'octroi lors de la séance extraordinaire du 26 novembre 1817 en fixant plus précisément le nouveau périmètre de l'octroi (la métairie de l'Ourmette, le Farel, etc...).

Il faut dire que la réglementation sur les octrois avait été précisée par une ordonnance du Roi en date du 9 décembre 1814. Isidore de David de Beauregard cite l'article 10 de cette ordonnance lors du Conseil Communal du 2 avril 1816[19].

« Monsieur le Maire a dit que d'après l'article 10 de l'ordonnance du Roi en date du 9 décembre 1814, insérée au Bulletin des lois n° 66, la vile de Revel étant sujette aux droits d'entrée, les frais de régie et de perception de son octroi devait être proposée par le Conseil municipal et soumis par la régie des Impositions Indirectes à l'approbation du Ministre des Finances »[20].

De toutes façons, il semble bien que notre Maire ait spécialement étudié les dispositifs législatifs sur cette question qui lui tenait fort à cœur. « Les octrois qui forment la principale ressource de plusieurs communes doivent être l'objet des délibérations »[21].

Dans une autre affaire de gestion municipale, la mentalité profonde de notre Maire se montre à nu. Par une lettre de septembre 1817, le sous-préfet de Villefranche demande au Maire de remplir un état de renseignements pour le recrutement de la garde nationale. Cette lettre se termine par une injonction. « Je compte sur vos soins à ne donner que des renseignements certains ».

Le 11 novembre 1817, Isidore de David de Beauregard se décide enfin à retourner ce travail à l'autorité supérieure et cela après des demandes réitérées. L'ensemble du document mérite d'être connu et je le donne in extenso :

« Mr (Monsieur)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état nominatif des hommes de 20 à 60 ans domicillés dans cette commune et propres au service de la garde nationale.

Conft (conformément) aux instructions renfermées dans votre lettre (elle est sans date certaine) les 6 premières colonnes ont été faciles à remplir, dans la 6ème il n'est question que des contributions payées dans la commune en indiquant quand il y a lieu (les) impositions dans d'autres communes.

La 7ème colonne a paralisé mon travail, ma toujours arreté et est la principale cause du retard dont vous vous êtes plaint, cependant je ne suis pas plus avancé le dernier jour que le premier et je trouve impossible a remplir la tache qui m'imposée de vous satisfaire a cet egard.

Ce sont des sentiments certains qui sont demandés dans vos instructions vous ne pouvez en vouloir d'autres, cet ordre est conforme aux sentiments de droiture qui doivent diriger toutes mes actions. Il devient plus que délicat (ce sont les sentiments que j'éprouve) de passer en revue une population toute entière pour émettre de sang froid son opinion sur chacun des individus qui en font partie en conscience c'est au dessus de mes moyens, je ne puis pas me permettre meme avec les meilleurs intentions d'être juste a cet egard, la conduite et les principes d'un chacun (sans meme savoir s'il est question de la conduite et principes politiques ou de la conduite et principes moraux, ne peuvent m'etre assez positivement connus pour consigner sur un etat generale et public mon avis à cet egard, quand à la considération publique j'avais aussi

[19] A.C., 1D6, le 25ème folio

[20] L'exemplaire du Bulletin des Lois n° 66 qui est aux Archives Communales de Revel porte encore à la p. 588, où se trouve l'Ordonnance de Roi portant règlement sur les Octrois, un signet garde - page très ancien en papier qui prouve que quelqu'un a travaillé cette question autrefois (peut-être Isidore de David de Beauregard ? qui sait ?)

[21] Mémorial administratif n° 350, p. 206

beaucoup de difficulté pour vous fixer. La société divisée en deux par le malheur des circonstances accorde par suite de cet esprit la consideration aux uns la refuse aux autres et tel qui est consideré d'une moitié de cette société par laquelle il est adopté ne l'est pas dans l'autre qui le rejette (et vice versa). C'est la vérité dans ce pays comme bien d'autres avec de telles dispositions je crois qu'il convient peu à l'autorité de fournir matière a envenimer les esprits et l'avis du maire à cet égard ne manque pas de produire le pernicieux effet, en conséquence je me suis borné d'après l'avis que j'ai trouvé dans ma propre conscience a laisser en blanc cette colonne, j'ai un vrai regret qu'il ne mait pas ete possible de vous mieux fixer sur ce pour un bon choix dans la composition nouvelle de la garde nationale, car il est bien certain que tous les hommes ne sont pas egaux dans l'affection qu'ils portent à notre bon roi et à sa dinastie mais ne portant pas dans le fond des cœurs. J'ai toujours present que les renseignements ne doivent porter que sur ce qui est certain.

La 8ème colonne ayant trait aux connaissances militaires dans chacune je me suis borné a relater leurs services J'emets ici le vœu bien prononcé devoir conserver les officiers et sous officiers qui figurent actuellement dans la garde nationale vu que par leur bonne conduite, par leur attachement sincère et bien prononcé pour la personne du Roi et pour son auguste dynastie il donnent garantie connue pour une bonne composition de la nouvelle garde qu'on se propose d'organiser.

De David de Beauregard maire viguier

Si le Maire de Revel fit démonter et fondre par le serrurier Georges l'aigle impérial qui surmontait le clocher de l'église[22], Isidore de David de Beauregard restait le chevalier de St Jean de Jérusalem passé au service de Bonaparte pendant la campagne d'Egypte et ses réticences devant les exigences de l'administration royale le montrent bien. Conscient du profond trouble des esprits provoqué par la révolution et l'Empire il ne voulait pas être celui qui en ajoutait de nouveaux en dénonçant certains revélois peu monarchistes encore. Le témoignage de sa lettre au même sous préfet du 31 janvier 1816 va dans le même sens : *« Transmission d'un rapport de police contre le Sr Dat qui crie vive l'Empereur. Les bruits les plus ridicules terminant à porter le découragement dans le cœur des royalistes ont circulé dans cette commune et n'ont produit d'autre effet que celui de l'indignation et de faire renouveler le serment à tous les bons français de vivre et de mourir pour le roi. Le zèle et la fermeté de notre commissaire de police méritent des éloges en encourageant les bons et comprimer les méchants dont quelques uns se permettent non de manifester ouvertement mais de tenir des demis propos insignifiants en apparence mais très suspects dans leur bouche. Isidore de David de Beauregard[23] ».*

Même esprit d'apaisement à propos d'une enquête qui a été faite pour connaître d'où partaient les bruits sinistres répandus dans la ville de Revel relativement à l'arrestation présumée de plusieurs citoyens : *Il a été utile d'appeler à l'audition plusieurs des individus noter dans votre lettre qui n'avaient aucune connaissance de cette affaire et qui ne figuraient nullement sur la liste des désignés comme devant être arrêtés.....J'ai saisi l'occasion de cette enquête pour rappeler a chacun des individus que j'ai fait appeler combien ils étaient intéressés eux-mêmes a faire oublier par une bonne conduite les torts qu'ils pourraient avoir envers le gouvernement français.....ils m'ont paru partager mes sentiments et désiré d'être comptés parmi les fidèles serviteurs du roy ce que désormais avec le temps leur conduite pourra faire connaître dans toute se vérité[24]*

Isidore de David de Beauregard

Le Maire de Revel peut faire part de quelques objets de satisfaction : *« A Revel, le dimanche 24 mars 1816 il y a une Revue générale de la garde urbaine de cette ville. Quatre vingt grenadiers habillés à leur frais et plus de cinquante chasseurs ce qui est une chose extraordinaire avec la misère qui cette année surtout accable tout le monde aussi ne saurait-on*

[22] Lettre au sous-préfet de janvier 1816, n°33 (4D8, 13ème journal de correspondance).
[23] Lettre au même 31 janvier 1816, n°35 (Id, Ibid).
[24] Au même, lettre du 27 mars 1816, n°101 (Id, Ibid).

louer un zèle aussi véritable car il est certain que beaucoup ont pris sur leur absolu nécessaire pour s'équiper. J'ai pris l'occasion de cette Revue pour témoigner publiquement à cette brave garde urbaine la satisfaction qu'éprouverait leurs magistrats du zèle, du dévouement qu'elle faisait éclater dans cette circonstance et ai bien promis d'en faire part à l'autorité supérieure. Cette garde composée en tout d'environ 250 hommes bien dévoués est dans le pays une force précieuse pour le gouvernement ». Et le Maire d'en profiter pour demander une aide pour l'habillement, l'équipement et des armes pour ces fidèles et dévoués serviteurs du Roi[25]. Il renouvellera cette demande dans une lettre d'avril. Le 14 mai 1816 – on apprend la nouvelle de l'insurrection à Grenoble et la prompte défaite des révoltés. Les amis du Roi proposent de faire une farandole dans les rues de Revel. Le Maire se met à la tête des officiers de la garde urbaine. « *Nous veillâmes à ce que connut aucun écart. Soutien de la garde Nationale bien disposée en faveur du Roi*[26] »

Est-ce cette indépendance de caractère qui en est responsable ou toute autre raison mal connue mais le 27 juin 1819, Alexandre Jacques Isidore de David de Beauregard préside une dernière fois une séance extraordinaire du Conseil Municipal. Et le 10 juillet 1819 à 10 heures du matin Mr Jean jacques Roquefort est installé dans les fonctions de Maire de Revel par Mr Pierre Jean Demarc, membre du Conseil d'Arrondissement de Villefranche, délégué par M. le sous-préfet de Villefranche en remplacement de Mr de Beauregard démissionnaire. Il prête serment dans les termes désormais adoptés : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du royaume ». Il présidera la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 3 juillet 1819 en procédant à l'acquisition d'une nouvelle cloche destinée à la sonnerie de l'horloge[27].

Ce Jean Joseph Roquefort est un personnage bien connu des revélois puisqu'il lèguera son immense fortune à la ville de Revel et lui permettra ainsi de se doter d'un grand hospice qui est un monument remarquable de la ville actuelle.

Le deuxième mandat municipal d'Isidore de David de Beauregard

Par l'ordonnance de sa majesté du 13 juin 1821

Vu notre ordonnance du 13 janvier 1816 sur le renouvellement quinquennal des Maires et Adjoints

Article premier

Sont nommés Maire et Adjoints de la Ville de Revel (Haute Garonne)

Maire : le sieur David de Beauregard ancien Maire de Revel

Adjoints : Durand Marc Antoine

Pons Jean François

Donné au château des tuileries le trente juin de l'an de grâce 1821 et de notre règne le vingt septième[28].

Le 22 juillet 1821, Isidore est installé Maire de Revel.

La séance extraordinaire du Conseil Municipal du 7 septembre 1821 est présidée par Mr Durand Marc Antoine, premier Adjoint, Président en l'absence de Mr le Comte de David de Beauregard, Maire, appelé aujourd'hui en Conseil d'Arrondissement de Villefranche[29].

A la différence de son premier mandat et particulièrement des années 1816-17, Isidore de Beauregard est souvent absent de Revel et est remplacé par un de ses adjoints, surtout le notaire Durand Marc Antoine.

La multiplicité des fonctions exercées en est certainement la cause, car en plus d'être maire de Revel et conseiller de l'arrondissement de Villefranche, Isidore a été nommé receveur

[25] Lettre n°102, mars 1816 (Id, Ibid.

[26] Lettre n°164 du 14 mai 1816 signée A. Durand, 1er adjoint.

[27] Registre servant à enregistrer les délibérations à prendre par le Conseil de la Commune de Revel. 1D6, 102ème feuille.

[28] Registre 1D6, feuillet 153 et Barrau. Rôle des Maires de la commune de Revel et de leurs adjoints depuis l'an VIII de la République française jusqu'en 1859. A.C. de Revel

[29] A.C., 1D6, feuillet 153 sq.

particulier des finances du même arrondissement. Et il réside le plus souvent avec son épouse à Villefranche de Lauragais[30].

Parmi les sujets traités durant les séances du Conseil Municipal de l'année 1823, le Maire s'est particulièrement intéressé à la proposition faite par les Frères de la Doctrine Chrétienne d'un établissement scolaire à Revel, avec l'entretien de trois Frères. Les aides du conseil du Département sont proposées et un legs de Madame Bessière épouse Balette (de Sorèze) pourrait aussi concourir à cette installation. Malheureusement, le Maire n'est pas toujours là pour défendre ce projet et le Conseil Municipal refuse d'acquérir une maison[31].

A partir de 1824, Marc Antoine Durand est qualifié de Maire par intérim et préside les séances du Conseil Municipal. Auparavant en juillet 1823, un de Villèle est proposé comme receveur municipal de la commune et c'est lui qui expose le compte de gestion de l'exercice 1823 1ère partie lors de la séance du conseil Municipal du 5 mai 1824[32], et donc qui a été choisi dans ce poste.

Dans le séance du 9 août 1824 du Conseil Municipal, Marc Antoine Durand, 1er Adjoint au Maire de Revel est délégué par Monsieur le sous-préfet, suivant sa lettre du 22 juillet (1824) à l'effet de procéder à l'installation de Monsieur Pontier de Laprade (Edouard Félix Maurice Marie Anne) dans les fonctions de Maire de la Ville de Revel. L'ordonnance du 30 juin 1824, copiée dans le même registre des Délibérations du Conseil Municipal de Revel, stipulait en effet dans son Article premier : Est nommé Maire de la Ville de Revel, le sieur du Pontier de Laprade (Edouard Félix Maurice Marie Anne) en remplacement du sieur David Beauregard, lequel s'empresse de bien signifier son attachement au nouveau Roi – Vive Charles X ! trouve-t-on dans ce même registre administratif[33].

La vie familiale d'Isidore de Beauregard à Beauregard

Isidore David de Beauregard lorsqu'il vient s'installer à Beauregard en juin 1804 est accompagné d'Emilie marie Antoinette de Villèle, son épouse. C'est la fille de gros propriétaires terriens de Mourvilles - Basses, qui vivent souvent à Toulouse dont ils sont proches voisins. C'est aussi la sœur de jean Baptiste Séraphin Joseph de Villèle, un officier de la division navale de l'Ile de France (future Ile Maurice), qui après avoir fait fortune à l'Ile Bourbon (future Réunion) et s'y être marié à une créole, deviendra Maire de Toulouse, puis député à la Chambre Introuvable en 1815, entrera au Ministère et sera choisi par Louis XVIII pour présider le Conseil des Ministres. On ne sait pas quel rôle cette spectaculaire parenté jouera dans la carrière d'Isidore. Il semble cependant évident que ce célèbre ministre connu pour son zèle ultra royaliste n'a pas influencé les idées politiques du futur maire de Revel, nous l'avons assez démontré dans notre étude précédente sur son action à la tête du Conseil Municipal de la ville. Pour le reste nous ne pouvons que faire des conjectures. D'autant plus qu'il semble que la dot d'Emilie n'ait pas été payée de suite conformément aux usages d'Ancien Régime qui laissaient longtemps traîner ces affaires. Et que le Ministre de Louis XVIII devenu l'héritier du domaine familial de Mourvilles s'en sentait redevable vis à vis de son beau frère.

L'union avec cette jeune femme, membre d'une famille devenue célèbre, ne fut pas très heureuse sur le plan de la descendance qu'était en droit d'attendre le seigneur de Beauregard issu d'une vaste famille avec de nombreux frères et sœurs. Le registre de l'état civil de Revel comporte beaucoup de décès à côté des naissances au château. Le seul descendant de cette union d'Isidore est ce jumeau né le 14 mars 1810, Elie de David de Beauregard. En février 1813, Emilie de Villèle décède au château en donnant naissance à une fille qui à son tour ne vivra que quelques mois (voir l'acte d'état civil joint).

On ne peut que s'attrister devant ce destin tragique de la jeune femme victime des préjugés de l'époque sur l'obsession aristocratique d'une descendance mâle et aussi des faibles

[30] L'acte de naissance de Guillemette, Thérèse leur fille, le 25 juin 1824 le confirme. Voir Annexe III de Jean Hébrard.
[31] Séance Extraordinaire du Conseil Municipal du 19 novembre 1823 (1D7, feuillet 20).
[32] Quel était le lien de parenté entre Isidore de David de Beauregard et ce Jean François Elisabeth de Villèle ? Ce qui est admissible, c'est le rôle joué par le Maire de Revel dans cette nomination, puisque son ex beau-frère n'était autre que le ministre Jean Baptiste Séraphin Joseph, comte de Villèle, puis président du Conseil des Ministres jusqu'en janvier 1828.
[33] A.C. 1D7. folio 39.

Villelle Emilie Marie Antoinette épouse de David de Beauregard

DÉPARTEMENT de la HTE-GARONNE.

Arrondissement de Villefranche

MAIRIE de Revel

N.° 23

Du Quinzième jour du mois de Février mil huit cent treize, à trois heures du

ACTE DE DÉCÈS de Emilie, Marie Antoinette Villelle, épouse de Alexandre Jacques Isidore (David) de Beauregard

décédée le dit jour — dans la maison de son époux —

à Caussinel, Beauregard à quatre heures du matin profe

de — âgée de trente quatre — ans,

à Toulouse département de la haute Garonne demeu

au dit Beauregard, Section de Caussinel Commune de Revel

fille de feu Louis François Villelle et de feue Anne Louise de Bele

de la Guidandie Marie!

Sur la déclaration à nous faite par le S.r Antoine Dalmas

de, quarante six ans, demeurant à Revel (Caussinel) — profes

de Menuisier — qui a dit être Voisin — de la défunte

par le S.r Pierre Calmette — âgé de Trente — ans, demeu

à Revel (Beauregard) — profession de Meunier — qui a dit

Meunier — de la défunte

Lecture du présent acte a été par nous faite aux déclarans, qui ont signé

le dit Pierre Calmette, lequel a été requis à dit ne savoir

DALMAS

Constaté par nous Elisée Faure maire de Revel faisant

fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

Elisée Faure Mre

connaissances médicales d'alors. Cependant, trois ans après, le 21 février 1816 ce qui est un délai mondainement respectable, le seigneur de Beauregard convole à nouveau en justes noces avec une aristocrate revéloise Aglaé Perrin de Lengary. Bien qu'il frisât la cinquantaine, ce devait être encore en beau parti et l'acte du mariage civil résonne des éperons d'officiers du Roi, témoins de la mariée.

Par contre Isidore de David de Beauregard n'aura pas la joie d'obtenir une descendance mâle de ce second mariage, sa nouvelle épouse ne lui donnant que des filles. Lorsqu'il décède le 19 novembre 1840 âgé de 74 ans, il aura pu assister auparavant au mariage, le 22 novembre 1837, du fils né de son premier mariage, Gabriel Hippolyte Elie de David de Beauregard, avec la fille d'un de ses nouveaux beaux frères, Emilie Françoise de Perrin, une anglaise habitant un château voisin de Beauregard, les Crozes, qui était sa cousine par alliance.

La branche cadette des Beauregard issue d'Isidore se perpétuera le 8 février 1842 lorsque naîtra au château de Beauregard, Joseph François Charles de David de Beauregard, fils d'Elie[34].

Cet historique final de la famille d'Isidore, un peu nostalgique, il est vrai, est compensé par la nombreuse descendance d'Alexandre de David de Beauregard, le frère aîné, dont nous n'avons pas ici à conter l'existence aventureuse, mais qui est à l'origine de cette Hélène de David de Beauregard qui s'est penchée avec amour et bonheur sur son ancêtre, Alexandre Aimable de David de Beauregard et dont le récit fut à l'origine de nos propres recherches revéloises.

Quant à Isidore de David de Beauregard nous n'avons pas cherché à sculpter dans le marbre le portrait d'un grand aristocrate, mais à noter les différents aspects d'une personnalité mêlée aux périodes tourmentées de notre histoire nationale et locale, et qui ne fut pas cet ultra royaliste que l'on aurait pu attendre.

Claude Pouzol

34 En 1903, P. de Lagausie était propriétaire du Haras agricole du domaine de Beauregard (Louis Thomas, Recueil des usages locaux du canton de Revel, Armand Lapeyre édit., 1903, p.67).

ANNEXE I

Document de la Société Française d'Héraldique et Sigillographie

Fourni par Bernard Velay, membre de cette Société et de la Société d'Histoire de Revel – Saint Ferréol

DAVID DE BEAUREGARD, de, - Languedoc. – *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur à une harpe d'or, cordée de même ; aux 2 et 3 d'azur au sautoir alésé d'or cantonné de quatre étoiles de même*, qui est de David de Vallière, en Beaujolais.- Les représentants actuels portent sur le tout le blason des David de Lastours et des Etangs :

Couronne : *de marquis*

Supports : *deux griffons*

Devise : *Mémento, Domine, David.*

Famille anciennement connue en Languedoc, possédant depuis la fin du XVIème siècle, la terre et le château de Beauregard, près de Revel, en Lauragais.

Gustave Chaix d'Est-Ange présente une analyse très critique des origines de cette famille. La généalogie, donnée au XVIIIème siècle par La Chesnaye des Bois et reprise notamment par Warroquier, est, en effet, assez fantaisiste. La généalogie donnée par Jules Villain ne peut être considérée valable dans sa totalité puisqu'il accepte l'origine commune des David de Beauregard et des David de Lastours (*cfr ce nom*), ce qui est inexact. La filiation figurant dans les *Carrés d'Hozier*, fut envoyée par Alexandre - Amable de David de Beauregard, en 1756, à d'Hozier, pour insertion dans les *Registres de la noblesse*. Les preuves de noblesse, présentées en 1778 par Alphonse – Auguste de David de Beauregard pour être admis à l'Ecole Militaire, se trouvent dans le *Nouveau d'Hozier*. Mais ces deux documents ne peuvent être acceptés sans réserves pour les premiers degrés, aucun original d'acte n'étant produit pour prouver ceux-ci.

« Les travaux conservés dans les *Carrés d'Hozier* et dans le *Nouveau d'Hozier* font remonter la filiation à un noble Bernard de David qui fit son testament le 1er mars 1482 devant Duranti, notaire à Montredon, au diocèse de Castres. La famille de David ne put fournir qu'une copie de ce testament. D'après La Chesnaye des Bois, ce Bernard David aurait été un fils d'un Germain de David, chevalier, seigneur de Bliaris, en Albigeois et petit-fils d'un Guillaume David, seigneur de plusieurs terres dans le Haut Languedoc. On trouve, d'autre part, qu'un Guillaume David fut capitoul de Toulouse en 1438 et qu'un Germain David, bourgeois, fut capitoul de la même ville en 1518 ; mais ces deux personnages paraissent n'avoir aucun rapport avec la famille David de Beauregard (*cfr supra*). C'est, en tout cas, par erreur que le même La Chesnaye des Bois fait de Bernard de David, le testateur de 1482, le propre neveu de Marguerite David, femme du célèbre Etienne de Vignolles, seigneur de Lahire, décédé en 1442, et qu'il lui fait épouser Isabelle de Vallière, héritière de la seigneurie de son nom, en Beaujolais. Il est établi que ce fut seulement au XVIIème siècle qu'un Alexandre David, d'une famille vraisemblablement différente de celle des David de Beauregard, devint seigneur de Vallière, en Beaujolais, par donation d'un Guillermi, seigneur de l'Artusié, dont, d'après l'article du *Bulletin de la société héraldique*, il aurait été simplement le valet de chambre. D'après les travaux mentionnés plus haut, Bernard de David eut un fils nommé Jean. Celui-ci peut avoir été le même personnage qu'un Jean David, bourgeois de Toulouse, que l'on trouve avoir été capitoul de cette ville en 1480. On lui attribue pour fils un Georges de David, écuyer, seigneur de La Borie-Blanque, qui épousa Isabeau de Guillermi, fille du seigneur de Lartusié, par contrat sans filiation passé, le 4 octobre 1556, devant notaire à Giroussens, dans la sénéchaussée de Carcassonne, et qui fit son testament le 7 mars 1570. La famille de David ne put fournir, en 1756 et en 1778, que des copies de ces actes de 1556 et de 1570. Dans la réalité, la filiation paraît n'être rigoureusement établie que depuis un Arnaud de David, sieur de La Borie-Blanque, qui aurait été un fils de Georges, mentionné plus haut, et qui, d'après La Chesnaye des Bois, aurait été nommé gouverneur de Louhans, en Bresse, par provisions du 2 août 1592. Arnaud de David épousa Jeanne Mandinelli par contrat sans filiation passé le 17 août 1608 devant notaire à Revel et continua la lignée.

On lui attribue pour frère en Alexandre de David, marié, le 17 février 1608, à Louise de Foudras, qui

devint seigneur de Vallière, en Beaujolais, par donation d'Antoine de Guillermi, seigneur de Lartusié. Alexandre de David, seigneur de Vallière, obtint, le 2 août 1618, des commissaires pour les droits de franc-fief, un jugement lui accordant un délai de trois mois pour justifier sa qualité de noble. Il laissa une fille, Lucrèce, qui épousa, en 1652, Louis de Monspey, et un fils, Antoine de David, seigneur de Vallière, qui fut déclaré noble et issu de noble race et lignée, le 22 mai 1635, par jugement des commissaires députés par S.M. pour le régalement des tailles en la généralité de Lyon et qui décéda sans postérité.
Jean de David, seigneur de Beauregard, fils d'Arnaud, contracta une brillante alliance ; il épousa Jeanne de Durfort-Deyme par contrat sans filiation passé le 28 mai 1648 devant notaire à Revel. Son fils, Pierre de David, sieur de Beauregard, au diocèse de Lavaur, épousa Marie-Anne de Saint Laurent par contrat passé le 10 juillet 1679 devant notaire à Revel. Il fut condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse, le 20 août de cette même année, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. On ne voit pas que la famille de David de Beauregard se soit jamais fait relever de cette condamnation, ni qu'elle ait jamais régularisé sa situation nobiliaire. Il n'en est pas moins certain qu'au XVIIIème siècle, elle jouissait sans contestation de tous les privilèges de la noblesse. » (Gustave Chaix d'Est-Ange).

Nous donnons ci-après, la filiation depuis Bernard de David, avec réserve pour les trois premiers degrés, la filiation rigoureuse commençant avec Arnaud de David (degré IV).

I. **Bernard de DAVID**, seigneur de Blians en Albigeois, fit une fondation, en 1477, en l'église de Saint-Savy de Blians, diocèse de Castres. Il testa, en 1482, en faveur de noble Jean de David, dit le Jeune, son fils cadet. Il eut :

1 – Jean de David, *qui suit, II.*
2 – Autre Jean de David, dit le Jeune, clerc tonsuré
3 – Marguerite, mariée à Boniface RUFFI ;
4 - Jeanne, mariée à Antoine RUFFI

II. **Jean de DAVID**, seigneur de La Borie-Blanque, en Albigeois, épouse le 30 avril 1518, au château d'Arifat, Jacquette de SOUBIRAN, fille de noble Sicard de Soubiran, seigneur d'Arifat, dont il eut :

III. **Georges de DAVID**, chevalier, seigneur de Borie-Blanque, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, en considération de ses services, notamment ceux rendus eu siège de Mirande. Il testa le 7 mars 1570 (Bissol, notaire de Castres). Il avait épousé, par contrat du 4 octobre 1556 (Bonnafous, notaire de Giroussens), Isabeau de GUILLERMI, fille de feu noble Jean de Guillermi, chevalier, seigneur de Lartusié, et d'Anne de Soubiran de Brassac. Ils eurent :

1 – Arnaud de David, *qui suit, IV.*
2 – Alexandre de David, chevalier, capitaine dans le régiment de son frère aîné, puis guidon de la compagnie de cent hommes d'armes du seigneur de Lartusié, son oncle maternel, et devint gouverneur de Chaulny, en Picardie. Il s'établit en Beaujolais et y épousa, le 17 février 1608, Louise de FOUDRAS-COUTANSON, fille d'Antoine, seigneur de Coutanson, dont il eut :
a) Antoine, chevalier, seigneur de Vallière, Fonségur, Charruel, Roignan, etc.., maintenu dans sa noblesse par jugement du 22 mars 1665 de MM. de Chaponay et Guérin ; b) Lucrèce, porta tous les biens de sa maison dans celle des seigneurs de Monspey par son mariage, le 26 mai 1652, avec Louis de MONSPEY, chevalier, seigneur de Lussey, de Dombes, etc.. ; c) Jacqueline-Charlotte.
3 – Jean Georges de David, légataire de son oncle, décédé sans postérité.
4 – Magdelaine, épouse Louis de MAIGE, seigneur de Visols près de Lavaur.

IV. **Arnaud de DAVID**, chevalier, seigneur de Borie-Blanque, de Beauregard, etc.., héritier universel de son frère, fut surtout connu sous le nom de La Borie-Blanque. Mestre de camp d'un régiment de dix enseignes de gens de pied par brevet du roi du 10 septembre 1591, gouverneur de Louhans, en Bourgogne (21 août 1592). Fut honoré de diverses lettres de félicitations des rois Henri III (25 juillet 1586) et Henri IV (10 juin 1595, 26 avril 1596 et 20 avril 1599), reçut de ce roi l'abandon des deux tiers des revenus du prieuré de Louhans en considération des services qu'il avait rendus sous le maréchal de Biron et des lettres d'abolition pour tous faits de guerre accomplis pendant les luttes religieuses. Il acquit de dame de Vezins, par acte du 26 juin 1598, les terres de Durfort et de Lavaisse et rendit hommage à la Reine de Navarre, le 10 août 1611. Gouverneur de la Mirandole, en Italie, il avait épousé, par contrat du 3 mars 1595, Eléonore d'AQUAVIVA, fille du marquis Alphonse d'Aquaviva ; il épouse, en secondes noces, par contrat du 17 août 1608 (Chamayou, notaire de Revel), Jeanne de MANDINELLI, fille de noble Géraud et de Madelaine de Cazeneufve. Il eut :

Du premier lit :
1 –Isabeau, mariée le 22 février 1607, à Abel de VIALA, seigneur de Bouisse.
Du deuxième lit :
2 – Jean de David, *qui suit, V.*
3 – Abel de David, seigneur de Bartarosse, testa le 15 janvier 1632.
4 – Marguerite

V. **Jean de DAVID**, chevalier, seigneur de Beauregard et de Saint-André de Coussinal, prévôt dans les chevau-légers de la garde du roi, décédé au siège de Bordeaux sous le maréchal de la Meilleraye. Il épouse, en premières noces, le 17 juillet 1633, Marguerite de BOVIAC et, en secondes noces, le 20 juin 1648 (Bernard, notaire de Revel), Jeanne de DURFORT-DEYME, fille de Thomas, seigneur de Caujac et Deyme, et de Jeanne de Portal. Etant veuve, Jeanne de Durfort fit donation de tous ses biens à son fils par acte du 5 juillet 1679 (Reverdi, notaire de Revel). Jean de David fut père de :

Du premier lit :
1-Abel de David, dont on ignore la destinée
Du deuxième lit :
2- Pierre de David, *qui suit, VI.*

VI. **Pierre de DAVID**, chevalier, seigneur de Beauregard, Saint-André et Saint Hilaire, baptisé le 12 janvier 1651, servit l'arrière-ban, marié, par contrat du 10 juillet 1679 (Reverdi, notaire de Revel), à Anne SAINT-LAURENS LA GARDIE, fille de Charles et de Catherine de Citon d'Espine. Il fut condamné comme usurpateur du titre de noblesse, le 20 août 1679, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, n'ayant pu prouver sa filiation. Il fut père de :

1-Alexandre de David, *qui suit, VII.*
2- Sébastien de David, lieutenant au régiment de Sobre, enseigne de la Compagnie Colonelle.
3- Paul de David, capitaine au régiment de Sobre, décédé sans postérité le 9 décembre 1709.
4- Isabelle, épouse Etienne AUGE.

VII. **Alexandre de DAVID**, seigneur de Beauregard, Saint-André et de Saint Hilaire, né à Castres le 22 mai 1680, lieutenant réformé au régiment de Champagne (1er mai 1701), capitaine au régiment de Marally (26 mars 1703), chevalier de Saint Louis (1er mars 1721), lieutenant-colonel au régiment de La Vallière (24 janvier 1729), pensionné du roi (1er juin 1739), après avoir commandé pour le roi à Spire en 1735, colonel au régiment



Arnaud de David, Seigneur de la Borie-Blanque,
achète Beauregard en 1597.

de Guise, brigadier des armées du roi (20 mars 1747), commandait la brigade de la Reine lorsqu'il fut tué à l'attaque du retranchement du Col de l'Assiette le 17 juillet 1747. Il avait épousé, par contrat du 13 janvier 1717 (retenu en acte public par Courbas, notaire de Revel, le 12 mai 1738), Marie de COUTIER, fille de Jean-Pierre, conseiller du roi, maire perpétuel d'Arfons, et de Jeanne de Sabatier. Il testa au camp de Reischviller (Alsace) le 11 juillet 1744, laissant :

1- Alexandre-Amable de David, *qui suit, VIII.*

2- Alexandre-Auguste de David, dit le chevalier de Beauregard, né en 1725, lieutenant au régiment de La Vallière (1er janvier 1734) ; fit les campagnes de Westphalie, Bohême et Bavière, de 1740 à 1743, au même régiment devenu de Guise ; en 1744, à Wissembourg, au siège de Fribourg en 1745, à la campagne du Rhin, sous le prince de Conti, en 1746 ; aux sièges de Mons et de Charleroy et à la bataille de Raucoux sous le maréchal de Saxe ; servit à la fin de la même année, dans les Alpes, sous le maréchal de Belle-Isle ; capitaine en avril 1747 ; assista au combat de l'Assiette où fut tué son père ; créé chevalier de Saint-Louis et pensionné à l'âge de 22 ans. Fit les campagnes de Gênes et de Corse au régiment des Cars en 1748 ; régiment incorporé, en 1749, dans celui de Laval. Alexandre-Auguste combattit en 1756, à Minorque, sous le duc de Richelieu et mérita des éloges et une pension pour sa belle conduite lors de la prise du Fort Saint-Philippe à Mahon. En 1758, il passa en Amérique, à Louisbourg, avec le 2ème bataillon du régiment de Cambis et y subit un siège de plus de six semaines. Fait prisonnier, demeura huit mois en captivité en Angleterre. Major d'infanterie, fut promu chef de bataillon avec lieutenance colonelle, en 1774, à la création desdites charges. Il prit part, comme membre de l'Ordre de la Noblesse, à l'assemblée de la sénéchaussée d'Hyères, tenue le 30 mars 1789, pour l'élection des députés aux Etats Généraux (*Archives Nationales*, B, III, 146, cf. La Roque et Ed. de Barthélémy. *Catalogue des Gentilshommes de Provence et de la Principauté d'Orange en 1789*, p.21). Il testa le 29 juin 1784 (testam. olographe) et décéda sans alliance à Aix en Provence, le 18 ventôse, an IX, chevalier de Saint Louis, pensionné du roi.

3- Aimée-Elisabeth, épouse Louis de MAGNOL, seigneur de La Barre

4- Adélaïde-Marie-Fleur, sans alliance

5- Angélique-Jeanne, décédée sans alliance le 11 mars 1764.

VIII. **Alexandre-Amable de DAVID – BEAUREGARD**, chevalier, seigneur de Beauregard, Saint-André, Lavaisse, ect.., baptisé le 24 juin 1721, capitaine au régiment de Guise (24 janvier 1743), sergent-major au régiment d'infanterie de Cambis (8 juin 1755), en remplacement de M. de La Fajolle ; nommé lieutenant colonel, chef de bataillon au régiment (22 juillet 1758) ; colonel le 24 mars 1769, chevalier de Saint Louis. Il épousa à Sisteron (Bon, notaire), le 19 janvier 1763, Elisabeth-Denis de FORTIA de PILLES, fille de Toussaint-Alphonse de Fortia, marquis de Pilles, en Dauphiné, duc de Baume, au Comtat Venaissin, baron de Peyrins, Monfort, etc.., gouverneur du château d'If, viguier de Marseille et gouverneur particulier de cette ville, lieutenant du roi en Provence, et d'Anne de Geoffroy d'Entrechaux d'Arènes. Il fit hommage, pour les terres de Beauregard et Lavaisse, le 22 novembre 1786, par devant le bureau des Finances de la généralité de Toulouse. Il siégea, le 30 mars 1789, comme membre de l'Ordre de la Noblesse, à l'assemblée des Trois Ordres de la Sénéchaussée d'Hyères pour l'élection des députés aux Etats Généraux. Il testa à Hyères, le 19 pluviôse, an VI (Musnier, notaire). Sa femme testa le même jour et décéda à Lambesc le 1er prairial, an VIII. Ils eurent :

1-Aimée-Elisabeth-Marie-Sophie, baptisée le 3 janvier 1764, chanoinesse comtesse du chapitre de Neuville en Bresse le 27 novembre 1783 (Despinay, notaire de Neuville les Dames). Elle épousa, le 4 thermidor, an III, Basile François Casimir de MOREL de CALISSANDE, ancien avocat général au Parlement de Provence

2-Alexandre Joseph Alphonse de David Beauregard, *qui suit, IX.*

3- Alexandre Jacques Isidore de David, baptisé à Saint André de Coffinals le 6 mai 1766. D'abord destiné à l'Etat ecclésiastique, il fut reçu chevalier de Saint Jean de Jérusalem en la vénérable langue de Provence, grand prieuré de Toulouse. Il assista à la prise de Malte par Bonaparte, ainsi que ses frères, et accompagna ensuite l'armée française en Egypte en 1798. Receveur particulier des Finances sous la Restauration, il épousa N... de Villèle, dont :

a. Ellie, comte de David Beauregard, marié à N....de Perrin, dont il eut :

aa) Jeanne, mariée à Joseph de Lagausie

ab) Charles, décédé sans alliance

4- Alphonse Auguste de David, baptisé le 27 novembre 1768 à Saint André de Coffinals, chevalier de Saint Jean de Jérusalem en 1781 en la vénérable langue de Provence, grand prieuré de Saint Gilles (*Archives des Bouches du Rhône, série G. Ordre de Malte, dossier 110 des preuves de Noblesse. Chap. de l'Ordre, rég. XX, folio 392 et XXIV, folio 50-59* et *60*).Page du Grand Maître de l'Ordre et décédé sous lieutenant au régiment du Soissonnais.

5- Arnaud Hippolyte de David, baptisé le 27 avril 1779 à Saint André de Coffinals, chevalier de Saint Jean de Jérusalem et page du Grand Maître de l'Ordre en 1782, lieutenant au régiment de Soissonnais, décédé sans alliance, à Hyères, le 4 février 1858.

6- Alexandre Auguste Louis Marie de David, baptisé le 3 janvier 1772, tonsuré le 26 décembre 1784, chanoine du chapitre d'Hyères.

7- Alexandre Camille Frédéric de David, baptisé à Saint André de Coffinals le 7 novembre 1774, décédé au Quesnoy (Nord), étant lieutenant colonel.

IX. **Alexandre Joseph Alphonse de DAVID BEAUREGARD**, baptisé à Saint André de Coffinals, en Lauragais, le 9 juin 1765, aspirant de marine le 23 février 1780, garde de la marine le 1er juillet suivant ; élève de première classe le 1er mai 1786, lieutenant des vaisseaux du roi au département de Toulon (9 mars 1788) ; épouse à Fort Dauphin, le 12 juillet 1789, Jeanne Henriette Charlotte de CORBIERE, fille de noble Jean Paul, comte de Corbière, et d'Henriette Angélique de Loustaud Herrera. Il émigra en Amérique où naquirent les aînés de ses enfants. Il revint en Europe après la Révolution et décéda à Marseille le 27 pluviôse, an XIII. Sa veuve décéda à Hyères, le 17 avril 1858. Ils eurent :

1- Adélaïde Henriette Lucrèce, mariée au comte de BURGUES de MISSIESSY, capitaine de frégate, décédé sans postérité.

2- Alexandre Elisabeth Sabine, née en Amérique, décédée sans alliance

3-Augustine Denise Virginie, née à Elisabeth City (Virginie) le 1er avril 1797, décédée au château de Valbonnette (Bouches du Rhône) le 10 mai 1806.

4- Auguste Charles Paul de David Beauregard, *qui suit, X.*

5- Alphonse Henri de David Beauregard, *qui suivra.*

6- Sophie Clotilde Victorine, née à Hyères le 3 juin 1804, religieuse de la Retraite à Cuers (Var) en 1836, supérieure de cette Maison en 1850, décédée le 15 février 1880.



David de BEAUREGARD, de, - Languedoc.
Écartelé : aux 1 et 4 d'azur à une harpe d'or, cordée de même ; aux 2 et 3 d'azur au sautoir alésé d'or cantonné de quatre étoiles de même qui est de David de VALLIERE, en Beaujolais. Les représentants actuels portent sur le tout le Blason des David de LASTOURS et des ETANGS : De sable à trois coquilles d'or, 2 et 1.
Couronne de Marquis
Supports : Deux Griffons
Devise : MEMENTO, DOMINE, DAVID.
Il est à notre avis préférable de représenter le blason originel porté par cette ancienne famille connue en Languedoc, possédant depuis la fin du XVIème siècle la terre et le château de Beauregard près Revel en Lauragais (d'après les carrés de d'Hozier vol. 22)
La harpe qui évoque la Harpe du Roi David, 2ème Roi des Israélites souvent représenté jouant de la harpe, sculptures et vitraux de cathédrales, tableau de Dominiquin au Louvre.....figure dans les blasons de la plupart des familles dont le patronyme est David : Les David (Poitou) les David de Beaufort (Bourgogne), les David du Bois David (Bas Poitou)...

B. Velay.

Généalogie simplifiée des de David de Beauregard

Mariages

Guillaume David
Capitoul en 1438 - 1439

I — Bernard de David
Seigneur de Blians en Albigeois

II — Jean de David
Seigneur de la Borie Blanque (Albigeois)
— Jacquette de Soubiran
30 avril 1518

III — Georges de David
Gentilhomme de la chambre du roi Henri VI
— Isabeau de Guillermi
4 octobre 1556

IV
Achète Beauregard en1598 à Mme de Végins (famille des Roquefort - Garrevaques)
— Arnaud de David
Seigneur de la Borie Blanque et Beauregard
Gouverneur de Louhans et de la Mirandole (Italie)
— Jeanne de Mandinelli
17 août 1608

V
1er Consul de Revel 1638
— Jean de David
Seigneur de Beauregard et de St André de Couffinal
Prévôt dans les chevaux légers du roi.
† au siége de Bordeaux sous ordre du maréchal de la Meilleraye
— Jeanne de Durfort-Deyme 1648
† le 5 nov.1689
à Couffinal

VI
1er Consul de Revel 1722
— Pierre de David 1650 – 1740
1727 : procès contre Pierre de Besset, seigneur de Couffinal, condamné comme usurpateur de noblesse 1679
— Guillemette Marianne de St Laurens La Gardie
10 juillet 1679

VII — Alexandre de David de Beauregard
1680 - 1747
— Marie de Coutié.1717

VIII — Alexandre Aimable de David de Beauregard
1721 - 1806
— Elisabeth Fortia de Pilles. 1763

IX — Alexandre de David de Beauregard (le marin)
1765 - 1801

Maire de Revel 1816 - 19 – 1821-24 **X** — Isidore de David de Beauregard
1766 - 1840
— Marie-Antoinette de Villèle.
†10 fév. 1813
Aglaë de Perrin de Lengary

ANNEXE II

Les biens de Beauregard
D'après la séquestration des Biens et Droits des père et mère des Emigrés
18 octobre 1793

ANNEXE II

Chapitre premier :

David cy-devant Beauregard Amable habitant d'hieres département du gard (sic) (en réalité la ville d'Hyères dans le Var. Les départements, récemment constitués, ne sont pas encore familiers aux officiers municipaux revélois).

Art 1er : Métairie appelé le Fort située dans la municipalité de Revel assortie en terre labourable, prés, bois et paissières. Contenance en tout d'environ cinquante six setiers (environ 56 hectares).

Cabeaux (cheptel) : trois paires de vaches restées pour le maître.

En estimation :	jument avec sa mule	684 l(ivres)
	deux truies et six cochons	280
	deux veaux de lait	80
		1044

Affermé devant le district le 26 prairial an 2 à André Caillassou
Caution François Izard boulanger moyennant 1650 livres

Du verbal de séquestration du 18. 8bre.1793

une paire de bœuf qui sont dus	600
trois vaches vendues et non payées	612
trois paires de vaches et un veau de lait	
une jument	
cinquante trois moutons	
une truie avec.....	

Art.2 : Métairie appelée en Calcat située partie dans le district de Revel et partie dans celui de Castres assorties en terre labourable, preds et bois en tout d'environ trente neuf setiers une quartiare (39 ha 25)

Cabeaux (cheptel) : une paire de bœufs de l'âge de quatre ans, une paire de vaches de six ans.

Estimation :	deux veaux estimés à 80	80
	une truie avec cinq cochons de lait	
	et deux de six mois	220
		330

Affermé par le district le 26 prairial an 2 à Guillaume Barrau cadet
caution André Caillassou habitant de Revel moyennant cinq cent livres (500)

Paiements :	15 vendémiaire	250
	15 pluviôse	250
		500

Du verbal de séquestration du 18.8bre.1793
Cabeaux :

Cinq vaches et un veau de lait
Une truie avec deux petits
Métayer jean Vilotte

Art.3 : Maiterie appelée Les Pesquies située à (?) assorties en terres labourables. Prés et bois de contenance en tout d'environ cent vingt setiers (120 ha)

Cabeaux : une paire bœufs de l'âge de six ans et deux paires de vaches

Estimation : deux paires de bœufs 250
une truie plein et cinq cochons de six mois 300
un veau de lait 50
2600

affermé par le district le 26 prairial an 2 à André Caillassou
caution François Izard boulanger habitant de Revel
au prix de treize cent cinquante livres 1350

Paiements : 15 vendémiaire 650
15 pluviôse 650

Du verbal de séquestration du 18.8bre.1793

Cabeaux (cheptel) : quatre paires de vaches et trois veaux de lait
cinquante quatre moutons
une truye pleine

Metayers Jean et autre Jean Albouy frères

Les trois vaches ont mis bas, il y a eu trois veaux qui ont été vendus ; l'un 70 l, l'autre 140 et l'autre 145

Le metayer a payé à la Cne (commune) pour set (reterès ?) pour 10 cartières de millet : 95

Le 14 floréal An 3

Art.4 : La métairie appelée Du Puids (Dupuy) située dans la municipalité de Revel assortie en terres labourables, preds (prés) et bois de contenance en tout de cinquante setiers cinq quartières (50 hectares).

Cabeaux : une paire de bœufs de l'âge de six ans et une paire de vache de sept ans

Estimation : une truie avec cinq cochons de lait et deux de six mois 180
deux veaux de lait 80
260

affermé par le district le 26 prairial an 2 à Guillaume Barreau cadet
caution François Izard boulanger habitant de Revel
au prix de onze cent vingt cinq livres 1125

paiements 15 vendémiaire 562.10
15 pluviôse 562.10

Du verbal de séquestratio du 18.8bre.1793

Cabaux : trois paires de vaches, deux veaux de lait, une jument avec une mule
quarante trois moutons, une truye avec cinq petits et deux gros cochons

Metayers Louis et jacques Ages

Art. 5 : Métairie de Lavaisse située à Revel, terre labourable quarante setiers, preds (prés) douze setiers, bois quatre setiers

Cabeaux : deux paires de vaches de six ans

une paire de bœufs		840
une jument avec un vieux mulet		500
une truie avec quatre cochons de lait		
et quatre	estimes	240
		1580

P. 18 affermée par le district
verbal de séquestration
Cabaux
métayers guillaume et Jean Vilotte père et fils

P.13 (verso) **Art.6**

Le Cydevant château de Beauregard écurie, cave vaissaile, loge du gardien, jardin, terre labourable, preds et vigne dépendant du cy-devant château
ensemble la métairie dite de Beauregard terre labourable
ensemble soixante dix setiers

Cabeaux : trois paires de vaches de l'âge de dix ans

Estimation : une paire de vaches avec deux veaux		1150
une truie avec cinq cochons de lait		
et cinq cochons d'un an		350
trois veaux de lait		120
une jument		400
une truie		60
		2080

Affermé par le district le 26 prairial an 2 à François Izard, Caillassou caution

Paiements 1625
Du verbal de séquestration

Cabeaux
Métayers Pierre et Antoine Combes

P. 13 (verso) **Art. 7** du 23 frimaire an 3

Le district
Adjudication de la coupe de 20 arpens de bois dépendant du bois dit de Beauregard appartenant à aimable David cy-devant Beauregard
En faveur de Augustin St Pierre de Couffinal municipalité de Revel caution françois Salvain

moyennant quinze mille livres	15000
en sus deux sols pour livre	1500
	16500

Payable les deux sols pour livre sans délai

Observation qui détruit celle-ci contre
Sur une nouvelle pétition du citoyen Bean le département arrêta le 16 prairial an 6 que
la somme à payer annuellement par le citoyen Beauregard ne ferait que 1822.34 l,
il faut en faire le recouvrement aux époques fixes :

6 messidor an 3 7500
5 nivôse an 4 7500
15000

payé la totalité
le 26 frimaire an 3 1500
le 18 ventôse 15000

P.14 **Art.8**

Rente foncière de dix méyeres bled
froment, ? criblé et une paire gélines
servie par Antoine Delmas de Couffinal successeur de François Galtier suivant l'acte reçu par Bertrand Izar le 26 avril 1741
le serviteur s'est racheté le floréal an 3
en conséquence d'un arrêté du département du

P 14 (verso)

Il a été remis à Banquet agent nommé par le district suivant le verbal du 23 brumaire an 3

savoir

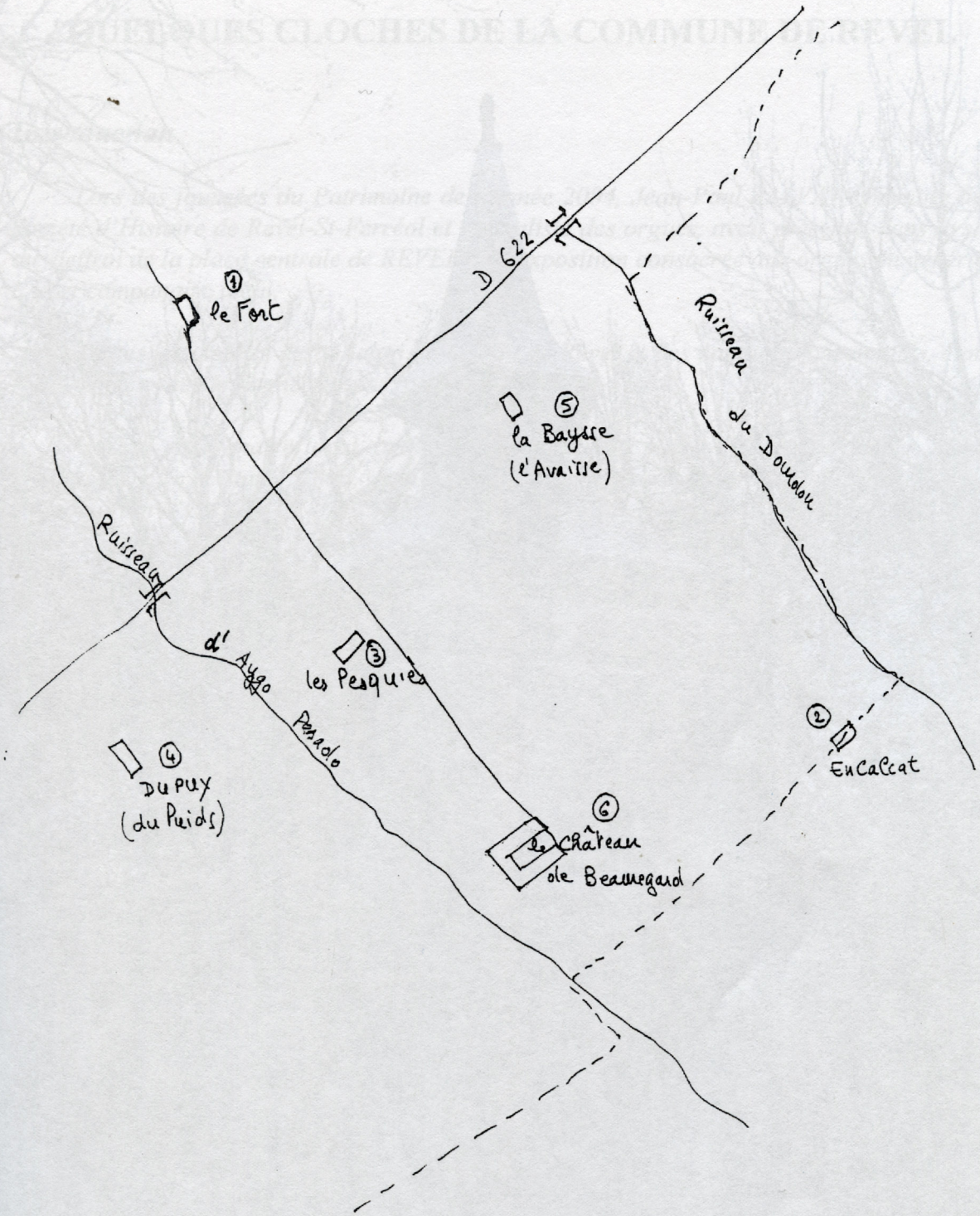
Bled	34 setiers	2 cartières
Meslure	7	1
Segle	7	1 megere ½
Avoine	13	5
Fèves	''	5 megères

En / ?

du Bled		2 cart megeres
Meslure		'' 5 megeres
Col de meslure		5 setiers ¾ quartiers
Chanvre sans peignes	122	

Le registreur Banquet a déclaré avoir trouvé six (sacs) millet à Beauregard non compris dans l'inventaire dont il doit donner compte.

Signé savoir



Plan de situation des métairies des Beauregard



Le Pigeonnier de Beauregard photo Jean-Jacques Imart

QUELQUES CLOCHES DE LA COMMUNE DE REVEL

Introduction

Lors des journées du Patrimoine de l'année 2004, Jean-Paul SALVAT, membre de la Société d'Histoire de Revel-St-Ferréol et spécialiste des orgues, avait présenté, dans la salle du beffroi de la place centrale de REVEL, une exposition consacrée aux orgues en général et à l'art campanaire local.

Toutes les cloches des villages du canton de Revel et des cantons environnants, étaient représentées, accompagnées d'une notice explicative.

Cet art campanaire local, avait été mis en valeur par les travaux, (relevés, photos) effectués en fin d'année 2003, par messieurs Jean-Pierre CARME et Pascal ALBA, de l'association "CARILLONS EN PAYS D'OC" (Midi-Pyrénées, Languedoc, Aquitaine, Provence).

Le présent article retrace une partie de leurs études.



Le clocher et les clochetons de l'église Notre-Dame des Grâces de Revel

L' ÉGLISE NOTRE-DAME DES GRÂCES

L'église actuelle a été reconstruite de 1869 à 1890, sur l'emplacement des anciens lieux de culte existants depuis 1350. Elle est dédiée à Notre-Dame des Grâces et abrite six cloches.

***CLOCHE n° 1** (niveau 1 du beffroi)*

Caractéristiques : diamétre : 0,99 m, poids : 600 kg, note : SOL 3, joug cintré type Louison, mais la boule sommitale a été supprimée. Le battant semble être celui d'origine.

Mode de sonnerie : volée simple et tintement électriques. Subsiste sur le beffroi, à la base de la cloche, le mécanisme qui servait autrefois à la faire tinter manuellement.
Cette cloche sonnait autrefois en volée tournante, et la tradition orale affirme que vers 1910, plusieurs hommes montaient dans le clocher *"pour faire tourner la grande cloche"* à l'occasion de la fête votive.

Inscriptions : + IN HONOREM BEATAE MARIAE VIRGINIS DEI PARAE. SUBSTITULA VISITATIONIS. ME DEDICAVIT D. ALBERTUS HENRICUS JOSEPHUS DUBOIS PASTOR PAROCHIAE REVEL. ANNE DD 1891 (voir note 1)

Fondeur : aucun nom de fondeur ne figure sur cette cloche, ce qui est exceptionnel pour un airain de cette époque là. Mais de par sa facture, il y a de grandes probabilités pour qu'elle sorte de la fonderie Louison de Toulouse, dont le gendre Amans Lévêque avait pris la succession.

Ornementation : Christ en croix (sur socle ouvragé à 4 degrés) entouré de la Vierge et St-Jean. Vierge mains jointes, pieds sur croissant de lune entouré de 3 angelots, le tout cerné par 9 étoiles disposées en ovale autour du sujet. Frise à motif végétal à la couronne et divers filets à la panse et à la pince.

***CLOCHE n° 2** (niveau 2 du beffroi)*

Caractéristiques : diamétre: 0,80 m, poids : 330 kg, note : SI 3, cloche ré-accordée, vraisemblablement lors de l'installation des nouvelles en 2000. Plus de battant.

Mode de sonnerie : tintement électrique. Le battant a été supprimé par les derniers électrificateurs.

Inscriptions : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM - ANNO JC 1846

Fondeur : LOUISON TOULOUSE

(1) L'Abbé DUBOIS, curé de Revel de 1803 à 1852, la dédicace de la cloche 1, installée en 1891, au niveau 1 du clocher lui est consacrée. Le métal de cette cloche provient de la fonte de l'ancienne cloche existant avant 1843 (seule cloche en 1844).

Ornementation : buste de la Vierge, un grand M surmonté d'une croix, Christ en croix entouré de deux anges. Trois étoiles disposées en triangle. Divers filets. Plusieurs étoiles à la base de la cloche (pince).

CLOCHE n° 3 *(niveau 2 du beffroi)*

Caractéristiques : diamétre : 0,77 m, poids : 296 kg, note : DO 4, fixe, sans battant ni anneau de suspension.

Mode de sonnerie : tintement électrique, pas de battant ni d'anneau de suspension.

Inscriptions : (sur la panse) JUBILE 2000 - AU COMMENCEMENT ETAIT LE VERBE (surmonté d'une croix). Sur l'autre face, on lit : REVEL (surmonté d'une croix rayonnante).

Fondeur : + CORNILLE HAVARD FONDEUR A VILLEDIEU LES POËLES.

Ornementation : une simple frise (feuilles de vignes et raisins) à la couronne de la cloche.

CLOCHE n° 4 *(niveau 3 du beffroi)*

Caractéristiques : diamétre : 0,67 m, poids : 200 kg, note : RE 4, fixe, plus de battant, ré-accordée.

Mode de sonnerie : tintement électrique. Le battant ici aussi a été supprimé.

Inscriptions : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM - ANNO JC 1847.

Fondeur : PAR LOUISON TOULOUSE.

Ornementation : Vierge à l'Enfant. Trois étoiles en triangle. Christ en croix avec deux anges adorateurs. Un grand M surmonté d'une croix. Etoiles à la pince, et divers filets.

CLOCHE n° 5 *(niveau 2 du beffroi)*

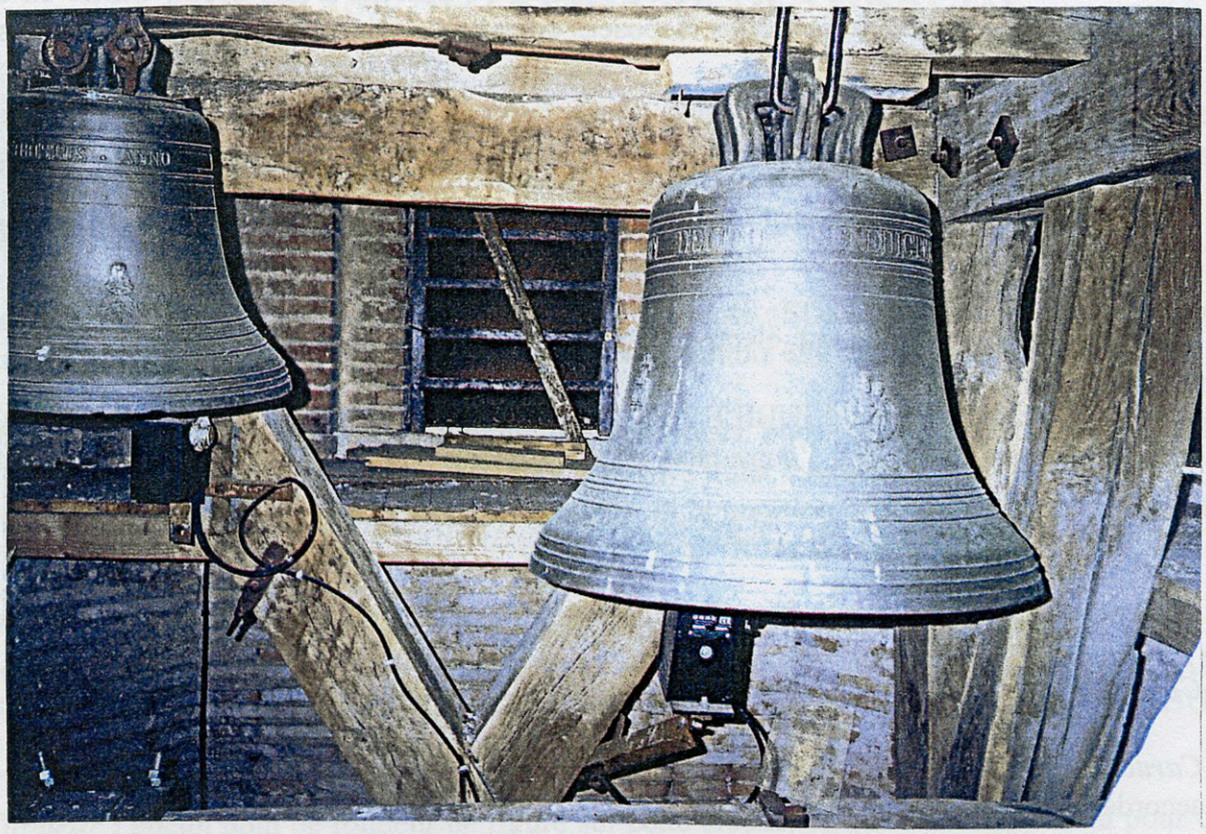
Caractéristiques : diamétre : 0,60 m, poids : 144 kg, note : MI 4, fixe, pas de battant.

Mode de sonnerie : tintement électrique, pas de battant, ni d'anneau de suspension.

Inscriptions : (JUBILE 2000 - DEMEUREZ DANS MON AMOUR (surmonté d'une croix) Sur l'autre face : REVEL (surmonté d'une croix rayonnante)

Fondeur : + CORNILLE HAVARD FONDEUR A VILLEDIEU LES POËLES.

Ornementation : Frise végétale (vigne) à la couronne.



Deux cloches de l'Église Notre-Dame des Grâces,
avec au premier plan la cloche n° 4 (1847).

***CLOCHE n° 6** (niveau 3 du beffroi)*

Caractéristiques **:** diamétre : 0,48 m, poids : 70 kg, note : inconnue, fixe, ré-accordée, plus de battant.

Mode de sonnerie **:** tintement électrique.

Inscriptions **:** LAUDATUR JESUS CHRISTUS ANNO JC 1847.

Fondeur **:** LOUISON TOULOUSE.

Ornementation : Buste de la Vierge. Christ en croix entouré de deux anges adorateurs. Divers filets.

Ces cloches ont été électrifiées en 1976, à la mort de Cécile VENTOUILLAC qui carillonnait à l'aide d'un clavier manuel en bois, aujourd'hui disparu. Il est dommage que tout le mécanisme manuel ait été supprimé, ainsi que les battants des cloches. Si tout cela avait été préservé et laissé en l'état, il aurait été intéressant, pour les grandes occasions, de réaliser de belles sonneries que la présence de SIX CLOCHES rend tout à fait possible.

Le clocher de Notre-Dame de Revel a été reconstruit de 1845 à 1847, le chœur, de 1869 à 1876, les nefs et la façade de 1876 à 1878, les deux clochetons de façade en 1890.

L'Église a été construite durant le ministère pastoral de Mr le Chanoine BERDOULAT (Joseph, Paul, Augustin, né à Toulouse, le 10 mars 1811). Vicaire à Saint-Sernin de Toulouse, de 1836 à 1849, pendant les travaux de restauration de la basilique romane, par VIOLLET LE DUC, qui va influencer la construction en style néo-roman et néo-byzantin de l'Église Notre-Dame des Grâces de Revel. Le chanoine BERDOULAT décédera à Revel, le 7 juillet 1891, période de la construction de la façade et des deux clochetons latéraux, des coupoles de style néo-byzantin, qu'il avait souhaités. Sur ses deniers personnels, il acheta un terrain jouxtant le presbytère et y fit édifier une chapelle néo-gothique pour son usage personnel.

LE BEFFROI DE REVEL

Ce beffroi qui se trouve au-dessus de la halle de Revel, au cœur de la ville, abrite les **trois** cloches de l'horloge. La plus grosse servait autrefois de tocsin, et son battant était mis en mouvement à l'aide d'une chaîne que l'on tirait depuis la salle haute.

En 1830, un incendie a détruit l'ancien beffroi, dont il ne reste qu'une gravure le représentant dans son état primitif.

Chaque quart est sonné sur les deux petites cloches par un tintement alternatif sur chacune d'elles : 1 tintement pour le premier quart, 2 pour la demie, 3 pour moins-le-quart et 4 pour l'heure, suivis du nombre des coups correspondants sur la grosse.

CLOCHE n° 1

Cette cloche, **la plus grosse**, est fixée au centre du clocheton à même sa charpente. Elle sert à piquer les heures à l'aide d'un marteau électrique. Subsiste encore le vieux marteau en fer forgé que faisait fonctionner l'ancienne horloge, dont le mécanisme, aujourd'hui disparu, se trouvait dans la salle au-dessous des cloches, et dont les poids descendaient dans le cylindre central en bois de l'escalier d'accès à la tour.

Caractéristiques **:** diamétre : 1,12 m, poids : 900 kg, note : FA 3, fixe.

Mode de sonnerie **:** tintement électrique, battant toujours relié au système mécanique de tintement.

Inscriptions **:** SOUS LE RÉGNE DE SM LOUIS XVIII ET DE LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE-MAIRE DE LA VILLE DE REVEL JN JH ROQUEFORT 1^{R}ADJT MR MA DURAND 2^{E} ADJT JN F PONDS DURANDT JUGE DE PAIX - FONDUE POUR LA VILLE DE REVEL L AN 1819 - JE PESE ... KILOGRAMES- BD VIGUIER FECIT.

Ces inscriptions sont curieusement gravées **en creux** dans le métal de la cloche, alors qu'habituellement, ce genre de texte apparaît toujours **en relief** que le fondeur façonne au moment de la coulée à l'aide du système dit "de la cire perdue".

Il semblerait que cette cloche, de taille importante pour ce début du XIX^{ème} siècle, soit n'était pas destinée à Revel, soit se trouvait en réserve chez le fondeur. Une autre hypothèse peut être avancée qui expliquerait qu'en ces temps troublés, le choix du texte n'ait pu être établi suffisamment à l'avance et qu'il n'ait été transmis au fondeur après la coulée.

Ornementation **:** Vierge à l'Enfant sur un piédouche ouvragé, entouré de deux fleurs de lys. La tête de la Vierge est surmontée d'une grande couronne. Evêque avec mitre et crosse.Christ en croix entouré de la Vierge et St-Jean,sur trois degrés, avec en dessous, entre les filets d'ornementation, deux salamandres. Sacré-Cœur planté d'une croix, entouré d'une couronne d'épines, sur un piédouche entouré de deux fleurs de lys. A la couronne de la cloche, une frise fleurdelysée. L'inscription de la couronne est gravée entre les filets. Une autre frise fleurdelysée à la pince.

CLOCHE n° 2

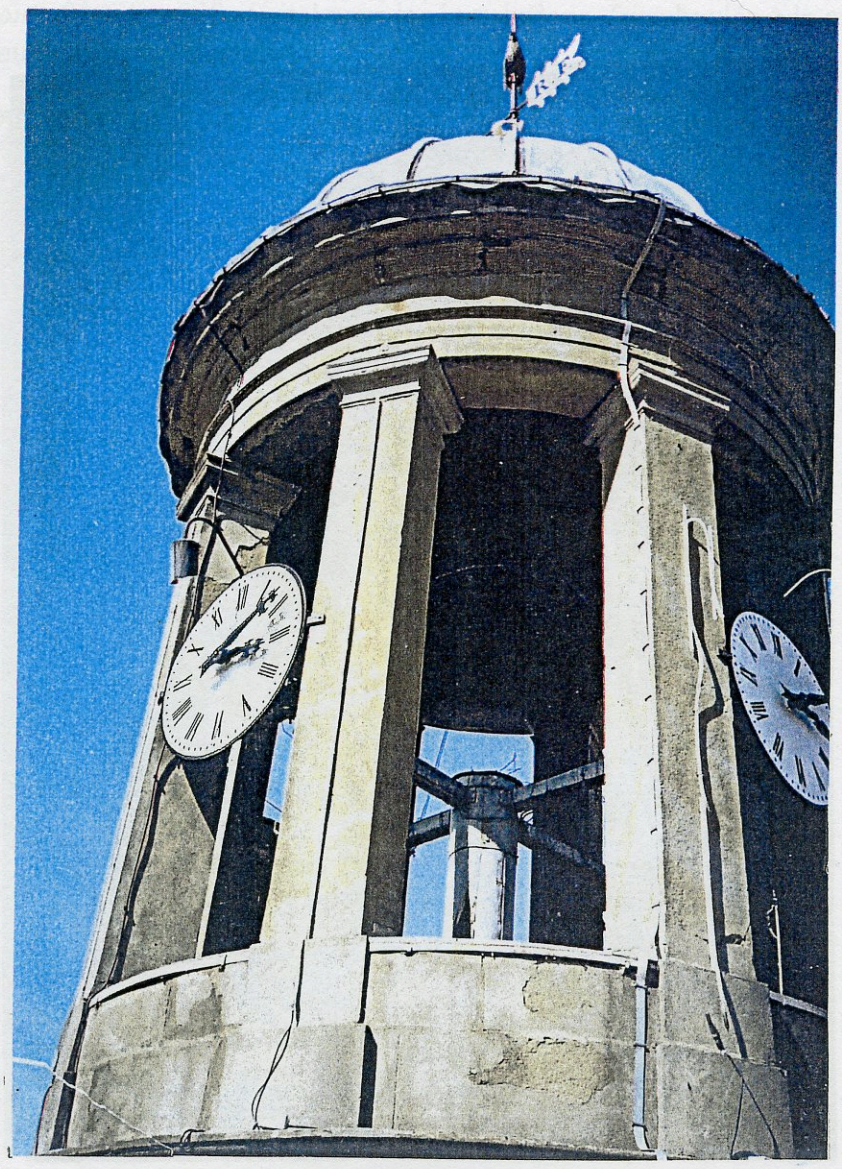
Caractéristiques **:** diamétre : 0,70 m, poids : 260 kg environ, note : DO dièse 3, fixe.

Mode de sonnerie **:** tintement électrique, sert à la sonnerie des quarts, subsiste également l'ancien tintement mécanique, pas de battant.

Inscriptions **:** elle reprend les termes identiques de la cloche précédente, également gravés en creux.

Fondeur **:** inconnu.

Ornementation **:** identique à la précédente, à l'exception de la frise de la couronne qui ne figure pas sur celle-ci.



CLOCHE n° 3

Caractéristiques **:** diamétre : 0,70 m, poids : 260 kg environ, note : DO dièse 3, fixe.

Mode de sonnerie **:** pas de battant, sert également à sonner les quarts, tintement électrique.

Inscriptions **:** elles figurent ici en relief, d'une façon tout à fait normale. Nous sommes en présence de **la cloche la plus ancienne de la sonnerie du beffroi : 1806.** "AVE MARIA GRACIA PLENA DOMINUS TECUM ANNO DOMINI 1806".

Dans cette inscription, il faut noter que tous les **N** figurent avec le jambage inversé, c'est à dire de la droite vers la gauche. Cette cloche présente deux petites cassures à la pince.

Fondeur **:** inconnu.

Ornementation **:** vierge en prière, mains jointes, entourées de 6 têtes d'angelots.



L'HÔPITAL DE REVEL

L'Hôpital de Revel, fut construit entre 1868 et 1874, grâce à la générosité du Maire de la ville : Jean ROQUEFORT. Mort sans descendance, il légua toute sa fortune à l'hospice.

La chapelle restaurée en 1980 et réouverte en 1984, abrite **une seule** cloche qui se trouve dans une fenêtre, tout en haut du fronton triangulaire de la façade de la chapelle.

Caractéristiques **:** diamétre : 0,62 m, poids approximatif : 200 KG, note : RE 4.
Elle pourrait se balancer, mais ne l'a jamais été car elle se trouve trop près de la partie sommitale de la fenêtre. Elle est accrochée à un joug cintré de type *"Louison"*, sur lequel se trouve la plaque du fondeur : VINEL FONDEUR A TOULOUSE.
Mode de sonnerie **:** elle est tintée à l'aide du battant relié à une corde qui pend à la tribune de la chapelle.
Inscriptions **:** + AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM - REVEL HOSPICE ROQUEFORT 1901.
Fondeur **:** VINEL FONDEUR A TOULOUSE.
Ornementation **:** frise à motif végétal sous les inscriptions, frise boulée à la panse, Christ en croix, vierge aux mains rayonnantes.



LE CLOCHER DE VAURE

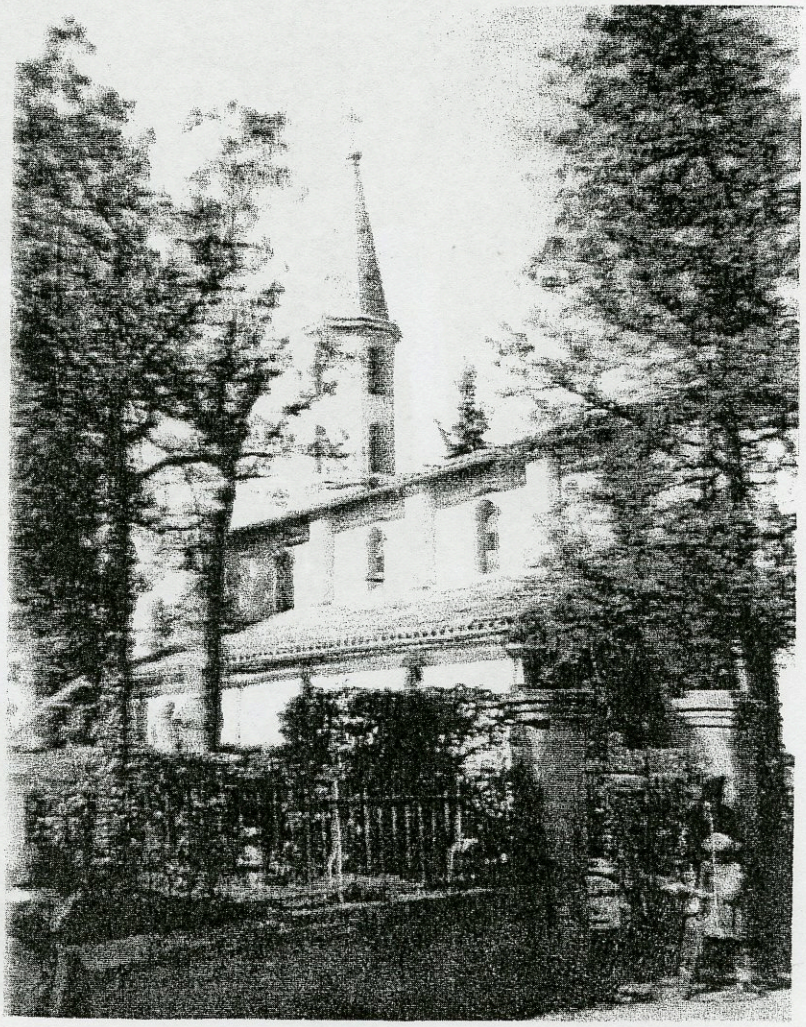
L'église est dédiée à Saint Saturnin . La première mention de la paroisse apparait en 1318. Eglise mère à la création de Revel, elle retrouve son indépendance dans les années 1813/1821, avec un desservant attitré. L'édifice trop vétuste est démoli pour faire place en 1966 à une église moderne, avec une flèche au-dessus de l'entrée. **Les deux cloches** se trouvent dans un petit campanile de faible hauteur en béton, à côté de l'église, en bordure de la rue.

CLOCHE n° 1

Caractéristiques **:** diamétre : 0,49 m, poids : inconnu, note : SOL 4, fixe, vieux battant encore en place.

Mode de sonnerie **:** tintement électrique intérieur.

Inscriptions **:** LAURENT ET LEON BADIN FRERES PARRAINS. CLEMENTINE BENECH MARRAINE. MARCELLUS BADIN, CURE. 1865.



Ancienne église de Vauré, avant sa démolition.

Fondeur : LOUISON FONDEUR TOULOUSE.
Ornementation : Christ en croix. Vierge à l'Enfant.Etoiles et filets.



Campanile de la nouvelle église construite en 1966

CLOCHE n° 2

Caractéristiques : diamétre : 0,36 m, poids : inconnu, note : SI B 4 (nuance basse), fixe,vieux battant encore en place.
Mode de sonnerie : tintement électrique intérieur.
Inscriptions : LOUIS CARCENAC PARRAIN. VICTOIRE CARCENAC NEE BENICHET MARRAINE. MARCELLUS BADIN CURE. 1865
Fondeur : LOUISON FONDEUR TOULOUSE
Ornementation : buste de la Vierge.Christ en croix. Etoiles et filets.
Nous avons noté que le marteau de tintement électrique doit frapper violemment la cloche, car une marque profonde est visible au point d'impact.

LE CLOCHER DE COUFFINAL

Une chapelle dédiée à Saint André d'En Bouyé est mentionnée depuis 1318 (le village de Couffinal fut construit en 1770). La nouvelle église érigée en 1866 comporte deux cloches. Les **deux cloches** sont suspendues au même niveau à une poutrelle métallique scellée sur la base de deux fenêtres, au-dessus du vieux beffroi en bois, à deux étages, qui n'est plus utilisé mais demeure en place.

CLOCHE n° 1

Caractéristiques : diamétre : 0,74 m, poids : inconnu, note : DO 4, fixe, vieux battant encore en place.

Mode de sonnerie : tintement électrique extérieur.

Inscriptions : VIRGINISQUAE MARIAE / ANNO JESU CHRISTI . 1.8.1.7. + AD MAJOREM DEI GLORIAM
On peut lire **gravé en creux** (comme sur deux des cloches du beffroi de Revel) l'inscription suivante : MR DE BEAUREGARD MAIRE DE REVEL MME MARGUERITE DE MORIER DE RANCHIN + 1818 COUFFINAL

Fondeur : Cette cloche ne porte pas de nom de fondeur, mais de par sa facture, elle ressemble fort à une cloche de LOUISON

Ornementation : frise végétale à la couronne. Christ en croix entouré des Saintes Femmes. Trois fleurs de lys. Divers filets.

CLOCHE n° 2

Caractéristiques : diamétre : 0,59 m, poids : inconnu, note : MI 4 (nuance basse), fixe.

Mode de sonnerie : tintement électrique.

Inscriptions : QUE LE NOM DU SEIGNEUR SOIT BENI TOUS LES SAINTS ET SAINTES PRIEZ POUR NOUS. FAITE PAR BERTA TOULOUSE LAN 13 AN 1805

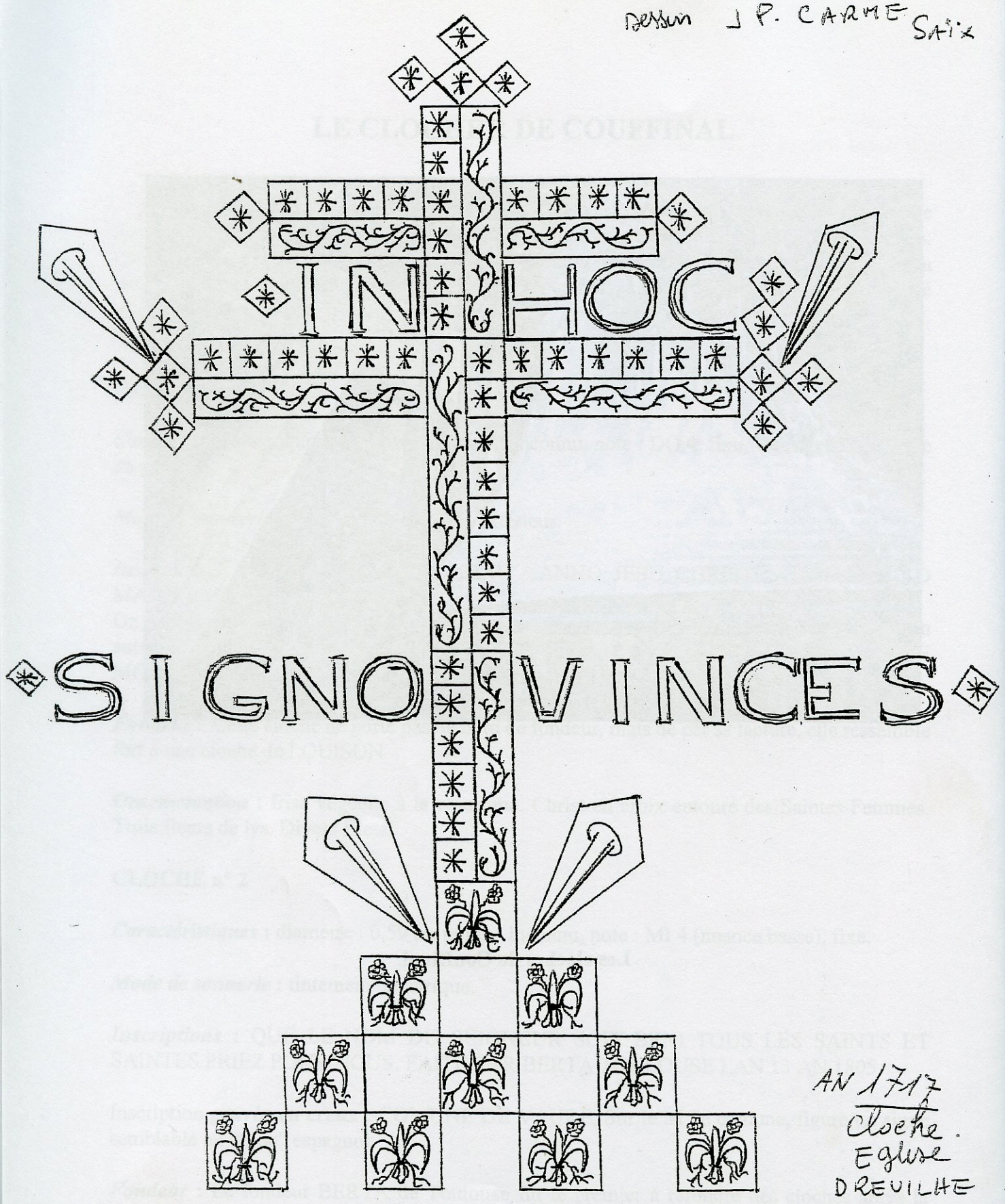
Inscription **gravée en creux** : COMUNE DE VAURE, Sur le **M** de comune, figure un signe semblable au "tilde" espagnol

Fondeur : Le fondeur BERTA de Toulouse fut le premier à refondre des cloches après la Révolution Française, et fait toujours figurer sur ses airains l'année du calendrier républicain suivie de celle du calendrier grégorien : AN 13 (de la République) - AN 1805

Ornementation : une croix latine. Deux cœurs transpercés d'une croix et d'une flèche.



Les cloches de Couffinal.



Dessin J. P. CARME Saïx

AN 1717
Cloche.
Eglise
DREUILHE

LE CLOCHER DE DREUILHE

Clocher de Dreuilhe : détail ornemental de la cloche n° 1

LE CLOCHER DE DREUILHE

Église mentionnée dès le XI^{ème} siècle, dédiée primitivement à Saint Saturnin, actuellement à Saint-Sernin. Elle sera reconstruite de 1884 à 1888.

Le clocher possède **trois cloches** qui sont accrochées sur une même poutrelle métallique installée au-dessus de l'ancien beffroi en bois à deux étages qui n'est plus utilisé mais est demeuré en place.

CLOCHE N°1 : nous sommes en présence d'une très belle cloche du début du XVIII^{ème} siècle, finement décorée, avec une très belle croix de Lorraine aux riches ornementations faites d'étoiles et d'entrelacs, sur une base à trois degrés en damiers contenant chacun une fleur de lys. Les quatres Clous de la Passion sont représentés, deux à la base de la croix, et un à chaque extrémité du grand bras transversal de la croix. Au-dessus et au-dessous de ce bras transversal figure l'inscription : IN HOC SIGNO VINCES.

Caractéristiques : diamétre : 0,98 m, poids : 600 KG environ, note : SOL 3, fixe.Elle est équipée de deux battants, dont un plus petit, qui étaient sonnés de part et d'autre de la cloche, les deux traces sont bien visibles

Mode de sonnerie : tintement électrique.

Inscriptions : IHS * VOX ; MEA VOX SALVTIS .EXVLTATIONES ET LVCTVS * S * SATVRNINE ORA PRO NOBIS * ETANT MAIRE DE REVEL NOBLE * DE DAILLANCOURT * ET CONSVLS LES SIEVRS * PI * * AVRIOL SIEVR DE LA PLAGNIOLLE * IE *BAP * GVIBVD * ET * GE * MAVRAN * * LAN 1717

Fondeur : pas de nom de fondeur.

Ornementation : outre la belle croix décrite plus haut, figure à l'opposé une croix latine simple et St-Jean-Baptiste et sur les autres faces, deux petits cartouches représentant un enfant, portant sur ses épaules une sorte de rouleau (?).
Au-dessus de la couronne, figurent en alternance étoiles et fleurs de lys.

CLOCHE n° 2

Caractéristiques : diamétre : 0,48 m, poids : inconnu, note : SOL 4 , fixe. 1 battant

Mode de sonnerie : tintement électrique.

Inscriptions : A LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU - DONNEE PAR M LAURENT BOURJADE 1889. En creux, figure gravée l'inscription suivante d'une très belle écriture : PARRAIN Fcois BOURJADE JEUNE MARRAINE MME MARIE BOURJADE

Fondeur : LEVESQUE AMANS GENDRE SUCCESSEUR TOULOUSE
Ornementation : Christ en croix. Vierge en prière. Petite frise à la couronne. Filets. Petite frise à la couronne et à la pince. Filets.

CLOCHE n° 3

Caractéristiques **:** diamétre : 0,38 m, poids : inconnu, note : SI 4, 1 battant.

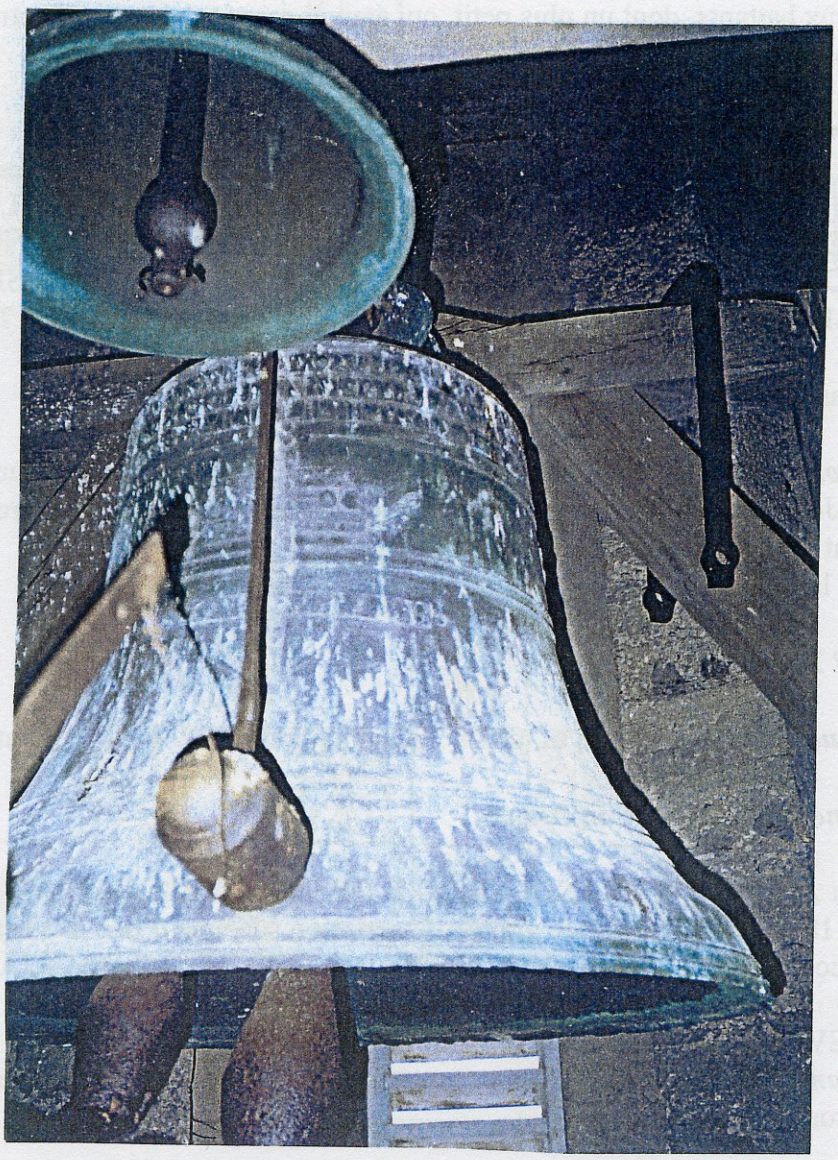
Mode de sonnerie **:** cette cloche n'est plus utilisée (?).

Inscriptions **:** SAINTE MARIE PRIEZ POUR NOUS - DONNEE PAR MR LAURENT BOURJADE 1889. En creux : PARRAIN Fcois BOURJADE AINE - MARRAINE MME MARIE NEE BOURJADE

Fondeur **:** LEVESQUE AMANS GENDRE SUCCESSEUR TOULOUSE

Ornementation **:** Christ en croix.Vierge en prière.Petite frise à la couronne. Filets.

Jean-Paul SALVAT



Extraits des chroniques d'Antoine Rodier.

1890.

Jeudi 22 Août.

La matinée est froide, le temps est sombre, on dirait qu'il va tomber de l'eau. Le journal Les Nouvelles mentionne aujourd'hui le décret relatif à la dissolution du Conseil Municipal de Revel. Les conservateurs paraissent atterrés. Le nouveau vote doit avoir lieu le 8 septembre prochain et s'il y a lieu un nouveau vote se déroulera le 15. Le public commente beaucoup cet arrêté préfectoral et craint de nouveaux tracas.

Dimanche 25 Août.

Le journal, *La Dépêche,* a été distribué peu après neuf heures du matin, il y a un article sur Revel au sujet des élections. L'article flétrit la conduite du sieur Auriol et les réactionnaires. J'apprends par Jacques Viguier, serrurier, rue de Sorèze que l'on est dans l'intention de former à Revel un syndicat d'ouvriers dont les statuts seront envoyés par le syndicat de Paris. Cette idée est venue à un groupe d'ouvriers charpentiers et menuisiers de se grouper dans le but de se réunir en vue des élections afin de porter la contradiction dans les réunions et les délibérations prises d'avance par la société du cercle républicain, dont le siège est sous le couvert dit des moines, maison de monsieur Paul Sarrat. Je ne sais pas s'il pourra y avoir entente entre ces ouvriers. Je ne les crois pas assez énergiques et de plus ils sont très sensibles aux flatteries. Dans tous les cas Jacques Viguier est de ceux auquel l'énergie et le discernement ne font pas défaut.

Lundi 26 Août.

Aujourd'hui, date anniversaire de la naissance du chimiste Lavoisier, monsieur Salvaing fils m'adresse un catalogue de classification pour les minéraux que je veux collectionner dans le but de former un petit musée de minéralogie. Le décret du Président de la République est arrivé à la mairie pour la nomination des trois membres qui doivent faire partie de la commission municipale pendant la période électorale. Les trois membres désignés sont : Monsieur Sarrat, ancien maire, monsieur Paul Ferrié, professeur au collège et conseiller municipal, Louis Biau, membre du bureau de bienfaisance et conseiller municipal. Ces personnes s'occuperont des intérêts de la commune pendant cette période de transition. Une réunion des commissaires de quartier en vue des dites élections a eu lieu chez Delestaing, à huit heures du soir, afin de prendre les mesures pour le bon déroulement de la consultation. Les commissaires ont émis le vœu que l'on soumette dans une réunion publique tenue dans la salle du théâtre (*cette salle se trouvait sur l'emplacement de l'actuel monument aux morts*) au collège une nouvelle nomination des onze conseillers municipaux déjà nommés et de laisser aux électeurs le choix des autres à élire, d'ailleurs cette mesure semble la seule possible en ce moment.

Mercredi 28 Août.

Vers minuit, j'étais éveillé, un léger vent marin (*à l'époque, semble-t-il, le terme de vent d'autan était peu employé*) soufflait et je n'entendais aucun bruit venant de la rue. Vers deux heures moins un quart, j'ai entendu les aboiements de deux chiens vers le padouvenc de Castres. Peu après des pas précipités d'une personne qui galopait se sont fait entendre. Je me suis dirigé vers la fenêtre et j'ai compris que l'on se hâtait d'arriver vers la place publique. Tout à coup le tocsin a sonné, j'ai ouvert la fenêtre et la même personne qui galopait est repassée et je lui ai demandé où était le feu. Elle m'a répondu au padouvenc de Castres chez la Bourre. Le tocsin a sonné fort longtemps pour réveiller les gens. Je suis allé immédiatement sur les lieux du sinistre et j'ai vu tout le corps du bâtiment en flammes. Inutile de se préoccuper de porter secours : deux maisons finissaient de brûler, l'une appartenait au sieur Galy et l'autre à Bourrel dit la Bourre. Ces deux maisons étaient contiguës et avaient les deux hangars remplis de fourrage. Deux cochons ont été brûlés ainsi que tout le mobilier. Il est extraordinaire que ce soit toujours en période électorale que se déclarent ces incendies. Ce matin, jeudi 29, je suis allé à nouveau sur le théâtre du sinistre, un vent marin souffle avec violence et attise les flammes malgré les précautions que prennent les pompiers. C'est une coïncidence frappante que cet incendie survienne mois pour mois, à la même date et presque à la même heure que lors de l'élection de monsieur Taussac, après celui du hangar de La Bouriette, situé petit chemin de la route de Sorèze et appartenant aux héritiers de Mr de Terson. Pendant que tout le monde était à l'incendie, le sieur S...., boucher à St Julia était surpris par le sieur C....., habitant aussi à St Julia, dans le domicile de celui-ci et soupçonné d'adultère avec sa femme. C..... ayant porté plainte auprès du commissaire de police de Revel, on a découvert que la femme avait en sa possession une somme de 270 francs en pièces de 100 sous et une lettre de change de 750 francs payable au domicile de Noël Rodier, banquier, somme qui était le paiement de la vente d'un champ appartenant à S..... . On soupçonne que cette femme était de connivence avec le mari et que l'argent trouvé était l'effet du chantage.

Samedi 31 Août.

La température est froide et le soleil très brillant. Le marché aux veaux est animé et le prix de ce bétail est élevé. Les ventes sont bonnes. Dans la journée la musique des communes de Roumens et Vaudreuille a parcouru les rues de la ville en jouant *La Marseillaise* en l'honneur de la fête de leur paroisse.

Dimanche 1er septembre.

Le journal Le Lauragais annonce que les employés des contributions indirectes étant en surveillance à Saint-Félix ont contrôlé dans la journée du 23 Août un marchand ambulant de Revel portant vingt-huit kilos de poudre de contrebande. Après procès-verbal, il a été conduit à la gendarmerie puis amené à Villefranche pour être écroué à la maison d'arrêt. Un autre Revélois a été lui aussi incarcéré en vertu d'une contrainte par corps. Vers quatre heures, je suis allé chez monsieur Monoury. Il sculptait un superbe panneau en bois de noyer dont le dessin est Léda dans un bois couchée et un amour avec flèche. Je ne m'attendais pas à ce que cet artiste fasse si bien la sculpture. Je ne le croyais apte que pour la marqueterie et je vois qu'il est même plus fort pour la sculpture sur panneau.

Mardi 2 septembre.

Les Revélois se plaignent à la place publique que les revendeurs accaparent tous les fruits et champignons dès leur arrivée et que l'on est ensuite obligé de leur acheter beaucoup plus cher. Les sieurs Pontié Adolphe et Coldefy dit Parrain habitant tous deux rue de Vaure se plaignent vivement de cette tolérance de l'administration et ils ont crié assez fort pour se faire entendre contre cet abus. Ils ont raison.

Mercredi 24 septembre.

En ouvrant la porte qui donne sur la rue, j'ai trouvé dans le ruisseau un très beau hérisson. Le journal *La Dépêche* daté d'aujourd'hui annonce les incendies qui ont eu lieu à Revel, celui du 17 courant du sieur Vidal estimé à 17000 francs et celui du dimanche 21 du sieur Durand au pont de la Mayre évalué à 4000 francs. Le journal relate aussi le vol dont a été victime une femme sur la place publique. Un filou lui a dérobé son porte - monnaie et la pauvre femme s'est trouvée mal. Demain jeudi, il y aura théâtre et l'on jouera *Le Maître de forges*, la lyre revéloise prêtera son concours. On a dit aussi que quelques cas de typhoïde se sont déclarés à Revel.

Dimanche 28 septembre.

Beaucoup de corbeilles de raisin passent dans les rues de la ville. Ce raisin vient du Bas Languedoc et il sert à faire du vin. Il y a aujourd'hui à l'hospice Roquefort l'adoration perpétuelle. Bal sur la promenade dite grande allée en face le casino. Théâtre ce soir à huit heures, on va jouer un drame historique et patriotique en dix actes : Le petit bossu ou le petit Parisien.

Mardi 21 octobre.

Temps froid et ciel gris. C'est aujourd'hui la grande foire de Puylaurens, aussi on voit passer dans les rues beaucoup de personnes qui s'y rendent. Le temps n'est pas trop mauvais pour marcher. La foire n'a pas eu les Espagnols qui habituellement viennent acheter des mules ; ceci à cause de l'épidémie de choléra qui sévit depuis longtemps dans ce pays.

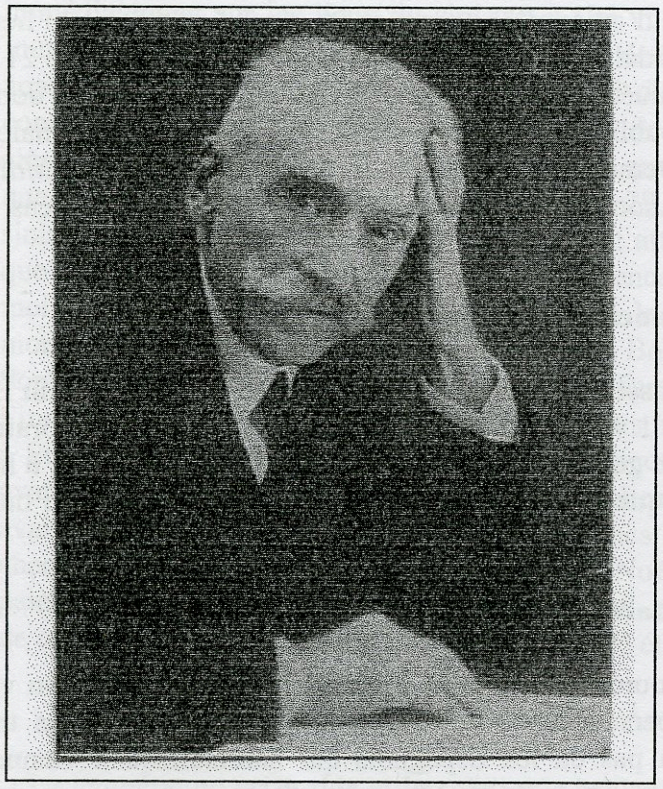
Mercredi 22 octobre.

Une réunion a eu lieu au casino sur la promenade, réunion tenue par les ouvriers menuisiers pour régler le travail avec les patrons. Je dirai dès que je les connaîtrai les conditions qu'ils ont posées dans ce congrès. Il me semble que puisqu'il n'y a pas de travail on ne devrait pas indisposer les patrons et avoir trop d'exigences envers eux.

Mercredi 29 octobre.

Le sieur Marty dit Racanel a fait venir aujourd'hui un grand chargement de bois venant de Castelsarrasin. Il n'a pas été d'accord avec le camionneur qui le lui a apporté devant la porte. Au moment de faire charger ce bois sur le camion de Mr Benoît Ducos, entrepreneur, tous les ouvriers menuisiers réunis se sont présentés sur le quai de la gare et ont menacé les ouvriers du sieur Marty pour qu'ils n'opèrent pas le déchargement tant que

le patron n'aurait pas augmenté les salaires. Ensuite il en est résulté une espèce de grève pour le travail. Le sieur Crespy dit Garrigou s'est retiré à une heure du soir de l'atelier du sieur Marty. Ce groupe de douze ouvriers menuisiers s'est présenté dans la rue de Castres pour inspecter le déchargement de ces planches. Il en est résulté de cela une espèce de menace ou grève pour le travail. Aucun ouvrier n'a voulu s'occuper de ce déchargement de bois. Il n'y a eu que le gendre du sieur Marty pour l'aider. La grève des menuisiers a commencé donc le 29 octobre 1890 à midi précise. Je ne puis certifier l'époque à laquelle elle cessera, car elle a l'air de prendre une mauvaise tournure. La soirée s'est terminée sans autre incident.



L'académicien Edouard Estaunié qui séjournait, de temps en temps, à Saint-Julia, se serait inspiré de ce fait divers revélois dans son livre La Vie Secrète.

Edouard Estaunié : (1862-1942) polytechnicien, inspecteur général des PTT, inventa en 1904 le mot télécommunications. Il écrira deux ouvrages scientifiques importants sur l'énergie électrique et la télécommunication. Parallèlement, il se consacre à la littérature en se faisant le romancier de la province avec ses drames, ses détresses, ses solitudes. Son talent est récompensé par son entrée à l'Académie française en 1923.

Vendredi 07 novembre.

Matinée pluvieuse et froide. Les pauvres sont nombreux à passer dans la rue de Castres pour se rendre à la distribution hebdomadaire du sou. C'est pitié de les voir circuler dans la rue en guenilles et encapuchonnés. Il y a aujourd'hui force coquilles et poissons. Il a même paru dans les rues, promenés par des marchands, des crabes de mer à deux sous la douzaine. Ces petits crustacés font horreur à voir, on dirait des araignées et ils ont été le sujet de force quolibets et jeux de mots. J'en ai acheté par curiosité deux douzaines. On mange à dîner le loup offert par Mr Salvy avec une rémoulade et une soupe au fromage. Ce poisson a été excellent.

Jeudi 27 novembre.

Ce matin, il a gelé et le temps est devenu sombre. Il fait très froid avec un petit vent perçant. Devant la porte, un coupé attelé nous attend mon fils et moi pour aller au château de Saint-Amancet. Nous allons voir les meubles que l'on veut y vendre. Il a fait très froid pendant ce voyage et il est tombé de la neige. En arrivant sur le chemin qui conduit au château, après environ cent cinquante mètres, nous avons vu du côté droit de la route venant de Sorèze une croix de bois, peinte en blanc, surmontée d'une couronne de laurier et de fleurs dans les ronces de la haie. C'est là où est parti, tiré par l'assassin, le coup de fusil qui a tué monsieur le marquis de Villeplaine. Arrivés au pied du château, du côté gauche, au bord d'un talus faisant ravin, après une haie vive, nous avons aperçu une nouvelle croix en pierre de taille et surmontée d'une autre couronne de fleurs et de laurier. Il y a une inscription commémorative de cet assassinat. C'est là, en effet, où le corps et la voiture avec le cheval ont été trouvés le matin de l'assassinat. Le terrain a été nivelé et fait un demi cercle pour marquer cet emplacement. Le nom de la victime est en abréviation et il y a une autre inscription qui demande à Dieu d'accueillir la victime. Un visiteur a marqué au crayon dans les lignes ce mot : assassiné tel jour. C'est lugubre à voir. Le domestique de monsieur de Villeplaine nous a introduits dans ce vieux château féodal. Au-dessus de la porte les armoiries de monsieur de Saint-Maurice. On entre dans un corridor très vaste suivi d'un escalier grandiose et monumental avec galeries tout autour. Des peintures sur bois représentent les parties du monde sur toute la longueur du mur principal. Sur toutes les portes de cet escalier pour aller aux chambres de très longues inscriptions rappellent l'origine et les faits historiques de cette ancienne famille. Ces inscriptions sont fort longues à lire et on dirait en les voyant marquées à l'encre noire des inscriptions funèbres d'une vaste nécropole. Cela fait frissonner. Dans une chambre, le domestique nous a montré les meubles à vendre. Il y a une vieille stalle d'église pour trois personnes, une armoire dite vaisselier, sculptée avec balustres aux étagères, un coffre dont la sculpture est plus fine et une table de nuit faite avec un vieux panneau de porte qui a été amoindri dans ses contours. Ce domestique nous a demandé un prix exorbitant. Pour tous ces objets, mon fils a offert avec six fauteuils en mauvais état style Louis XVI, deux cent cinquante francs. Il nous fera savoir si à ce prix on peut nous les vendre. Dans une chambre se trouvait une grande quantité de pots à eau avec cuvettes cassées ; je n'en avais jamais vu d'aussi grandes. La glace était aux carreaux de toutes les chambres tant il fait froid dans ces appartements. Nous sommes ensuite descendus et nous avons fait le tour du château et nous avons pu voir que tous les contrevents ne tenaient plus sur leurs gonds et les tours très élevées restent encore très fières. Dans le parc du château se trouve un minuscule château avec une tonnelle. Il est en construction et je ne sais quand il sera achevé. Nous sommes rentrés à Revel fort impressionnés par cette visite à ce château féodal, le seul qui reste à peu près dans notre pays.

Lundi 1er décembre.

Temps froid et sec. Ciel gris avec peu de monde dans les rues de la ville. Les ruisseaux sont tous gelés et il y a de la glace dans les récipients qui contiennent de l'eau dans les maisons. Il a neigé et dans peu de temps les rues ont été couvertes de neige. C'est aujourd'hui la St Eloi, certainement la plus ancienne fête de la ville de Revel. Les membres de cette société sont allés à l'église pour faire célébrer une messe solennelle. Ils s'y sont

rendus en voiture en portant sur un brancard la statue du saint faite autrefois par un maître serrurier nommé Bourguignon.

Mardi 2 décembre.

Température très rigoureuse. Il y a beaucoup de neige sur la voie publique. Le maire de Revel fait publier aux coins des rues l'arrêté municipal obligeant à balayer et à faire des tas de neige devant sa porte.

Jeudi 4 décembre.

Toujours très froid. Le journal *La Dépêche* d'aujourd'hui annonce l'arrestation à Saint-Amancet de l'assassin de monsieur de Villeplaine. C'est un nommé Augé, âgé de trente-trois ans, qui voyant que son beau-père avait été ruiné par le fermage des propriétés de ce Monsieur et croyant s'être marié richement, voyant que le beau-père n'avait plus rien, s'était décidé à se venger en assassinant le marquis. C'est lui-même qui s'est dénoncé, poursuivi sans cesse par le remords, il ne dormait plus, ne mangeait plus et dépérissait à vue d'œil. Il a été conduit à la prison de Castres.

Samedi 6 décembre.

Jour de marché à Revel. Peu de monde à cause de certaines foires des environs. Les oies grasses valaient seize sous la livre et la volaille a été nombreuse et bon marché. Egalement beaucoup de gibier en vente. Le vent marin a commencé à souffler sur le soir et rien à noter pour la nuit. Le sieur Bernard R... dit Bronca, portefaix, a été pris en flagrant délit par la régie, pour vente clandestine d'allumettes, cartes à jouer et de tabac, c'est un délit grave pour lui car il a été déjà condamné.

Vendredi 19 décembre.

Il y a des coquilles et du poisson frais à la halle. J'ai eu la visite de monsieur l'abbé Alibert, curé de Couffinal, pour nous engager à aller manger la soupe au fromage. Mr Roquelaure, huissier, a fait sortir par le garde Valette les meubles de Taitenac qui était locataire rue du Four. Il a voulu, le sieur Taitenac, qu'on lui lise à haute voix le libellé de son jugement rendu exécutoire. Taitenac est père de sept enfants. Les meubles sont restés dans la rue par une pluie battante. Cela faisait pitié.

Mercredi 24 décembre.

La température est froide et il a fortement gelé. Il y a des coquilles fraîches et du poisson à cause du jour de jeûne de la veille de Noël. Il a fait froid toute la journée et à minuit quand on allait à la messe on entendait les personnes qui s'y rendaient se plaindre du très grand froid. Il n'y a pas eu de bruit dehors et l'on n'a pas trop réveillonné. Monsieur Blum, un radical à tout poil, a chanté à la messe de minuit le Noël d'Adam.

Jeudi 25 décembre.

Jour de Noël, temps froid et sec. Beaucoup de monde aux messes et aux vêpres. L'abbé Bascou, premier vicaire, est venu souper chez mon fils et nous avons été aussi invités avec Mme Guy, directrice de la poste. Voici les mets: gras double, pois verts, chapon truffé, saucisson, sardines à l'huile puis salade et gâteau aux châtaignes avec crème, enfin fromage et chasselas frais. Un thé a été offert après ce repas et comme couronnement un verre de liqueur du père Kermann. La nuit a été fort calme.

Vendredi 26 décembre.

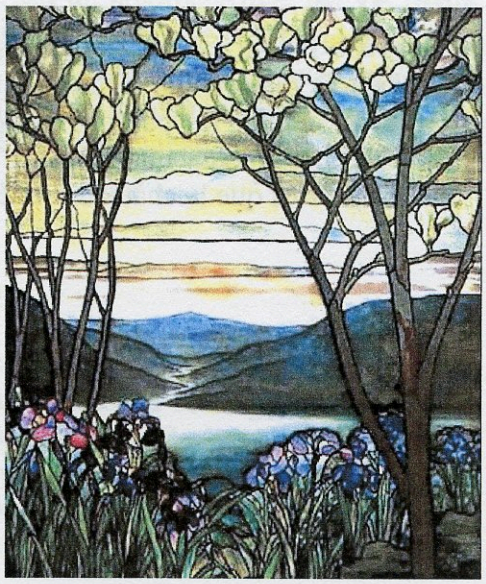
La nouvelle s'est répandue en ville que l'on avait surpris dans le château de Vigouroux, chez Mr Sarrat, propriétaire, deux jeunes gens le volant. Un est de Toulouse, l'autre de Montréal. Ils ont été dérangés dans leur opération par le bruit que la sonnerie électrique a fait dans la maison des métayers qui est pourtant éloignée du château. Etant environ deux heures et demie, les paysans se sont mis de suite à prendre leurs fusils et ont cerné le château en attendant l'arrivée des gendarmes qui les ont immédiatement arrêtés. C'est la quatrième fois que le château est dévalisé… (à suivre)

Relevé par Jacques REY.

L'Art nouveau (1890-1914).

Après l'évocation d'Edouard Estaunié, homme de sciences et de lettres, comment ne pas mentionner le formidable élan artistique de cette fin du XIXème siècle.
Né vers 1890, l'Art nouveau est le fait d'une génération d'artistes qui souhaitent le renouveau des formes. Ils marient les matériaux anciens comme le bois et la pierre avec les nouveaux comme l'acier et le verre. C'est ainsi que les pâtes de verre multicolores, les rampes d'escaliers à entrelacs de ferronneries ont permis de mettre l'art à la disposition de tous pour un coût abordable. Les motifs représentés sont des fleurs, des plantes, des arbres, des animaux. L'utilisation de l'acier permet une évolution de l'architecture (gratte-ciel). C'est à Nancy que va se constituer le plus bel ensemble d'Art nouveau. A Paris dans la galerie d'Art de Samuel Bing exposent Munch, Rodin, Tiffany, Toulouse-Lautrec. Une des œuvres majeures de l'Art nouveau est la Sagrada Familia d'Antoni Gaudi à Barcelone. Après la première guerre mondiale, un nouveau mouvement artistique va prendre la relève : l'Art déco (1920-1940).







BIBLIOGRAPHIE

Livres concernant Revel et la région voisine

- **BLAQUIERE Yves,** Section Archéologie Revel – Approches archéologiques.
 Bulletin de la Société de Recherches Spéléo archéologiques du Sorèzois et Revelois.
 Bulletin n°11, années 1972-73, p. 16-48

Répertoire consciencieux des trouvailles archéologiques de la région proche de Revel. Repose sur des repérages alors qu'il n'y a pas eu de fouilles. Très précieux pour l'investigation archéologique du secteur.

- **DEMELIN Michel**, SOREZE, au cœur du Languedoc, une histoire dans l'histoire.
 Perpignan, Talaïa, 2004, in 4°, cartonnage éditeur, 158 p., nombreuses ill. photographiques hors texte et dans le texte, couverture illustrée.

Les généralités historiques de la première partie conviennent aussi pour l'histoire de Revel (période féodale, croisade des Albigeois, Guillaume de Nogaret et Philippe le Bel, la Guerre de Cent ans, les guerres de Religion avec les troupes du duc de Rohan et l'insurrection de Montmorency, le Canal des deux Mers de Pierre Paul Riquet. Les chapitres suivants avec la création de l'Ecole de Sorèze, puisl'ECOLE Royale Militaire et ces célébrités, enfin l'ECOLE du R.P.Lacordaire, sont plus spécifiquement sorèziens et remplis d'études originales (l'Eglise Saint Simonienne, Frédéric Bastiat le théoricien du libéralisme économique notamment).
Une monographie de toute utilité enrichie par le luxe de la réalisation éditoriale.

- **FRECHE Georges**, PUYLAURENS, une ville huguenote en Languedoc. La vie économique, sociale et religieuse dans le pays de Lavaur 1598-1815).
 Toulouse, Privat, 2001, in 8°, 335 p., br. Couverture illustrée, nombreux croquis et tableaux.

Très importante étude sur un territoire voisin, les sources d'archives ont été explorées avec beaucoup de méthode, ainsi que les documents bibliographiques. On souhaiterait une étude similaire pour Revel, surtout en ce qui concerne l'économie, face au grand vide de nos recherches locales sur l'agriculture, l'industrie, le commerce.

- **LANNOY François de,** Les Bastides du Languedoc.
 Bayeux, éditions Heimdal, in 4°, 80 p., importante illustration photographique, le plus souvent en couleurs, croquis et cartes.

La partie la plus originale concerne la vie dans les bastides avec l'administration communale, le Bayle et les consuls ; la justice ; la défense ; les métiers. A noter le grand nombre de reproductions de pièces d'archives (chartes communales, liasse notariale, lettres, etc.…)
De nombreuses références à la bastide de Revel.

- **MOUSNIER Roland,** Les institutions de la France sous la Monarchie absolue (1598–1789)

Paris, Presses Universitaires de France (collection Quadrige), 2005, gros in 8°, 1253 p., broché.

Ce n'est pas à proprement parler un manuel sur les institutions monarchiques, mais une étude historique sur l'évolution de ces institutions. Touche à la sociologie historique et à la constitution de nouvelles strates sociales. Par un des grands maîtres de la pensée historique moderne, qui fut le formateur de la plupart de nos grands historiens universitaires.

- **[SOREZE – ECOLE DE SOREZE],** Les Soréziens du siècle (1900 – 1991), préface de Yves Blaquière.

Réalisé à l'initiative de l'Association Sorézienne, sous la direction de René Ramond Sorèze, Anne-Marie Denis éditeur, 2005, in.8°, 400-500 p., ill. photogr., couv. ill.

Annuaire des anciens élèves de l'école au XXème siècle, conçu comme une suite au fameux « Soréziens du Siècle » publiés par Ed. Privat en 1902.
Une mine de renseignements que l'historien peut exploiter à partir de notices biographiques très précieuses.

- **TIMBAL Pierre,** Un conflit d'annexion au Moyen Age, l'application de la coutume de Paris au pays d'Albigeois.

Toulouse, Edouard Privat, Paris, Marcel Didier, 1950, in.8°, 205 p., un tableau hors texte replié, broché, publié avec le concours du C.N.R.S. (Bibliothèque Méridionale de la Faculté des lettres de Toulouse, 2ème série, Tome XXXIII, Préface de G. Boyer, Doyen de la Faculté de droit de Toulouse).

Sur les modifications du droit féodal apportées par les conquêtes de Simon de Montfort, après la guerre des Albigeois, dans les pays de droit écrit. Ouvrage pour les spécialistes.

Claude Pouzol

SOMMAIRE
DES CAHIERS DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DE REVEL-SAINT-FERREOL

1994 Cahier n° 1 : Paul Redon- **Noms de lieux et de famille de la région de Revel.**

1995 Cahier n° 2 : Francis Pujol –. **Le conseil municipal de Revel sous le Consulat et l'Empire.**
Maurice de Poitevin – **Les pertes militaires sous le Consulat et l'Empire.**
Maurice de Poitevin - **Les Cents Jours (vécus à Revel).**
Paul Redon – **Emmanuel de Las Cazes.**

1997 Cahier n° 3 : Albin Bousquet – **Pour mieux nous souvenir de la forêt de Vauré.**
Sylvie Malary – **1342 : Naissance d'une bastide en Lauragais.**
Bernard Montagnes- **Les Dominicains à Revel.**
Bernard Blancotte – **Pierre Paul Riquet : Hommage à celui qui nous donna Saint- Ferréol.**

1998 Cahier n° 4 : Paul Redon – **La Famille de Rigaud de Vaudreuille.**
Nelly Abruzzo – **Les Protestants à Revel.**
Pierre Espenon – **La Révolution à Revel.**
Evelyne Fabre et Jacques Batigne – **Pippermint Get, deux cents ans d'histoire.**
Jacques Batigne et Paul Redon – **Les années de jeunesse de Vincent Auriol (1884- 1914).**

1999 Cahier n° 5 :Jean Hébrard –**Les anciennes mesures de Revel.**
Jacques Batigne – **La navigation sur la rigole de la plaine.**
Michel Adgé – **Le Port Louis de Revel.**
Jean Hébrard – **Les avatars de l'église paroissiale Notre-Dame de Grâce de Revel.**

2000 Cahier n° 6 : Jean Hébrard & Emile Mons – **Les débuts laborieux de l'éclairage électrique à Revel.**
Bernard Velay – **Les armoiries des familles du Revélois.**
Bernard Blancotte – **Usages et coutumes d'autrefois.**
Jacques Rey – **Chroniques et Anecdotes du Fonds Rodier.**
Claude Pouzol – **Bibliographie.**

2000 Cahier spécial : Charte de fondation de la bastide de Revel (1342). Introduction, commentaires et tableau de montage du parchemin par Jean Hébrard.

2001 Cahier n° 7 : Jean-Paul Salvat et Jean-Louis Toupin- **Les orgues de Revel.**
Michel Adgé – **Les premiers états du barrage de Saint-Ferréol.**
Constant Bouérat, Jean Hébrard et Emile Mons – **Histoire de la Poste de Revel.**
Claude Pouzol – **Bibliographie.**

2002 Cahier n° 8 :Pierre Henri Billy – **Les noms de lieux dans le Revélois.**
Albin Bousquet – **Alimentation en eau de la ville de Revel.**
Claude Pouzol – **La panthère de Revel.**
Jean Paul Calvet – **Le site antique d'En Solomiac à Palleville.**
Jacques Rey – **Extraits du fonds Rodier.**

2003 Cahier Spécial : Maurice de Poitevin - **Un Revélois dans la Grande Armée (1804-1815), Jean de Gouttes, capitaine au 11ème Cuirassiers.**

2003 Cahier n° 9 : Claude Pouzol_ **Quelques remarques sur le roi Philippe VI de Valois, fondateur de la bastide de Revel.**
Bernard Velay_ **Iconographie de Philippe VI de Valois.**
Jean-Paul Calvet_ **Le souterrain de Plancaille de Dreuilhe.**
Jacques Rey_ **Chroniques et anecdotes d'Antoine Rodier.**
Claude Pouzol_ **Bibliographie.**

2004 Cahier n° 10 : Francis Pujol – **Hommage à Bernard Blancotte.**
Edith Grandchamps et Jean-Louis Toupin – **L'oppidum de Berniquaut.**
Jean-Paul Calvet – **Rapport des relevés archéologiques.**
Albin Bousquet- **Les ressources en eau à Berniquaut.**
Jean-Paul Calvet- **Bibliographie de Berniquaut.**
Claude Pouzol- **Des promeneurs au bassin de Saint-Ferréol.**
Jean-Paul Calvet- **La grotte de Roquemaure.**
Jacques Rey – **Chroniques du Fonds Rodier.**
Claude Pouzol- **Bibliographie générale.**

SOCIETE D'HISTOIRE
DE
REVEL-SAINT-FERREOL



Présentation et mise en page: Jean-Jacques Imart.
Responsable de l'édition: Claude Pouzol et Jean-Jacques Imart.
Reprographe: COPY REVEL
Imprimé en janvier 2006; n° ISSN-1258 1704.